



## Politiques d'économie verte inclusive et transformation structurelle au Burkina Faso



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique





# **Politiques d'économie verte inclusive et transformation structurelle au Burkina Faso**

## **Commandes**

Pour commander des exemplaires du rapport *Politiques d'économie verte inclusive et transformation structurelle au Burkina Faso*, veuillez contacter :

Publications

Commission économique pour l'Afrique

P.O. Box 3001

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900

Télécopie: +251-11-551-4416

Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)

Web: [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

© 2016 Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Premier tirage : février 2016

ISBN : 978-99944-68-42-3

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Imprimé à Addis-Abeba par le Groupe de la publication et de la distribution des documents de la CEA.  
ISO 14001 : 2004 certifiée.

# Table des matières

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>VI</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>IX</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>X</b>
<b>MESSAGES CLEFS</b>	<b>XVIII</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
1.1. Contexte	1
1.2. Objectifs	3
1.3. Méthodologie	3
1.3.1. Approche conceptuelle et définition	3
1.3.2. Déroulement de l'étude	7
<b>2. CADRE MACROÉCONOMIQUE DU BURKINA FASO</b>	<b>9</b>
2.1. Bref aperçu des politiques et stratégies	9
2.1.1. L'austérité et l'auto-ajustement face aux déséquilibres budgétaires	9
2.1.2. La planification centrale face aux dérives publiques	9
2.1.3. Les PAS et la libéralisation du marché dans un contexte d'affaiblissement de l'État	10
2.1.4. La « socialisation » des PAS ou les Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) face à la pauvreté persistante	10
2.1.5. La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et le développement durable	11
2.2. Le cadre macroéconomique dans le contexte de l'économie verte inclusive	12
2.2.1. Situation dans les trois dimensions du développement durable au Burkina Faso	12
2.2.2. Intégration des trois dimensions du développement durable ainsi que des principes d'efficacité, de justice et de gouvernance dans le cadre macroéconomique burkinabè	18
<b>3. L'ÉCONOMIE VERTE INCLUSIVE AU BURKINA FASO</b>	<b>21</b>
3.1. Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et économie verte inclusive	21
3.2. L'économie verte inclusive dans les politiques sectorielles: quelle place?	22
3.2.1. Domaine économique	22
3.2.2. Domaine social	35
3.2.3. Domaine environnemental	40
3.2.4. Bilan synthétique des politiques sectorielles et principes de l'économie verte inclusive	52
<b>4. LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE AU BURKINA FASO</b>	<b>55</b>
4.1. La SCADD: un programme de transformation structurelle?	55
4.2. Économie verte inclusive et transformation structurelle: quelques constats au Burkina Faso?	56
4.2.1. Données de d'évolution des principaux secteurs de l'économie burkinabè	56
4.2.2. Politique de promotion d'économie verte inclusive et transformation structurelle	58

<b>5. VERS UNE DÉFINITION ET UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE ÉCONOMIE VERTE INCLUSIVE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE</b>	<b>63</b>
5.1. Économie verte inclusive et transformation structurelle: quel intérêt pour le Burkina Faso?	63
5.1.1. La vision et les objectifs de développement	63
5.1.2. Les grands défis et les impératifs de développement	64
5.1.3. La lutte contre la pauvreté	64
5.1.4. La sécurité alimentaire	64
5.1.5. Créations d'emplois	65
5.2. Économie verte inclusive et transformation structurelle: contraintes, défis et opportunités	65
5.2.1. Contraintes et défis	65
5.2.2. Opportunités	66
5.3. Schéma d'articulation économie verte inclusive et transformation structurelle	68
5.3.1. Schéma général	68
5.3.2. Domaines d'intérêt pour l'économie verte inclusive et la Transformation structurelle au Burkina Faso	68
5.4. Principaux outils	73
<b>6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>80</b>
6.1. Conclusions	80
6.2. Recommandations	81
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>82</b>
<b>ANNEXE: LISTE DES PERSONNES/STRUCTURES RENCONTRÉES</b>	<b>84</b>

#### LISTE DES FIGURES

Figure 1: Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)	12
Figure 2: Indice de la production industrielle (fin 2010-fin 2014)	13
Figure 3: Évolutions des soldes extérieurs du Burkina Faso	14
Figure 4: Structure des exportations du Burkina Faso en 1998 et en 2014	14
Figure 5: Situation des taux d'intérêt Burkina Faso et Zone UEMOA (mars 2010-mars 2015)	14
Figure 6: Répartition des personnes occupées par branche d'activité (pourcentages)	16

#### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Quelques indicateurs macroéconomiques du Burkina Faso	13
Tableau 2: Synthèse des politiques économiques et effets constatés	15
Tableau 3: Coûts des dommages et inefficiences selon les domaines environnementaux et catégories économiques	17
Tableau 4: Place de l'économie verte inclusive dans la politique agricole au Burkina Faso	24
Tableau 5: Place de l'économie verte inclusive dans la politique minière au Burkina Faso	27
Tableau 6: Place de l'économie verte inclusive dans la politique industrielle au Burkina Faso	29
Tableau 7: Place de l'économie verte inclusive dans la politique des transports au Burkina Faso	31
Tableau 8: Place de l'économie verte inclusive dans la politique du tourisme et de la culture au Burkina Faso	33
Tableau 9: Place de l'économie verte inclusive dans la politique commerciale au Burkina Faso	35
Tableau 10: Place de l'économie verte inclusive dans la politique de l'énergie au Burkina Faso	42
Tableau 11: Politique de l'eau et économie verte inclusive au Burkina Faso	45
Tableau 12: L'économie verte inclusive dans la politique burkinabè de l'eau et assainissement	48

Tableau 13: Place de l'économie verte inclusive dans la politique de gestion des sols productifs au Burkina Faso	50
Tableau 14: Place de l'économie verte inclusive dans la politique forestière	52
Tableau 15: Structure de la valeur ajoutée par secteur d'activité (au prix constants de 1999)-Burkina Faso (1995-2014)	59
Tableau 16: Analyse comparative des politiques avec et sans la LPDHD	62
Tableau 17: Quelques outils utilisés dans le cadre des principes de l'économie verte inclusive au Burkina Faso	74
Tableau 18: Typologie des outils et principales fonctions	75

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Appréciation de la réceptivité du contexte macroéconomique burkinabè aux principes d'économie verte inclusive et engagement de l'État	54
Graphique 2: Évolution de la structure de l'économie burkinabè	57
Graphique 3: Évolution de la structure des sous-secteurs du secteur secondaire	61
Graphique 4: Appréciation de la pertinence de l'économie verte inclusive et du cadre actuel de politiques publiques	64
Graphique 5: Contraintes institutionnelles et organisationnelles majeures pour une économie verte inclusive	66
Graphique 6: Opportunités pour la promotion de l'économie verte inclusive au Burkina Faso	68
Graphique 7: Utilisations de méthodes d'évaluation	73

## LISTE DES SCHÉMAS

Schéma 1: Cadre d'analyse conceptuel de l'économie verte inclusive et la Transformation Structurelle au Burkina Faso	4
Schéma 2: Éléments d'une bonne transformation structurelle au Burkina Faso	5
Schéma 3: Objectifs de l'économie verte inclusive	7
Schéma 4: Schéma d'élaboration d'une politique d'économie verte inclusive et de transformation structurelle au Burkina Faso	69

# Sigles et abréviations

AEP	Accès à l'eau potable
ARSE	Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité
ASCE	Autorité supérieure du contrôle d'État
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BF	Burkina Faso
BUNEE	Bureau national des évaluations environnementales
BV	Bassin versant
CAPES	Centre d'analyse des politiques économiques et sociales
CAS	Crédit d'ajustement structurel
CASEC-T	Crédit d'ajustement sectoriel-Transport
CCI-BF	Chambre de commerce et d'industrie-Burkina Faso
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CES	Conseil économique et social
CFA	Communautés financières d'Afrique
CFE	Contribution financière en matière d'eau
CLE	Comité locaux de l'eau
CONAGESE	Conseil national pour la gestion de l'environnement
CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
CRPA	Centre régional de production agricole
CSC	Conseil supérieur de la communication
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
DCPE	Document cadre de politique économique
DD	Développement durable
DGEP	Direction générale des études et de la planification
DGPEDD	Direction générale de la protection de l'environnement et du développement durable
DIS	Division des initiatives spéciales
DIEPA	Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement
DPPS	Direction de la prospective et de la planification stratégique et sectorielle
EDS	Enquête démographique et de santé
EDSBF	Enquête démographique et de santé du Burkina Faso
EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
EVI	Économie verte inclusive
FDE	Fonds de développement de l'électricité
FIE	Fonds d'intervention pour l'environnement
GADD	Grille d'analyse du développement durable
GGKP	Green Growth Knowledge Platform
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GPMB	Groupement professionnel des miniers du Burkina
GRN	Gestion des ressources naturelles
IDH	Indice de développement humain
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
ITIE	Initiative de transparence pour les industries extractives
LPDRD	Lettre de politique de développement rural décentralisée
KWh	Kilowatt heure
LPDSE	Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie
LPDHD	Lettre de politique pour le développement humain durable

MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MAH	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique
MECV	Ministère de l'environnement et du cadre de vie
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MEE	Ministère de l'environnement et de l'eau
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MICA	Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
MME	Ministère des mines et de l'énergie
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OFNACER	Office national des céréales
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONEDD	Observatoire national de l'environnement et du développement durable
ONTB	Office national du tourisme burkinabé
ORD	Organisme régional de développement
OSC	Organisation de la société civile
PAGEDD	Programme d'action du gouvernement pour l'environnement et le développement durable
PAGIRE	Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau
PANE	Plan d'action national pour l'environnement
PAPISE	Plan d'action et programme d'investissement pour le secteur de l'élevage
PAS	Programme d'ajustement structurel
PASA	Programme d'ajustement du secteur agricole
PASEC-T	Programme d'ajustement du secteur des transports
PCESA	Programme de croissance économique pour le secteur agricole
PDAMPCD	Plan décennal d'action pour la promotion des modes de production et de consommation durables
PDA/ECV	Programme décennal d'action de l'environnement et du cadre de vie
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PDR	Programme de développement rural
PEM	Point d'eau moderne
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme d'investissement dans le secteur agricole
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement
PNDD	Politique nationale de développement durable
PNDL	Programme national de développement local
PNE	Politique nationale en matière d'environnement
PNF	Politique nationale forestière
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PNG	Politique nationale genre
PNGT	Programme national de gestion des terroirs
PNOC SUR	Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation
PNP	Politique nationale de population
PNPS	Politique nationale de protection sociale
PNSF	Politique nationale de sécurisation foncière
PNSFMR	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
PNSR	Programme national du secteur rural
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POSICA	Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
PST	Programme sectoriel des transports
PPD	Programme populaire pour le développement
RAF	Réforme agraire et foncière
RAPDA	Réseau africain pour le droit à l'alimentation
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SDR	Stratégie de développement rural
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIM	Système d'information sur le marché
SISA	Système d'information sur la sécurité alimentaire
SNAT	Stratégie nationale d'aménagement du terroir
SONABEL	Société national burkinabè d'électricité
SOFITEX	Société des fibres textiles
SP/CONEDD	Secrétariat permanent du conseil national pour l'environnement et le développement durable
SP/CPSA	Secrétariat permanent/Coordination des politiques sectorielles agricoles
SP/PAGIRE	Secrétariat permanent/ Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau
SRAT	Stratégie régionale d'aménagement du terroir
TDRs	Termes de Référence
TICs	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UNICEF	Fonds de nations unies pour l'enfance
PASA	Programme d'ajustement dans le secteur de l'agriculture
PAPISE	Plan d'action et programme d'investissement pour le secteur de l'élevage
PIB	Produit intérieur brut
PDDEB	Programme décennal de développement de l'éducation de base
PISA	Programme d'investissement dans le secteur agricole
PNAEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement
PNDD	Politique nationale de développement durable
PNDL	Programme national de développement local
PSEF	Programme sectoriel de l'éducation et de la formation
PTF	Partenaire technique et financier

# Remerciements

Le présent rapport sur les politiques d'économie verte inclusive et transformation structurelle au Burkina Faso a bénéficié des orientations de Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), et du gouvernement du Burkina Faso à travers notamment le Ministère de l'Economie et des Finances.

Isatou Gaye, chef de la Section de l'économie verte et des ressources naturelles de la Division des initiatives spéciales de la CEA a fourni un leadership intellectuel, des orientations et de la supervision de fond dans la production du rapport.

L'équipe chargée de la rédaction du rapport était composée de Yacouba Gnègnè (chef d'équipe), Mathilde Closset, Somlanaré Romuald Kinda, Charles Akol, Benjamin Banda, Andrew Allieu et Richard Osaliya de la CEA. L'équipe tient à souligner sa gratitude au Groupe de Recherche et d'Analyse Appliquée pour le Développement (GRAAD), Burkina Faso, pour la préparation du riche rapport de support ayant permis l'élaboration du présent rapport.

Notre gratitude va également à tous les collègues de la Division des initiatives spéciales, des autres divisions de la CEA, et des bureaux sous-régio-

naux pour leurs remarques et suggestions. Le rapport a également bénéficié des commentaires constructifs et des contributions apportés par les participants à l'atelier de validation qui s'est tenu à Ouagadougou du 16 au 17 octobre 2014. Cet atelier a été conjointement organisé par la CEA à travers sa Division des initiatives spéciales, et le Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso, point focal de l'étude. Il aussi bénéficié de la participation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale.

L'équipe souhaite aussi exprimer sa reconnaissance à Rahel Menda, Tsigereda Assayehegn, Gezahegn Shiferaw et TesfayeWondu, de la CEA, pour leur précieux appui administratif et organisationnel.

Enfin, nous souhaiterions remercier Demba Diarra, chef de la Section des publications et de la documentation, et son équipe, en particulier Marcel Ngoma-Mouaya, Megan Rees, TeshomeYohannes et Charles Ndungu pour leur gestion efficace de l'édition, du traitement de texte, de la relecture d'épreuves, de la réalisation de la maquette et de l'impression du rapport.

# Résumé

## Introduction

Au Burkina Faso, la recherche d'une gestion macroéconomique plus efficace fondée sur des politiques favorisant une croissance durable et soutenue reste un objectif prioritaire. En effet, cette dernière s'est caractérisée dès 1960 par des politiques visant à rétablir les équilibres macroéconomiques après une période caractérisée par la mauvaise gestion. Entre 1962-1982, la politique publique burkinabè était marquée par une accumulation de plans et projets basés principalement sur la disponibilité des bailleurs à les financer. De nombreux textes réglementaires et lois sont pris pour accompagner la planification. Il fallait à l'État, alors présent dans tous les secteurs de la vie économique, assurer un contrôle de l'économie.

En 1990, le Burkina Faso opte pour les programmes d'ajustements structurels (PAS). Dans le domaine macroéconomique, les politiques d'ajustements structurels visaient surtout la réforme des finances de l'État et la libéralisation de l'économie. Si les PAS ont permis l'établissement d'un certain équilibre macroéconomique, sur le plan social et environnemental par contre, la situation est restée préoccupante. Le pays a alors adhéré à l'initiative pays pauvres très endettés (PPTÉ) qui débouchera sur les politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté. En dépit d'une dynamique appréciable et des progrès enregistrés en matière de santé, d'éducation, d'égalité entre hommes et femmes et de réduction de la vulnérabilité des populations, le Burkina Faso reste classé parmi les pays ayant les plus faibles niveaux de développement humain. Aussi performante qu'elle soit, la croissance de l'économie burkinabè est peu inclusive.

Il est aujourd'hui reconnu que le maintien d'une croissance rapide n'est pas synonyme de transformation structurelle, ou de baisse rapide de la pauvreté. Pour atteindre les objectifs ci-dessus énumérés, la croissance doit être volontairement orientée vers un développement durable et inclu-

sif, fondé notamment sur une dynamique de modernisation agricole, d'industrialisation adaptée aux circonstances nationales, de diversification économique qui crée de l'emploi, contribue à réduire les taux de pauvreté et d'inégalité et élargit l'accès aux services de base. À cet effet, l'économie verte inclusive, pensée dans une logique de transformation structurelle, s'impose de plus en plus dans les débats politiques et stratégiques comme l'approche la mieux indiquée pour permettre de réaliser une transformation économique et sociale durable.

La présente étude identifie les rapports entre les politiques d'économie verte inclusive et la transformation structurelle de l'économie burkinabè. Elle analyse aussi les mesures dans lesquelles les politiques d'économie verte inclusive influent sur la transformation structurelle de l'économie au Burkina Faso, et ceci dans la perspective du développement durable. L'étude se fonde sur un cadre conceptuel qui explore la place et le rôle des politiques d'économie verte inclusive dans la transformation structurelle et le développement durable. En termes de méthodologies, l'étude comprend une analyse documentaire, une enquête de terrain, une analyse des données collectées, une série de revues internes ainsi qu'un atelier de validation.

L'économie verte peut être définie comme une « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources » (PNUE, 2011). Dans la cinquième édition de son Rapport sur le développement durable en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a défini la croissance verte inclusive comme une croissance économique inclusive, qui crée des emplois, améliore le bien-être humain (y compris la réduction de la pauvreté), utilise efficacement les ressources, et améliore les actifs environnementaux. La notion de

croissance verte inclusive insiste davantage sur une approche sectorielle et graduelle qui permet de tirer des leçons et de développer les outils et les instruments nécessaires pour la conception et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes susceptibles de contribuer à la gestion efficace de la transition vers une économie verte.

L'étude conclut que la transformation structurelle résulte d'un processus au terme duquel, grâce à la croissance économique, émerge une modification de la configuration sectorielle de l'économie. Cette modification correspond à un niveau de développement économique relativement avancé. Elle combine quatre processus interdépendants et complémentaires: une réduction de la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB) et l'emploi; une urbanisation rapide résultant de l'exode rural; une économie moderne basée sur l'industrie et les services modernes; une transition démographique vers des taux de natalité et de mortalité moins élevés. La transformation structurelle au Burkina Faso devrait permettre de passer du contexte macroéconomique actuel à une agriculture davantage productive, qui soutient le développement de l'industrie et des services modernes.

### **Les politiques publiques et l'économie verte inclusive**

Sur le plan macroéconomique, les performances de l'économie burkinabè sont dans l'ensemble bonnes, mais les défis restent importants en termes de création d'emplois décents, de réduction de la pauvreté et des inégalités, ainsi que de protection de l'environnement. En raison du cadre macroéconomique au Burkina Faso, la promotion l'économie verte inclusive ne s'est effectuée que de façon limitée. Les politiques jusque-là mises en œuvre ont porté sur les questions d'équilibres macroéconomiques et de croissance économique. Les autres aspects du développement ont été négligés. La situation sociale au Burkina Faso reste donc marquée par des défis dans tous les compartiments du développement humain. En témoignent, les conditions de vie des populations rurales. Ces dernières vivent essentiellement d'une agriculture caractérisée par sa forte vulnérabilité face aux aléas clima-

tiques et aux chocs exogènes. Le secteur industriel, peu développé, est le principal bassin d'emplois pour la population active. L'économie reste dépendante des ressources naturelles. En conséquence, ces dernières ainsi que l'environnement subissent de fortes pressions. Les données recueillies démontrent d'ailleurs que malgré leur justesse, les initiatives actuelles restent insuffisantes face aux impératifs du développement durable. La bonne gestion de l'environnement et des ressources naturelles reste une question entière.

La transformation structurelle obéit aux principes de l'économie verte inclusive et se pose aujourd'hui en impératif pour le Burkina Faso. L'articulation entre l'économie verte inclusive et la transformation structurelle doit se faire de façon systématique dans un cadre intégré. Cela passe essentiellement par la définition d'une stratégie d'économie verte inclusive en totale cohérence avec la mise à niveau de la stratégie de croissance actuelle afin de permettre la réalisation d'objectifs clairs de transformation structurelle et de lutte contre la pauvreté. Le Burkina Faso aura besoin en particulier de consolider sa tradition de gestion macroéconomique saine tout en accroissant sa productivité dans les domaines agricole, industriel et énergétique. Pour y parvenir, un partenariat durable entre tous les acteurs de l'économie est nécessaire, de même qu'un engagement des autorités au plus haut niveau de l'État. Une identification claire des défis et opportunités pour l'économie verte et la transformation structurelle permettrait alors de réussir les synergies efficaces pour un développement équilibré de l'économie, une protection de l'environnemental avec des effets bénéfiques pour le corps social. L'attention devrait être portée sur les domaines tels que les énergies renouvelables, la transformation du secteur agricole et les chaînes de valeur y relatif, la manufacture, l'artisanat, les infrastructures et le transport, la protection des sols et la sauvegarde des forêts, la maîtrise de l'eau, etc.

Cela dit, le Burkina Faso ne dispose pas encore de politique ou stratégie globale d'économie verte inclusive si l'on se fonde sur la définition ici rete-

nue. Toutefois, avec l'approche développement durable adoptée, une large part des politiques publiques burkinabè est marquée par des principes d'économie verte inclusive aussi bien au niveau macroéconomique qu'au niveau sectoriel. La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) qui est aujourd'hui la référence de la gouvernance économique au Burkina a pour objet de réaliser une croissance économique soutenue et soucieuse du respect des principes de développement durable. Dans le domaine économique, sept domaines, à savoir: l'agriculture, les mines, les industries manufacturières, les transports, le tourisme et la culture, et le commerce sont examinés plus en détail.

### **Mise en œuvre des politiques agricoles**

La transformation du secteur agricole et de ses produits, malgré des progrès notables, se fait toujours attendre et de nombreuses analyses et évaluations faites dans le domaine le montrent. Aujourd'hui encore, le problème de l'insécurité alimentaire se pose avec acuité. Les constats imposent de sérieuses réflexions sur l'efficacité réelle des dispositifs en place dans ce secteur, dans le sens de l'émergence d'une agriculture plus performante, capable de nourrir la population burkinabè et de soutenir le développement du pays.

### **Mise en œuvre de la politique minière**

C'est une activité en forte croissance ces dernières années. L'effectivité des principes préleveur-payeur a produit des résultats intéressants dans le domaine minier. Le code minier prévoit que les terres exploitées à des fins minières soient rendues telles qu'elles étaient. Le principal problème actuel, dans le secteur minier réside dans l'application des textes. La réglementation environnementale a du mal à être appliquée dans la plupart des cas.

### **Développement de l'industrie manufacturière**

Ce secteur contribue de moins en moins à l'amélioration des indicateurs de l'économie du pays et par conséquent à son développement économique. Le secteur manufacturier est en train de

perdre du terrain en termes de marché au niveau international et sous-régional. Comme dans le cas du secteur agricole, ces constats suggèrent la recherche d'autres voies (stratégies, politiques) pour le développement industriel au Burkina Faso.

### **Développement des transports**

Les différentes politiques et programmes mis en œuvre par le gouvernement burkinabè ont permis au secteur des transports de connaître des changements qualitatifs notables. Avec les exonérations sur l'importation des véhicules neufs, le parc automobile s'est nettement renouvelé. Cependant, les véhicules sont généralement âgés et de ce fait, polluent considérablement l'atmosphère surtout dans les grandes villes. Cette pollution est à l'origine de nombreuses maladies. Le coût du transport reste l'un des plus élevés et cette situation plombe considérablement le développement du secteur de l'industrie, du commerce et du tourisme.

### **Développement du tourisme et de la culture**

Les domaines touristique et culturel sont faiblement valorisés. Malgré les progrès faits ces dernières années, les possibilités d'accroissement de la valeur ajoutée du secteur restent entières. Jusqu'aujourd'hui, les politiques et stratégies mises en œuvre n'ont pas permis de résorber le manque d'infrastructures appropriées, le faible financement du secteur et le problème de la capacité et de la compétence des principaux acteurs du domaine.

### **Développement du commerce et de l'artisanat**

Le Burkina Faso reste marginal dans les échanges internationaux avec des exportations de matières premières. Il présente toujours une balance commerciale structurellement déficitaire. On note des progrès dans les procédures de création d'entreprises. Au regard des possibilités de transformations des matières premières et biens existants, cette situation ne peut se comprendre que par la faiblesse du secteur industriel sensé être le principal canal de la transformation agroalimentaire et de la création de valeur ajoutée.

### **Bilan synthétique des politiques sectorielles et principes d'économie verte inclusive**

En définitive, même si le Burkina Faso ne dispose pas de politique d'économie verte inclusive en tant que telle, l'analyse des politiques aussi bien sur le plan macroéconomique que sur le plan sectoriel montre une bonne prise en compte des principes d'économie verte inclusive.

En effet, dans le domaine économique, six (6) secteurs clés ont été identifiés: agriculture, mines, industrie manufacturières, transport, tourisme, et culture et commerce. Il en ressort que toutes les politiques mises en œuvre dans les secteurs susmentionnés, sont relativement axées sur les principes d'économie verte inclusive.

Sur les plans social et économique, l'étude relève dans les politiques sociales divers principes fondés l'économie verte inclusive. En matière d'éducation par exemple, les programmes prennent en compte l'éducation environnementale depuis le préscolaire. À travers le concept « éducation pour tous », l'équité et l'inclusion ont été prises en compte. La recherche de la sécurité alimentaire quant à elle, est fondée sur le principe de la gestion durable des terres. Dans le domaine de la santé, il existe des textes relativement précis sur le traitement des déchets produits par les services de santé.

Enfin, dans le domaine environnemental, ce sont les mêmes constats. Dans le domaine de l'eau, les politiques, comme la gestion intégrée des ressources en eau mise en œuvre à travers le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE), sont conçues selon les principes d'économie verte inclusive. En matière d'énergie, on relève un intérêt particulier pour l'accès à l'électricité à moindre coût pour tous; ce qui constitue un principe clé de la politique énergétique actuelle. Dans le domaine des forêts comme pour les autres domaines, on observe également l'existence de cadres relativement cohérents avec les principes d'économie verte inclusive.

### **La transformation structurelle et la promotion de l'économie verte inclusive**

Si l'on se réfère la définition de la transformation structurelle, surtout celle retenue dans cette étude, l'on peut logiquement conclure que le Burkina Faso devra développer un programme d'économie verte et de transformation structurelle. Cependant, la SCADD contient des dispositions relatives à la transformation structurelle. En effet, la SCADD est conçu dans un esprit de transformation structurelle. La productivité agricole, l'industrialisation, la réduction durable de la pauvreté et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles etc. y sont explicitement abordées. De l'analyse de la SCADD, il ressort que la stratégie intègre les réalités burkinabè dans l'économie verte inclusive. Il faudrait maintenant aller vers un cadre plus intégré pour une véritable transformation structurelle de l'économie. Cependant, d'importants défis restent à relever pour passer à une véritable politique/stratégie dans ce sens.

Dans les faits, le Burkina Faso n'a pas connu de transformation structurelle notable et dans la durée, même si l'examen des caractéristiques de l'économie burkinabè montre qu'elle connaît une certaine modification de structure depuis 1995. Toutefois, les données macroéconomiques donnent quelques indications en termes de liens entre principes économie verte inclusive et changement de structure de l'économie burkinabè. Les changements constatés dans la structure de l'économie burkinabè semblent être le résultat de ce qu'on a appelé le « renouveau politique » qui est en fait une transition entre des politiques publiques à la prise en compte du développement durable par le biais de l'adoption des principes d'économie verte inclusive. La gestion et le suivi-évaluation participatif de l'économie, la croissance responsable et la fiscalité environnementale sont des atouts pour réussir une telle transition.

### **Contraintes et défis**

Les principales contraintes et les défis qui se posent à la mise en œuvre de l'économie verte inclusive et la transformation structurelle au Burkina Faso incluent:

**La faiblesse, voire le refus de l'adhésion des acteurs du secteur privé.** Pour le gouvernement, la transition vers une économie verte implique la réorientation des priorités d'investissements dans des domaines qui favorisent la conversion écologique des secteurs économiques. Ce qui va nécessiter le changement des modes de production et de consommation et engendrer probablement des coûts de conversion ou d'adaptation qui pourront être plus ou moins importants pour le secteur privé.

**Les besoins en termes de ressources financières, matérielles et humaines.** La transition vers une économie verte inclusive nécessitera des fonds importants et au regard des moyens actuels et des priorités, cela peut être un grand obstacle pour le gouvernement burkinabè.

**La coordination des politiques.** La question de l'économie verte inclusive touche l'ensemble des départements de l'État. Diverses activités visant le même but doivent être opérées à différents niveaux. L'expérience en matière de politiques du développement durable montre que la maîtrise de la question du leadership est cruciale.

**L'absence de technologies appropriées.** Certaines entreprises, par exemple, ont la volonté d'utiliser des énergies renouvelables comme le solaire, seulement, la technologie appropriée fait défaut.

### Opportunités

Parmi les opportunités qui font du contexte burkinabè un cadre favorable pour la promotion d'une économie verte inclusive, on peut retenir:

**L'existence d'un grand potentiel de développement:** dans des secteurs porteurs comme l'agriculture, les mines, l'industrie, l'eau, le tourisme, l'artisanat, le transport et commerce, etc., il est possible de promouvoir la croissance verte inclusive.

**La volonté et l'engagement politiques:** Cette opportunité porte sur les diverses initiatives politiques prises et les mécanismes adoptés dans la perspective du développement durable.

**La SCADD:** La SCADD est une stratégie développement généralement axée sur des principes d'économie verte inclusive et de transformation structurelle. En ce sens, elle constitue une base de travail et offre l'opportunité d'une transition vers une véritable économie verte inclusive au Burkina Faso. Ce cadre met également l'accent sur la dimension « solidarité sociale », dans un pays où la pauvreté demeure un phénomène préoccupant.

**La prise de conscience de la société civile:** Sous l'impulsion de la dynamique internationale, la société civile burkinabè a pris conscience de l'importance d'une gestion rationnelle des ressources naturelles. De plus en plus de voix s'élèvent pour interpellier le gouvernement burkinabè sur la question.

**Le contexte socioéconomique et environnemental contraignant:** Dans bien des cas, les contraintes deviennent des opportunités et cela permet d'avancer. C'est probablement le cas dans le secteur énergétique. Le Burkina Faso se caractérise en effet par une lourde dépendance du bois de chauffe et des importations d'énergies fossiles, et un bouquet électrique fortement dominé par l'énergie thermique.

### Nécessité de promouvoir une stratégie globale et intégrée d'économie verte inclusive au Burkina Faso

Au regard de son contexte et de l'examen des politiques actuelles, le Burkina Faso devrait aller au-delà des principes disséminés dans les politiques sectoriels, afin de promouvoir une stratégie globale et intégrée d'économie verte inclusive en soutien à la transformation structurelle de l'économie. Le gouvernement burkinabè devrait mettre l'accent sur les secteurs suivants:

**L'agriculture:** Secteur clé du bien-être économique et social, l'agriculture, de par son poids dans le PIB et de par la taille de la population qui en dépend, est un secteur hautement stratégique dans la lutte contre la pauvreté. C'est aussi un secteur à forte empreinte écologique.

**Les mines:** Les mines constituent un secteur économique clé dans l'économie burkinabè. L'or est le premier produit d'exportation et la principale source actuelle de devises. Cependant, l'exploitation de cette ressource peut devenir plus nocive que bénéfique si elle ne s'inscrit pas dans un cadre de création de valeur ajoutée et de développement durable.

**L'industrie:** Afin de relever de manière durable les grands défis tels la lutte contre pauvreté, l'atteinte de la sécurité alimentaire, etc., la question du développement industriel doit se situer au cœur des politiques et stratégies du Burkina Faso.

**L'énergie et la valorisation énergétique des déchets:** Investir dans le vaste potentiel en matière d'énergies renouvelables, offre d'importants tremplins pour la promotion de l'énergie verte au Burkina Faso.

**Les forêts:** Les forêts fournissent, entre autres, d'importantes quantités de bois et d'autres produits non ligneux, contribuant ainsi au bien-être des communautés locales au Burkina Faso. Elles fournissent en outre, d'importants services écosystémiques. Or, les forêts se dégradent rapidement en raison d'une surexploitation et des pressions exercées par d'autres utilisations dont l'orpaillage, l'agriculture et l'élevage.

**L'eau:** Au Burkina Faso, les personnes n'ayant pas accès à l'eau consacrent une part importante de leur revenu à l'achat d'eau et de leur temps à la transporter (en particulier les femmes et les enfants). Avec l'accroissement de la population et des besoins économiques, l'augmentation de la demande en eau va entraîner des pressions supplémentaires sur cette ressource qui tend à se raréfier. De plus, avec le changement climatique, les problèmes liés à l'eau vont être exacerbés.

**Le tourisme:** Le Burkina Faso regorge d'énormes potentialités touristiques comme cela a été mentionné plus haut. Investir dans un tourisme soucieux de l'environnement peut davantage stimuler la croissance économique, réduire la pauvreté

et créer des emplois tout en générant les ressources de façon plus rationnelle. Pour atteindre ces objectifs, il faudrait minimiser la dégradation de l'environnement et maximiser les capacités de conservation du capital naturel.

**Le transport et le commerce:** Le rôle du transport dans l'économie burkinabè est limité par le coût élevé du carburant et la volatilité des prix sur le marché international. Pour tenter de réduire ce coût, les transporteurs font recours à des énergies de mauvaises qualité avec pour conséquence une pollution de l'air. Cette situation freine énormément les échanges commerciaux du pays aussi bien à l'interne qu'aux niveaux régional et sous-régional. Elle pose également une question de santé publique au regard de l'impact de la pollution atmosphérique sur les populations

**L'artisanat:** Il est une source importante de création d'emploi donc de revenus pour les ménages. Dans le contexte actuel, ce secteur est un atout capital dans le processus de modernisation de l'économie burkinabè.

Afin de mettre efficacement en œuvre les politiques en matière d'économie verte inclusive, le Burkina Faso devrait renforcer un environnement favorable et prendre des mesures de facilitation dans ce domaine. Il devrait aussi promouvoir l'utilisation des outils d'évaluation intégrée. De manière générale, le constat fait est que le suivi-évaluation et la mesure des progrès n'est pas entièrement pris en compte dans les politiques actuelles. Cela est dû, la plupart du temps, au manque de moyens humain, matériel et financier, à l'absence des principes de suivi des initiatives.

## Conclusions

Pour efficaces qu'elles puissent paraître, les politiques macroéconomiques du Burkina Faso ont surtout permis d'améliorer la gestion et les performances de l'économie, alors que les défis demeurent. Ils concernent la santé, l'éducation, la pauvreté, les inégalités, la diversification économique, l'accroissement de la valeur ajoutée, la production énergétique, etc. Les analyses des caracté-

ristiques de son économie et de ses impératifs de développement montrent que la transformation structurelle est étroitement liée à l'économie verte inclusive qui semble incontournable. Fort heureusement, le contexte des politiques publiques est déjà marqué fortement par des principes d'économie verte inclusive. La mise en œuvre efficace d'une politique d'économie verte inclusive implique un engagement politique fort et une révision en profondeur du cadre macroéconomique et des politiques sectorielles au-delà de la gouvernance du développement. Dans le contexte actuel, pour que la dynamique d'une transition vers l'économie verte inclusive démarre réellement, un processus d'échanges basé sur les résultats d'études doit être engagé avec les responsables des politiques au Burkina Faso au plus haut niveau.

### Recommandations

L'étude formule les recommandations suivantes:

- **Le Burkina Faso devrait définir une politique/stratégie globale et intégrée d'économie verte inclusive et de transformation structurelle de son économie.** Dans cette perspective, il est important de concevoir dès le départ une vision partagée et acceptée de tous. Cela nécessite un engagement des autorités au plus haut niveau et l'implication du secteur privé à tous les niveaux du processus. À cet effet, il faudrait veiller à ce que les mesures qui encouragent les modes de production durables soient prises en compte de façon progressive. Ce processus pourrait démarrer par une relecture concertée de la SCADD dans le sens d'une économie verte inclusive et de transformation structurelle.
- **La réussite d'une transition vers l'économie verte inclusive commande une analyse croisée des défis et opportunités actuels eu égard aux impératifs de développement économique et social, aux opportunités et aux contraintes environnementales et d'exploitation des ressources naturelles.** La maîtrise de ces éléments constitue les conditions de base d'une bonne gouvernance dans la mise en œuvre de la politique d'économie verte inclusive.
- **Le Burkina Faso devrait, à la phase initiale, axer sa stratégie d'économie verte inclusive sur le développement des énergies renouvelables et la transformation du secteur agricole pour plus de productivité.** Au regard des données de l'étude, ces questions sont au centre de l'émergence agricole, de la modernisation du secteur artisanal, de la relance industrielle, du développement du transport, de la protection des forêts actuellement surexploitées pour les besoins énergétiques des ménages, etc.
- **Les pouvoirs publics burkinabè doivent renforcer leurs capacités en vue de soutenir efficacement une économie verte inclusive.** À cet égard, ils doivent renforcer leurs capacités à analyser les défis, identifier les opportunités, hiérarchiser les interventions, mobiliser les ressources financières internes et externes, mettre en œuvre les politiques et évaluer les progrès réalisés.
- **Pour une mise en œuvre efficace des politiques d'économie verte inclusive, il faut promouvoir des outils appropriés, notamment les outils et les méthodologies d'évaluation intégrée et la mise à niveau des données statistiques.** Des programmes de renforcement des capacités, appuyés notamment par les partenaires techniques et financiers, sont nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace de la politique d'économie verte inclusive. De ce point, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pourrait jouer un rôle clé.
- **Le Burkina Faso doit maintenir un environnement macroéconomique général et un climat des affaires qui facilitent le processus de transformation.** Le Burkina Faso devrait poursuivre et consolider sa tradition de bonne gestion macroéconomique

en matière par exemple de gestion des finances publiques et de politique d'endettement. Il pourrait prendre plus de risques et être plus « agressif » dans la recherche d'une plus grande diversification de son économie et dans la conquête des marchés internationaux afin de renforcer son solde extérieur et mobiliser des devises. À cette fin, des actions doivent être entreprises pour notamment

faciliter les initiatives privées, le financement des investissements, le transfert de technologies appropriées, la mise en place d'un secteur énergétique efficace, la formation aux métiers industriels, la formation des cadres et l'utilisation d'instruments de politique publique pour promouvoir l'économie verte inclusive, la transformation agricole, l'industrialisation et les exportations.

# Messages clefs

- **En dépit de ces performances macroéconomiques solides sur les deux décennies passées, les défis du développement restent importants pour le Burkina Faso.** Les politiques jusque-là menées ont permis de traiter surtout les questions d'équilibres macroéconomiques.
- **À travers la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et la plupart des politiques sectorielles, les politiques publiques du Burkina Faso accordent une place importante aux principes d'économie verte inclusive.** Cependant, pour la promotion d'une véritable stratégie d'économie verte inclusive, une mise à niveau et une meilleure cohérence des politiques s'imposent.
- **Il est opportun pour le Burkina Faso de promouvoir une politique/stratégie globale et intégrée d'économie verte inclusive et de transformation structurelle.** Ce résultat se fonde sur les caractéristiques, les impératifs de développement durable.
- **L'agriculture, les forêts, l'eau, l'énergie, l'industrie, l'artisanat, la valorisation des déchets et le tourisme constituent une bonne base pour la promotion d'une économie verte inclusive et la transformation structurelle.** Au regard de leur potentiel sur le plan socioéconomique (réduction de la pauvreté, création d'emplois, sécurité alimentaire, etc.) et compte tenu de l'impact négatif qu'ils produisent sur l'environnement en l'absence d'une bonne gouvernance en la matière ces secteurs sont appelés à jouer un rôle clé dans la transition verte.
- **Pour réussir dans la promotion d'une économie verte inclusive, il faudrait développer et renforcer la gouvernance économique, la maîtrise des principes de l'économie verte inclusive et la culture de l'évaluation.** Comme dans le cas des politiques sectorielles qu'il faut harmoniser, il faudrait tout autant institutionnaliser le développement et l'utilisation d'outils et de modèles d'évaluation intégrée.
- **La transition vers une économie verte inclusive visant la transformation structurelle implique aussi la mise en œuvre d'un ensemble de mesures et de dispositifs nouveaux,** par exemple, l'établissement de comptes environnementaux et des ressources naturelles à intégrer dans la comptabilité.
- **Pour une transition réussie, un engagement ferme des autorités au plus haut niveau s'impose, avec une vision claire et un leadership dynamique.** Cet engagement est d'autant plus important que les réformes nécessaires pour cette transition engagent tout l'appareil productif et toucheront forcément les intérêts établis de certains secteurs et ou acteurs.
- **Si l'engagement des autorités au plus haut niveau est important pour une transition réussie, il est également crucial de veiller à ce que le processus soit véritablement inclusif.** Cela implique que l'ensemble des acteurs burkinabè et des partenaires soient véritablement associés au processus.

# 1. Introduction

## 1.1. Contexte

Depuis les indépendances et jusque dans les années 1980, les pays africains ont développé, à différents niveaux (national, sous-régional et régional), un certain nombre d'initiatives (stratégies, politiques, mesures, réformes, etc.)<sup>1</sup> visant à répondre à leurs impératifs de développement. Il s'agissait notamment pour ces pays de se doter, collectivement ou individuellement, d'une gestion macroéconomique plus efficace fondée sur des politiques qui favorisent une croissance soutenue et stable, susceptible de générer le progrès économique et social.

Au Burkina Faso, cette dynamique s'est caractérisée dès 1960 par la politique du « zéro déficit budgétaire, zéro dette publique ». Cette politique visait à rétablir les équilibres macroéconomiques après la mauvaise gestion qui a caractérisé les lendemains de l'indépendance. Il s'en suivra entre 1961 et 1962 un ensemble de mesures d'auto-ajustement qui ont permis d'éviter la faillite du pays sans éliminer pour autant le déficit budgétaire visé. Entre 1962-1982, la politique publique burkinabè est caractérisée par une accumulation de plans et projets basés principalement sur la disponibilité des bailleurs à accorder des financements. Un ministère du plan chargé de piloter les nombreux programmes et plans dont le programme populaire de développement (PPD, 1983-1986) a été créé. De nombreux textes réglementaires et lois sont pris pour accompagner la planification et assurer un contrôle de l'économie par l'État alors présent dans tous les secteurs de la vie économique (création des sociétés d'État, y compris dans le système bancaire, la distribution et le commerce international, contrôle des prix, etc.).

<sup>1</sup> Plan d'action de Lagos adopté en 1980; Traité d'Abuja, adopté en 1991, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adopté en 2001; le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité adopté en 1997 par les pays de l'UEMOA.

Malgré les efforts faits, la gestion publique pose problème. Le Burkina Faso opte pour les programmes d'ajustements structurels (PAS) en 1990 avec pour crolaire l'élaboration d'un document cadre de politique économique (DCPE). Le DCPE couvre dix ans. Dans le domaine macroéconomique, les politiques visaient surtout la réforme des finances de l'État. Ce dernier a engagé la libéralisation de l'économie. Mais si les PAS ont permis un certain réajustement au niveau macroéconomique (croissance du PIB, taux d'inflation acceptable, etc.), sur le plan social (pauvreté, accès à l'éducation, etc.) et environnemental (déforestation, dégradation des sols, etc.), la situation est restée préoccupante. Le Burkina Faso a alors adhéré à l'Initiative pays pauvres très endettés (PPTTE)<sup>2</sup> qui débouchera sur les politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté. C'est dans ce contexte que le premier Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) a vu le jour.

Élaboré en 2000, ce cadre visait à i) accélérer la croissance et l'axer sur l'équité; ii) garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base; iii) accroître les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres; iv) promouvoir une bonne gouvernance. Malgré les nombreuses politiques et actions menées dans ce cadre, le CSLP 2000, de même que les CSLP révisés de 2003 et 2006 n'auraient pas permis d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2015. Il est alors remplacé en 2011 par la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) qui est aujourd'hui le référentiel de la gouvernance économique au Burkina Faso.

L'instar de nombreux pays africains, toutes ces initiatives stratégiques et politiques ont permis au Burkina Faso d'enregistrer des résultats impor-

<sup>2</sup> Pays pauvres très endettés

tants et de définir ainsi un contexte macroéconomique d'un niveau de performance appréciable. Le taux de croissance économique réel moyen a atteint 4,4% sur la période 1980-1999 et 5,8% sur celle de 2000-2013 (INSD). Globalement, pour la même période, le service de la dette du pays a été réduit d'environ 4 points avec une inflation maîtrisée au taux de 2,3% et la non-accumulation d'arriérés de dettes (BAD, 2012a; BCEAO, 2013; INSD, 2014).

Malgré cette dynamique appréciable et les progrès enregistrés en matière de santé, d'éducation, d'égalité des sexes et de réduction de la vulnérabilité des populations, le Burkina Faso reste classé parmi les pays ayant les plus faibles niveaux de développement humain. Il reste l'un des pays les plus pauvres au monde avec un taux de pauvreté supérieur à 40% au cours de la décennie 2000-2010 (UNICEF, 2010). Pour la même période, l'Indice de développement humain (IDH) moyen est resté faible de l'ordre de 0,320<sup>3</sup>. En 2014, avec un IDH estimé à 0,388, le pays est classé 181e sur 187 pays dans le rapport sur le développement humain (PNUD, 2014).

En faisant des rapprochements entre la SCADD et les OMD, on note pour la pauvreté un écart d'environ 11 points avec la cible de la SCADD (moins de 35%). En ce qui concerne le taux d'alphabétisation, le Burkina Faso se situe à mi-chemin. Pour une cible de 100% (OMD), le taux actuel est de 42,1%. Enfin, le taux de croissance de 10 à 12% se fait toujours attendre et selon les prévisions, il ne pourra être réalisé ni en 2014, ni en 2015. Sur le plan environnemental, même si les changements se font sentir, la situation reste préoccupante au regard par exemple du taux de déforestation, d'une moyenne annuelle de 0,8% (BAD, 2013).

Dans ce contexte, aussi performante qu'elle puisse être, la croissance de l'économie burkinabè se présente comme étant faiblement voir non inclusive (CAPES, 2011), dans la mesure où elle ne contribue

que très peu à la création d'emplois et à l'amélioration générale du niveau de vie comme le constate la SCADD dans ses études préliminaires.<sup>4</sup>

Au regard de l'histoire des politiques de développement et des résultats obtenus, il est aujourd'hui reconnu que le maintien d'une croissance rapide ne conduit pas automatiquement à une transformation structurelle et à une baisse rapide de la pauvreté. Cette croissance doit être volontairement orientée pour un développement durable et inclusif, fondé notamment sur une dynamique en vue d'une industrialisation adaptée aux réalités nationales, une diversification économique qui crée de l'emploi, contribue à réduire la pauvreté et l'inégalité en même temps qu'elle permet et élargit l'accès aux services de base. Dans ce sens, l'économie verte inclusive, pensée dans une logique de transformation structurelle, s'impose de plus en plus dans les débats politiques et stratégiques comme l'approche la mieux indiquée pour permettre de réaliser ce type de résultats, c'est-à-dire une croissance économique durable, inclusive et vigoureuse tout en améliorant la productivité et l'utilisation efficace des ressources naturelles, réduisant les dommages environnementaux et favorisant la résilience aux changements climatiques. Ainsi, dans la mouvance de l'attention internationale portée au concept d'économie verte inclusive et conscients de l'interdépendance des économies dans un contexte de mondialisation croissante, les pays africains ont débattu de la transition vers une économie verte inclusive et de ses implications dans différents cadres et rencontres.

C'est dans ce contexte que la CEA a initié la présente étude dans un certain nombre de pays africains dont le Burkina Faso pour lequel plusieurs questions se posent: comment le contexte macroéconomique actuel s'articule-t-il avec les principes d'économie verte inclusive? Quelles sont les caractéristiques de cette articulation? Comment une meilleure articulation des principes

<sup>3</sup> Calcul de l'auteur du la base des rapports sur le développement humain du PNUD

<sup>4</sup> La mise en œuvre du CSLP a certes permis de réaliser des progrès en matière de gestion de l'économie, mais ces progrès n'ont pas permis de réaliser pleinement les objectifs quantitatifs de développement, notamment la réalisation d'une croissance forte et la réduction significative de la pauvreté.

d'économie verte inclusive avec les politiques, stratégies et mesures actuelles impulseraient la transformation structurelle de l'économie burkinabè? Et comment améliorer cette articulation?

Le présent rapport qui vise à proposer des réponses à ces différentes questions est organisé autour de sept grands points: 1) l'introduction à l'étude; 2) l'analyse du contexte macroéconomique; 3) l'économie verte inclusive; 4) la transformation structurelle; 5) le schéma vers une économie verte inclusive; 6) les principales leçons de l'étude; 7) la conclusion permet de revenir sur les principaux arguments de l'étude.

## 1.2. Objectifs

Cette étude a pour objectif d'identifier et analyser les rapports entre les politiques d'économie verte inclusive et la transformation structurelle au Burkina Faso. En pratique, il s'agit de mesurer le degré auquel les mesures et les politiques relevant de l'économie verte inclusive sont pertinentes pour la transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso dans une perspective de développement durable.

### De manière spécifique, il s'agit de:

- Étudier le cadre macroéconomique du pays par rapport aux impératifs du développement économique, social et environnemental, et sa réceptivité aux principes et approches de l'économie verte inclusive;
- Identifier et analyser les politiques et les stratégies de promotion de l'économie verte inclusive et leurs liens avec la transformation structurelle;
- Examiner la meilleure articulation possible d'une stratégie d'économie verte inclusive et de transformation structurelle au Burkina Faso;
- Identifier et analyser d'autres politiques et outils de promotion de l'économie verte inclusive ainsi que la possibilité de leur adoption pour le renforcement de la transformation structurelle dans le pays;

- Mettre à jour et analyser les défis et opportunités, et dégager les pratiques optimales, les facteurs de réussite et les enseignements pouvant être tirés de l'adoption de politiques de promotion de l'économie verte inclusive;
- Identifier et analyser d'autres mesures requises pour faciliter la transition vers l'économie verte inclusive et contribuer à la transformation structurelle du pays;
- Identifier et étudier les outils qui pourraient servir à évaluer d'une façon intégrée les politiques et stratégies de promotion de l'économie verte inclusive, de sorte à éclairer la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de promotion de l'économie verte inclusive et enfin;
- Formuler des recommandations quant aux politiques de promotion de l'économie verte inclusive susceptibles de renforcer la transformation structurelle de l'économie burkinabè.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'étude s'est fondée sur l'approche suivante:

## 1.3. Méthodologie

### 1.3.1 Approche conceptuelle et définition

Pour répondre au mieux aux objectifs fixés, l'étude s'est fondée sur le cadre conceptuel contenu dans le Schéma 1 ci-dessous. Elle part de l'hypothèse que les initiatives axées sur les politiques d'économie verte inclusive permettent de réaliser la transformation structurelle de l'économie dans un contexte de développement durable. Dans cette perspective, plusieurs questions surgissent: comment se présente le contexte macroéconomique actuel au Burkina Faso? Les politiques menées sont-elles compatibles ou non avec les principes d'économie verte inclusive et à quel degré? Par quels mécanismes ces initiatives axées sur les principes d'économie verte inclusive transforment-ils l'économie? De ce point de vue, l'analyse se présente en deux grandes dimensions et trois

parties. Les éléments utilisés sont la pertinence, la cohérence, la synergie et/ou la complémentarité et enfin l'efficacité.

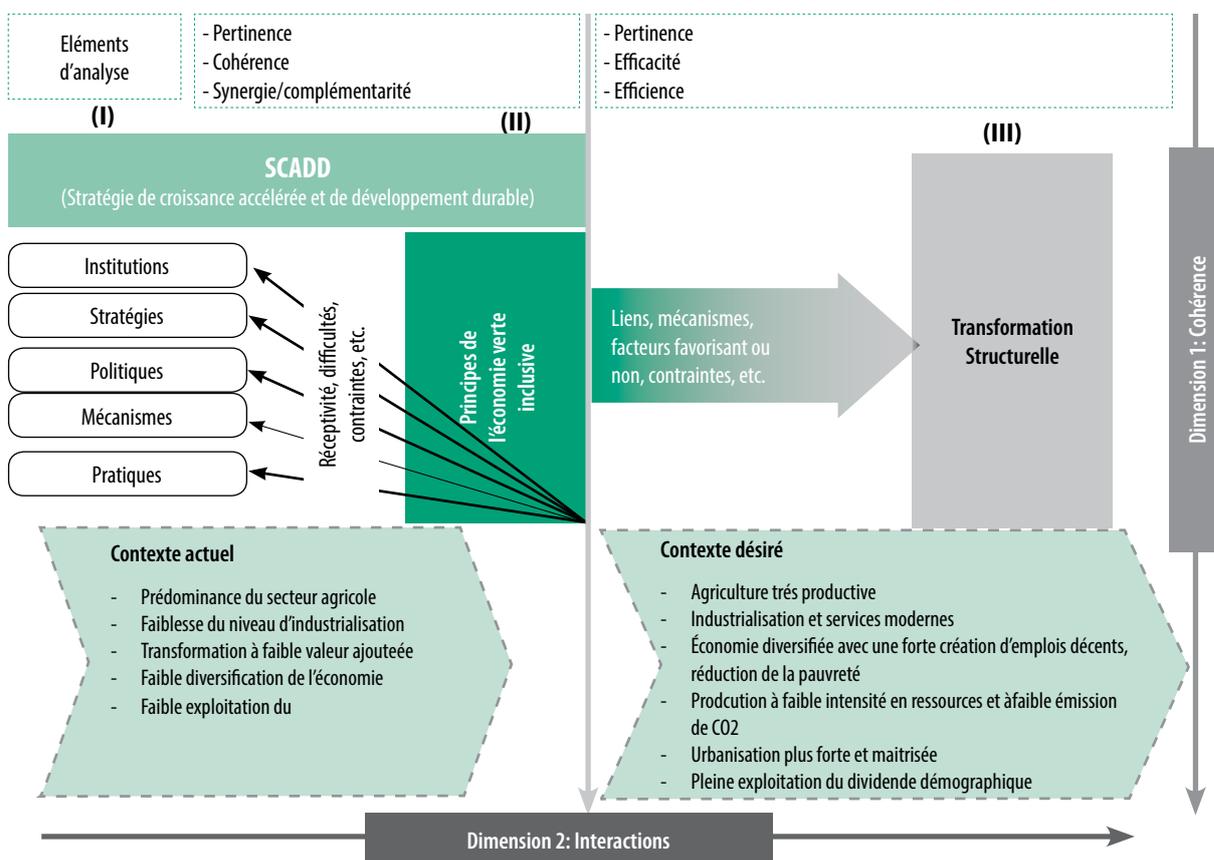
**Dimension 1 (Cohérence):** Elle constitue l'analyse verticale du cadre conceptuel et permet d'aborder et de répondre à diverses préoccupations de l'étude. Premièrement, l'examen du cadre macroéconomique (les institutions, les politiques, les stratégies, les pratiques, etc), sa cohérence et sa pertinence au regard des priorités de développement sur les plans économique, social et environnemental (1<sup>ère</sup> partie). La 2<sup>ème</sup> partie met l'accent sur l'identification et l'analyse des politiques, des stratégies et des principes de l'économie verte inclusive. De ces deux analyses, il ressort la mise en relief des premières difficultés qui surgissent lors de l'intégration des principes d'économie verte inclusive au cadre macroéconomique existant. Quant à la 3<sup>ème</sup> partie, elle étudie le programme et les données de transformation structurelle du pays. Couplée avec la dimension 2,

cette analyse mettra en relief l'importance des politiques et stratégies de promotion de l'économie verte inclusive dans la transformation structurelle de l'économie burkinabè.

**Dimension 2 (Interactions):** Cette dimension décline l'analyse horizontale du cadre conceptuel. Fondamentalement, elle vise à étudier les interactions entre le cadre macroéconomique, les principes de l'économie verte inclusive et la transformation structurelle. et de répondre ainsi à la question suivante: Comment et par quels processus/mécanismes les politiques existantes axées sur les principes d'économie verte inclusive peuvent déboucher sur la transformation structurelle de l'économie du pays?

Couplée avec la dimension 1, l'analyse des interactions des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties permet par exemple de mettre en exergue les mesures et principes déployés actuellement dans le pays et d'analyser la manière dont ils s'intègrent dans le cadre macro-

### Schéma 1: Cadre d'analyse conceptuel de l'économie verte inclusive et la Transformation Structurelle au Burkina Faso



Source : Auteurs

conomique existant, ceci dans le sens de la transformation structurelle de l'économie burkinabè. Les problèmes de réceptivité et les difficultés d'intégration des principes de l'économie verte inclusive et la transformation structurelle aux politiques en cours pourront alors être mis en exergue. Ceci pourrait faciliter la recherche de solutions aux défis qui se posent à la mise en œuvre de l'économie verte inclusive et la transformation structurelle.

### 1.3.1.1. Transformation structurelle

La transformation structurelle résulte d'un processus au terme duquel, grâce à la croissance économique, émerge une modification de la configuration sectorielle de l'économie correspondant à un stage relativement avancé de développement économique. Elle se compose essentiellement de quatre processus interdépendants (Timmer, 2012):

- La réduction de la part de l'agriculture dans le PIB et l'emploi;

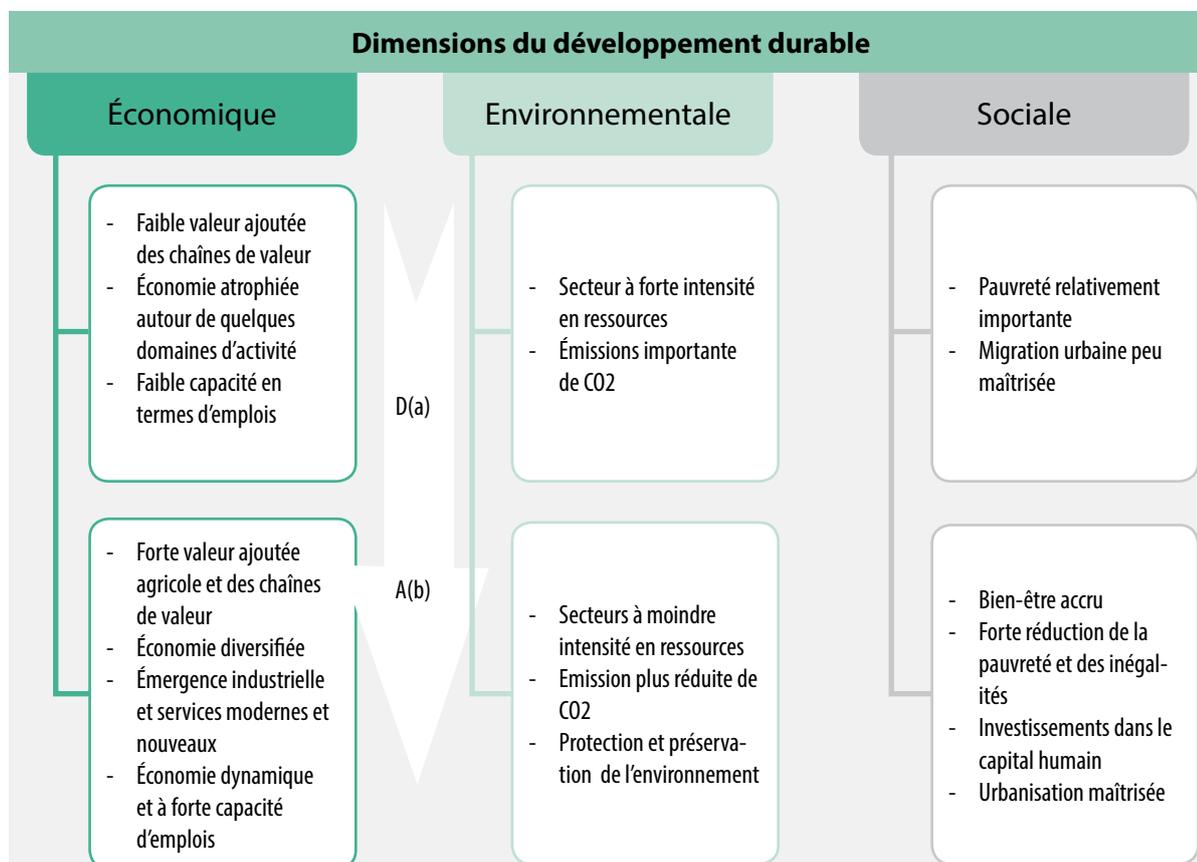
- Une urbanisation rapide résultant de l'exode rural;
- Une économie moderne basée sur l'industrie et les services modernes;
- Une transition démographique vers des taux de natalité et de mortalité moins élevés.

Une transformation structurelle au Burkina Faso devrait permettre de passer du contexte macroéconomique actuel à un contexte d'agriculture plus productive qui soutient le développement industriel et celui des services modernes devenus éco-efficaces et où les richesses créées sont réparties de manière équitable et permettent des investissements dans le développement du capital humain. Dans le contexte du Burkina Faso, une transition structurelle réussie peut être schématisée de la manière suivante.

### 1.3.1.2. L'économie verte inclusive

Le concept d'économie verte est apparu en 1989 (Pearce et al., 1989) et s'est hissé au premier plan

## Schéma 2: Éléments d'une bonne transformation structurelle au Burkina Faso



Source: Auteurs

Note(\*): (a) = Point de départ ; (b) = Point de chute (objectif)

des considérations économiques. Il a acquis toute sa pertinence entre 2008 et 2009 dans le contexte de la crise alimentaire, financière et économique, et avec le Sommet de Rio+20 en 2012. Aujourd'hui, Il existe différentes définitions du concept construit autour du même noyau.

Le PNUE (2011) définit l'économie verte comme « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ».

Pour la CEDEAO, « l'économie verte est l'ensemble des activités conduisant à la réduction de la pauvreté, la création d'emplois verts décents, des richesses et des revenus au profit de la population, qui assure le bien être global pour toutes les personnes tout en maintenant un environnement sain dans le respect des droits humains et de la contribution à la cohésion sociale ».<sup>5</sup>

La Banque mondiale définit la croissance verte comme une croissance qui est efficiente, propre, et résiliente dans son utilisation des ressources naturelles, propre en ce sens qu'elle minimise la pollution et les impacts environnementaux et résiliente dans la mesure où elle prend en compte les risques naturels et le rôle de la gestion de l'environnement et du capital naturel dans la prévention des catastrophes physiques (Banque mondiale, 2012).

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2011), la croissance verte vise à favoriser la croissance économique et le développement, tout en veillant à ce que les actifs naturels soient utilisés de manière durable, et continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels la croissance et le bien-être reposent.

Dans la perspective de la cinquième édition de son Rapport sur le développement durable en Afrique, la CEA définit la croissance verte inclu-

sive comme une croissance économique qui est inclusive, crée des emplois, améliore le bien-être humain (y compris la réduction de la pauvreté), utilise efficacement les ressources, et améliore les actifs environnementaux.

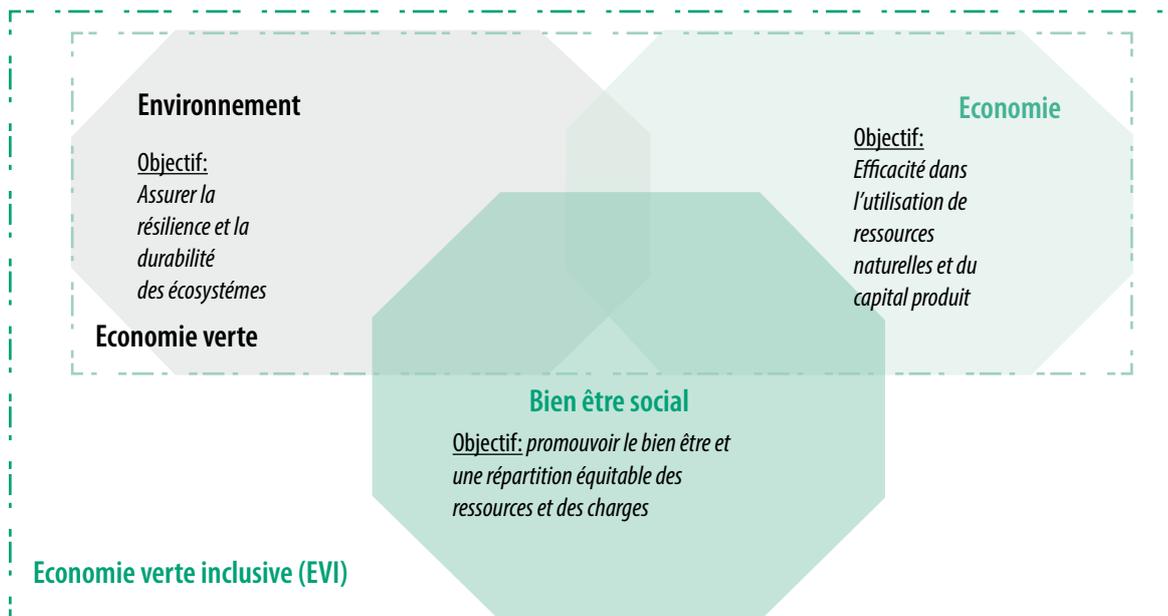
Il faut noter que l'économie verte ne remplace pas le développement durable, elle se présente plutôt comme un instrument au service de sa réalisation. Aussi, en parlant d'économie verte, il est de plus en plus admis que ce sont les trois dimensions (sociale, environnementale et économique) du développement durable qui doivent être toutes clairement mises en avant. D'où l'utilisation de l'expression « économie verte inclusive » qui reflète aussi explicitement la dimension sociale. C'est cette expression qui sera utilisée dans cette étude.

De plus en plus, des organisations telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) travaillent à la promotion de la croissance verte inclusive. Cette approche donnerait aux pays l'occasion d'adopter une démarche graduelle qui permet de tirer des leçons et de développer les outils et les instruments nécessaires pour la conception et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes susceptibles de contribuer à la gestion efficace de la transition vers une économie verte. Cela est particulièrement pertinent étant donné que l'économie verte inclusive sans les politiques et les instruments d'accompagnement ne mènerait pas nécessairement à une croissance inclusive, créatrice d'emplois, économe en ressources et respectueuse de l'environnement. Chaque pays peut avoir son approche/interprétation de la définition de l'économie/la croissance verte inclusive selon ses réalités et priorités de développement. Mais de manière générale, les grands principes de l'économie verte inclusive peuvent être résumés dans le schéma suivant:

Depuis le Sommet de la terre (1992), le Burkina Faso s'est engagé dans différents processus de durabilité et de verdissement de l'économie. Toutefois, il n'y

<sup>5</sup> C'est la définition retenue par le Burkina Faso

### Schéma 3: Objectifs de l'économie verte inclusive



Source: Auteurs, adaptation d'un document de l'Agence européenne de l'environnement

a pas encore à notre connaissance un programme spécifique d'économie verte inclusive. Les engagements pris se matérialisent en réalité dans des stratégies, programmes, bonnes pratiques et mécanismes institutionnels divers. Cette panoplie de mesures s'impose de plus en plus pour imprimer la direction stratégique générale et fournir les incitations qui permettront d'adopter et de mettre en œuvre de façon coordonnée les diverses mesures et actions requises pour passer à une économie verte inclusive. Cette situation tend à créer un cadre politique global et clair et c'est ce cadre que nous avons considéré dans nos analyses.

#### 1.3.2. Déroulement de l'étude

De manière synthétique, l'étude s'est déroulée en trois grandes phases qui se complètent, suivies d'un atelier de validation.

- **L'analyse documentaire:** Il s'agit d'une revue documentaire exhaustive visant à recueillir les données et informations indispensables pour les besoins de l'étude. À cette étape, l'objectif est d'obtenir et d'examiner, s'il y a lieu, les législations nationales et sectorielles, ainsi que les

politiques, stratégies, plans et programmes de développement etc.

- **L'enquête de terrain:** Afin de mieux cerner le contexte et certaines données collectées au cours de la phase de l'analyse documentaire, certains acteurs du secteur public et les acteurs non-étatiques (privé, société civile, etc.) ont été consultés. Le choix de ces acteurs s'est fait sur une base raisonnée à partir de deux critères que sont: l'importance des liens avec le sujet traité, l'appartenance à une institution ayant des rapports étroits avec l'économie verte et/ou la transformation structurelle. La consultation de ces acteurs a été faite grâce à deux types de questionnaires appuyés par des entretiens directs dans certains cas. Au total 38 personnes ressources de 29 institutions ont été interrogées (Cf. Annexe n°1, liste des personnes enquêtées).
- **L'analyse des données:** Les informations et données collectées ont été analysées selon les besoins de l'étude<sup>6</sup>.

Afin d'amender et d'enrichir le contenu du rapport, un atelier technique de validation a été or-

<sup>6</sup> À l'aide de deux logiciels de traitement de données statistiques: Excel et STATA

ganisé les 16 et 17 octobre 2014 à Ouagadougou. Il a regroupé une cinquantaine de participants des secteurs publics et privés qui ont revu et apporté leurs contributions sous forme de critiques constructives, d'amendements et de recommandations. Tout cela a permis d'enrichir le produit final ici présenté. Avant et après cet atelier, le rap-

port, depuis les étapes initiales de sa conception, a aussi fait l'objet de plusieurs autres examens par les pairs et bénéficié de commentaires utiles d'organisations sœurs des Nations Unies et des équipes de diverses divisions de la CEA.

## 2. Cadre macroéconomique du Burkina Faso

Depuis son indépendance, le Burkina Faso a expérimenté différentes politiques et stratégies en vue d'accroître le bien-être. En revenant sur les principales conjonctures et leurs impératifs, la section suivante présente les grandes politiques et stratégies du pays.

### 2.1. Bref aperçu des politiques et stratégies

Face aux différents contextes macroéconomiques et à ses impératifs de développement tout au long de son histoire, le Burkina Faso a donné différentes réponses en termes de politique publique. Mais, à la lecture des documents y relatifs, cette multitude de réponses peut être regroupée en quatre catégories.

#### 2.1.1. L'austérité et l'auto-ajustement face aux déséquilibres budgétaires

Au cours de la période postindépendance, le contexte socioéconomique du Burkina Faso, alors Haute Volta est caractérisé par une mauvaise gestion qui s'est traduite au niveau macroéconomique par d'importants déséquilibres.

Pour faire face à cette situation, il a été mis en place un programme d'austérité dont l'objectif principal était de répondre à l'impératif de rétablissement rapide des équilibres macroéconomiques (zéro déficit budgétaire, zéro dette publique). Le programme s'est avéré pertinent et s'est traduit rapidement par une très forte maîtrise des dépenses publiques, la modestie et l'honnêteté dans l'utilisation des ressources publiques. Malheureusement, avec le relâchement de la gestion publique, les mauvaises pratiques surgiront de nouveau par le biais d'une croissance importante de la dette

publique et un effritement des équilibres budgétaires alors acquis.

Les autorités reprennent à leur compte les objectifs de rééquilibrage des comptes macroéconomiques et il s'ensuit, entre 1961 et 1962, un ensemble de mesures d'auto-ajustement (création d'un fonds d'investissement appelé « effort populaire d'investissement » par la réduction des salaires des fonctionnaires de 5 à 12% selon la catégorie, la réduction de 25 à 50% des avantages accordés aux fonctionnaires, la réduction de l'âge de la retraite de 55 à 53 ans, etc.). Dans l'ensemble, ces mesures ont permis d'éviter la faillite du pays sans éliminer pour autant le déficit budgétaire visé. Sur le plan structurel, aucun changement significatif n'est enregistré et l'agriculture reste dominante. Sur le plan social, le taux de croissance de la population reste également stable dans l'ensemble (1,34% en moyenne entre 1960 et 1963).

#### 2.1.2. La planification centrale face aux dérives publiques

Pour s'assurer de la consolidation des acquis, l'État poursuit sa politique de gestion des déficits en renforçant ou en mettant en place des mesures fortes visant la réduction du train de vie de l'État. Par ailleurs, dans les politiques apparaît une volonté ferme de maîtrise des besoins ou impératifs du développement du pays par la planification, essentiellement centrale. Entre 1962-1982, la politique publique burkinabè est alors caractérisée par une accumulation de plans et projets basée principalement sur la disponibilité des bailleurs à accorder des financements. À cet effet, il est créé un Ministère du plan chargé de piloter les nombreux programmes et plans dont le programme populaire de développement (PPD, 1983-1986). De nombreux textes réglementaires et lois sont pris pour

accompagner la planification et assurer un contrôle de l'économie par l'État alors présent dans tous les secteurs de la vie économique: création de sociétés d'État, contrôle des prix, manufacture, distribution, système bancaire et commerce international, etc.

Sur le plan agricole spécifiquement, on relève des politiques visant essentiellement à diversifier les productions agricoles, assurer la conservation des terres, promouvoir l'irrigation, juguler les effets négatifs de la sécheresse et à reconstituer le cheptel. De nombreuses structures sont créées (ORD et CRPA<sup>7</sup>, SOFITEX<sup>8</sup>, OFNACER<sup>9</sup>, etc.) et les politiques comme la réforme agraire et foncière (RAF) sont adoptées et 10 à 25% des investissements sont régulièrement affectés au secteur agricole. Ces politiques vont induire pour les premières années une croissance agricole importante. Les secteurs secondaire et tertiaire eux sont relativement en recul.

Sur le plan social, de nombreux indicateurs sont au rouge. À la veille des PAS, les performances du système éducatif étaient les suivantes: 0,7% de taux de fréquentation dans le préscolaire, 30% au primaire, 7,8% dans le secondaire et 1% dans le supérieur. L'espérance de vie s'est améliorée passant de 37 ans à 48 ans entre 1960 et 1980 grâce notamment aux politiques de santé populaire<sup>10</sup> mises en œuvre. En définitive, cette période est caractérisée au plan économique par une croissance erratique, un secteur industriel en difficulté en raison de sa faible compétitivité, les coûts élevés des facteurs de production, et des lacunes relativement importantes en matière de gestion des ressources naturelles. On enregistre toutefois de bonnes performances agricoles et des niveaux d'inflation acceptables.

Avec la centralisation de tous les pouvoirs, l'administration et la gestion du pays deviennent plutôt lourds et l'État plie sous le poids des nombreuses responsabilités qu'il s'est données. Désormais incapable d'assumer toutes ses dépenses, l'État est obligé d'imaginer à nouveau des politiques et straté-

gies d'assainissement de ses finances. Il doit réduire les dépenses et créer de nouvelles recettes et c'est dans cet objectif que le pays va s'inscrire dans les programmes d'ajustements structurels (PAS).

### **2.1.3. Les PAS et la libéralisation du marché dans un contexte d'affaiblissement de l'État**

Dans le contexte ci-dessus décrit, en 1990, le Burkina Faso entre dans les programmes d'ajustements structurels (PAS) avec l'élaboration d'un Document cadre de politique économique (DCPE) pour une période de dix ans. Dans le domaine macroéconomique, les politiques visent principalement la réforme des finances de l'État (instauration de la TVA, rationalisation des dépenses publiques, maîtrise de la masse salariale, privatisation des sociétés d'État, dévaluation, etc.).

En termes de régulation, l'État engage la libéralisation des marchés. Sur le plan sectoriel, l'accent est mis sur l'agriculture (composante stratégique n°1), l'éducation, la santé, les transports et l'environnement (composante stratégique n°6). Mais si les PAS ont permis un certain réajustement au niveau macroéconomique (croissance du PIB, taux d'inflation acceptable, etc.), sur le plan social et environnemental, la situation est restée préoccupante. La pauvreté n'a pas reculé. Elle a même augmenté passant de 44,5% en 1994 à 46,3% en 2003. Dans la dynamique, le Burkina Faso adhère à l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE) qui conduira à la période des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

### **2.1.4. La « socialisation » des PAS ou les Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) face à la pauvreté persistante**

Dès les années 2000, le Burkina Faso connaît des performances macroéconomiques intéressantes qui se poursuivent jusqu'à nos jours. Cette performance est caractérisée par une inflation maîtrisée

<sup>7</sup> Pour la vulgarisation et la distribution des intrants

<sup>8</sup> Pour le coton

<sup>9</sup> Pour les céréales

<sup>10</sup> Construction de nombreux Centres de santé et de promotion sociale (CSPS)

(2,34% sur la période 2000-2013) et des taux de croissance économique relativement élevés. Entre 2001 et 2010, le taux de croissance moyen a été de 5,2%. Ce qui est au-dessus du taux moyen de l'ensemble des pays de l'UEMOA (2,8%). Malgré ces performances appréciables, la pauvreté se maintient. La vie des burkinabè dans une forte proportion reste marquée par une grande pauvreté surtout en milieu rural. Face à cette situation, l'objectif de l'assainissement des finances va être accompagné par des objectifs clairs de lutte contre la pauvreté. L'État définit des pourcentages de budget à consacrer à cet objectif et à investir dans les secteurs sociaux comme la santé, l'éducation et l'alphabétisation, l'eau et l'assainissement, etc.

En termes de politique publique, il est adopté en 1995 la Lettre de politique pour le développement humain durable (LPDHD). Sur la période 1999-2000, elle va être revue. Elle débouchera ainsi sur l'élaboration du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en 2000. Cette stratégie vise à : i) accélérer la croissance et la fonder sur l'équité; ii) garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base; iii) élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres; iv) promouvoir une bonne gouvernance. C'est dans ces stratégies qu'apparaissent de plus en plus les concepts d'équité, inclusion, exclusion, égalité des sexes, etc.

Cependant, malgré les nombreuses politiques et actions menées dans ce cadre, le CLSP 2000 n'a pas permis d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2015. Ce résultat a donné lieu à l'élaboration de la SCADD a été initiée.

### **2.1.5. La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et le développement durable**

Adoptée fin 2010 pour la période 2011-2015, la SCADD fait le constat suivant: la mise en œuvre des CSLP a certes permis de faire des progrès en matière de gestion de l'économie, mais ces pro-

grès n'ont pas permis de réaliser pleinement les objectifs quantitatifs de développement, notamment une croissance forte et une réduction significative de la pauvreté. En dépit de la mise en œuvre des CSLP, la pauvreté sévit toujours, surtout en milieu rural.

Dans un tel contexte, la SCADD se donne pour objectif général la réalisation d'une croissance économique forte et soutenue, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau des revenus, de la qualité de vie de la population et qui prenne en compte les principaux déterminants de la gestion durable des ressources naturelles.

Aussi la SCADD s'efforce-t-elle d'intégrer les trois dimensions du développement durable. Son objectif qui consiste en la réalisation d'une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable se décline en huit objectifs spécifiques:

- Réaliser un taux de croissance moyen du PIB réel de 10%;
- Atténuer l'extrême pauvreté et la faim dans le pays;
- Assurer l'éducation primaire pour tous;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans;
- Améliorer la santé maternelle;
- Combattre le VIH, le SIDA, le paludisme et les autres maladies, et poursuivre l'inversion de la tendance;
- Assurer un environnement durable.

Aujourd'hui, il est trop tôt pour évaluer les effets de ces deux politiques. Toutefois, on peut caractériser le contexte et les impératifs de développement dans lesquels se déroulent ces politiques.

## 2.2. Le cadre macroéconomique dans le contexte de l'économie verte inclusive

### 2.2.1. Situation dans les trois dimensions du développement durable au Burkina Faso

#### Au plan économique

Sur le plan macroéconomique, les performances de l'économie burkinabè sont dans l'ensemble solides, mais les défis restent importants en termes de création d'emplois décents et de croissance verte. Le Burkina Faso a connu une revue à la baisse de la croissance suite à des chocs multiples. La réduction des prix des produits de base pour les deux principales exportations (or et coton) du pays, les effets de l'apparition du virus Ebola dans la sous-région sur le tourisme et les services, et l'incertitude politique menant à un changement de régime fin octobre 2014 ont contribué à un ralentissement de la croissance. La croissance réelle est estimée à 4% en 2014 et devrait se situer à 5% en 2015 (FMI, 2015).

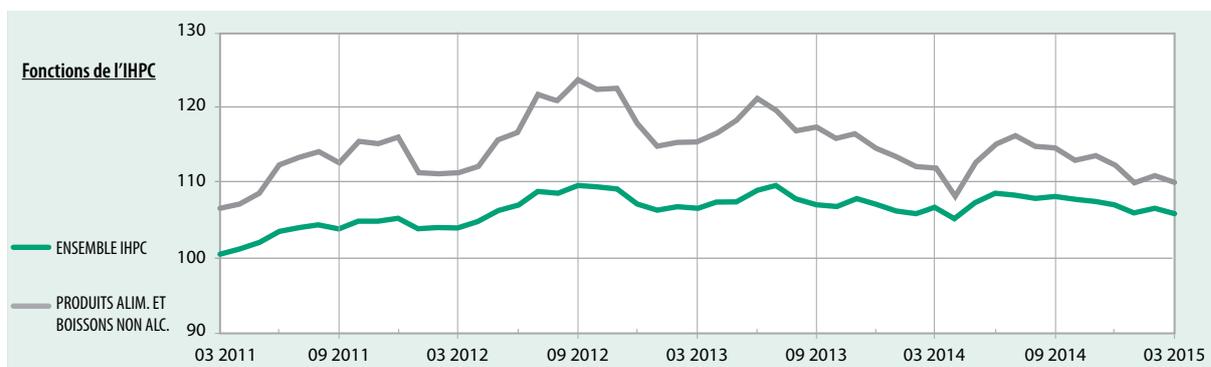
Le déficit budgétaire de l'exercice 2013 est passé à 3,5% du PIB, reflétant les revenus les plus faibles et les dépenses pour les subventions, en partie compensée par des subventions plus élevées (FMI, 2015). Des recettes fiscales inférieures aux prévisions ont occasionné une réduction des dépenses

et des importations (FMI, 2015). À fin mars 2015, l'inflation moyenne des 12 derniers mois était de -0,2% contre -0,1% un an plus tôt. La bonne campagne agricole 2013-2014 et les mesures gouvernementales contre la vie chère expliquent largement cette situation des prix à la consommation (INSD, 2015) (voir figure 1 ci-dessous).

L'économie burkinabè reste marquée par la prédominance des secteurs primaire et tertiaire. En effet, en 2012, le secteur tertiaire a constitué à lui seul pratiquement la moitié du PIB (44,4%). Quant au secteur primaire (agriculture et l'élevage), il occupait plus des trois quarts de la population active et contribuait pour 27,8% au PIB. La contribution de ce secteur, au titre de 2013, était de 31,5%. Pour la même année, les valeurs ajoutées de l'agriculture et de l'élevage ont représenté respectivement 56,2% et 34,1% de la valeur ajoutée totale du secteur primaire (MEF-DGEP, 2012).

La dynamique actuelle du secteur secondaire dépend quasi-exclusivement du boom minier et du sous-secteur des bâtiments et travaux publics (BTP). Depuis 2011, la part des industries extractives devient de plus en plus importante. Elle est estimée à 24,6% du PIB. Le sous-secteur des industries manufacturières reste caractérisé par une léthargie d'ensemble depuis les années 1990. Au total la dynamique industrielle dans le pays reste faible et connaît une évolution en dents de scie (figure 2).

Figure 1: Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)



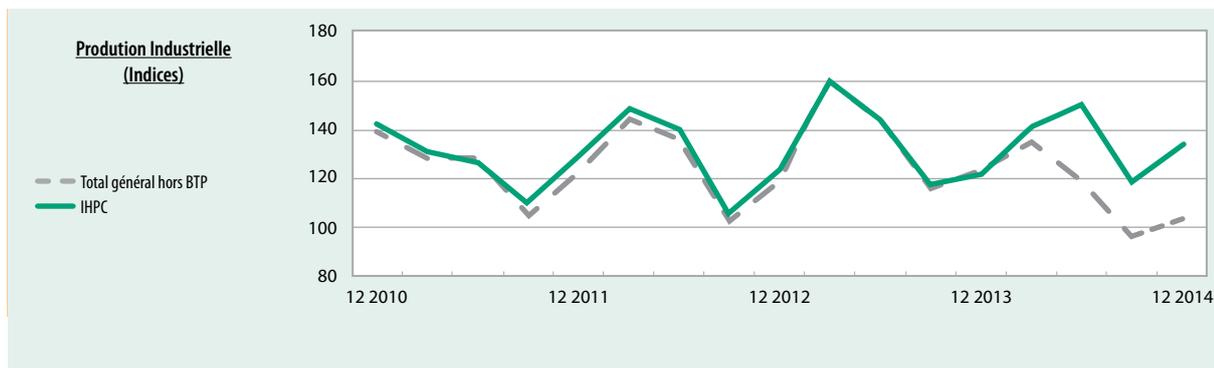
Source: Mministère de l'économie et des finances (2015, p3)

**Tableau 1: Quelques indicateurs macroéconomiques du Burkina Faso**

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014
PIB (milliards USD)	9,14e	10,47	11,04e	12,13	13,19e
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	8,4	5	9	6,5	6,4e
PIB par habitant (USD)	555	617e	636e	683	726e
Endettement de l'État (en % du PIB)	29,3e	29,7	28,3	28,7	28,5
Taux d'inflation (%)	-0,6	2,8	3,8e	2	2e
Balance des transactions courantes (milliards de dollars des États-Unis)	-0,2	-0,13	-0,24	-0,63	-1,08e
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-2,2	-1,3e	-2,1	-7	-8,2e

**Source:** FMI – Base de données des perspectives de l'économie mondiale (World Economic Outlook Database) - dernières données disponibles en 2014

Note: (e) estimations.

**Figure 2: Indice de la production industrielle (fin 2010-fin 2014)**

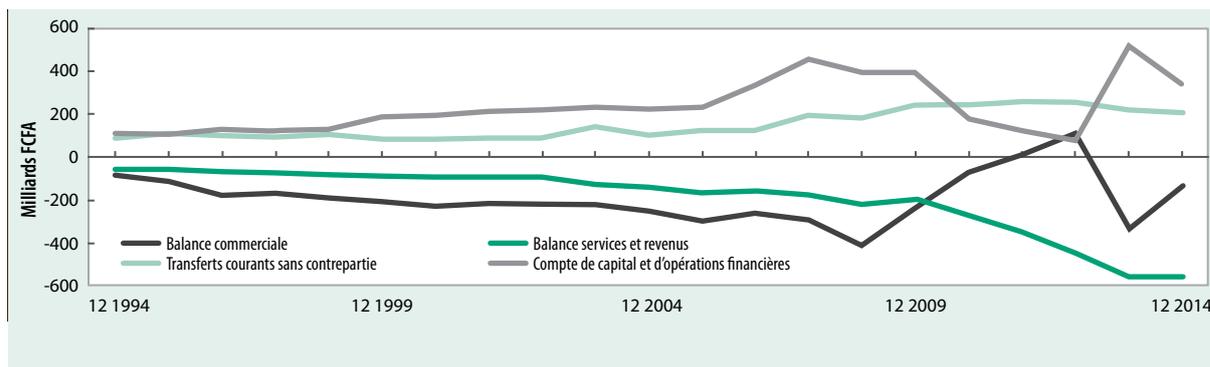
**Source:** Ministère de l'économie et des finances (2015, p6)

Malgré une légère augmentation en termes nominaux, la dette publique du Burkina Faso est restée globalement constante en pourcentage du PIB (à environ 29%), jusqu'à fin 2014 (voir tableau 1). Conformément à la politique de rigueur budgétaire du gouvernement, l'accumulation de la dette a considérablement ralenti en 2014, et le stock nominal de la dette n'a connu qu'une croissance de 2%. L'augmentation nominale a été exclusivement motivée par la dette extérieure, qui a progressé de 4%, par opposition à la dette intérieure. Elle s'est contractée de 4% en raison du resserrement des conditions de liquidité sur le marché régional (FMI, 2015). La version révisée 2013 du déficit du compte courant a augmenté de 7% du PIB (voir aussi figure 3).

La structure des exportations du Burkina Faso a subi une forte modification au cours de ces dernières années à la faveur de la reprise de l'exploitation industrielle des gisements d'or. Par exemple, en 1998 cette structure était prédominée par les exportations de coton (63,5%) et des produits de l'élevage (environ 14%). En 2013, c'est l'or qui prédomine avec environ 63% de la part des exportations (INSD, 2015) (figure 4).

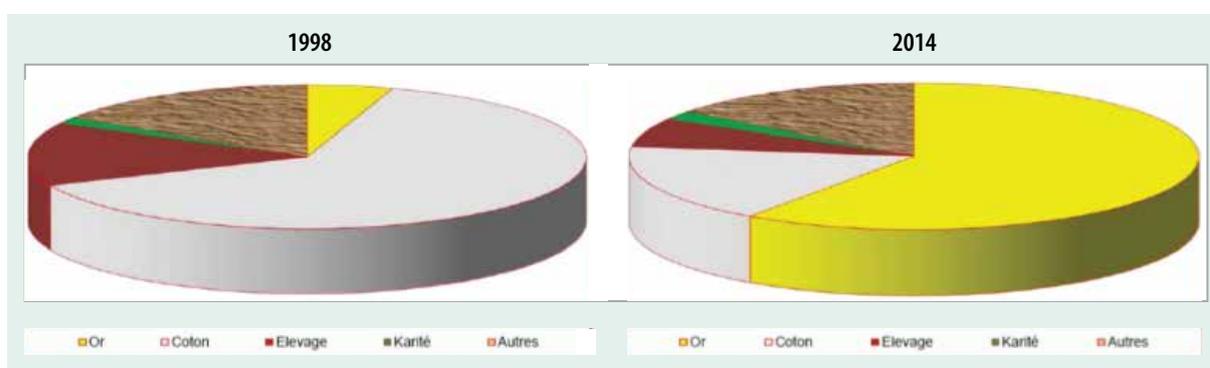
La BCEAO a revu à la baisse ses taux directeurs de 25 points de base au cours du troisième trimestre de 2013. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal (taux de prise en pension) ont été fixés respectivement à 2,50% 3,50% contre des taux respectifs antérieurs de 2,75% et 3,75% aupa-

**Figure 3: Évolutions des soldes extérieurs du Burkina Faso**



Source: BCEAO in MEF (2015, p17)

**Figure 4: Structure des exportations du Burkina Faso en 1998 et en 2014**

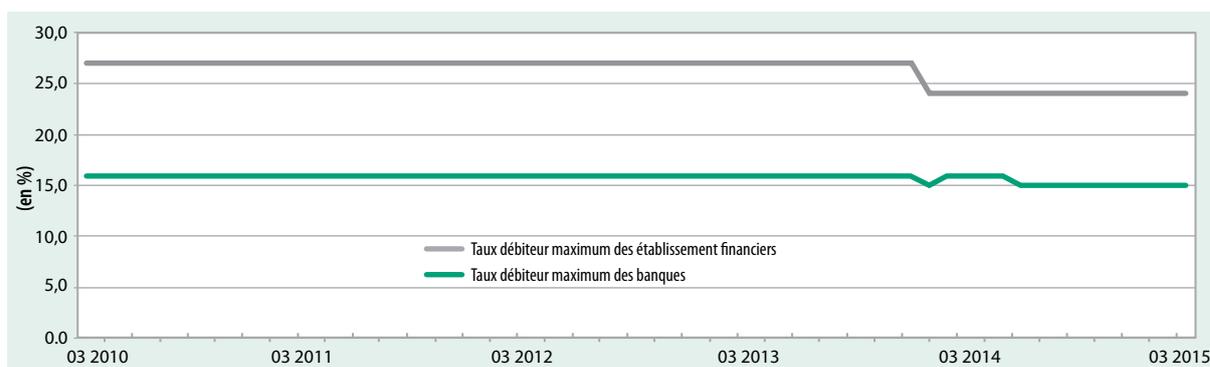


Source: MEF (2015, p20)

avant. Les taux de base bancaires ont évolué dans la fourchette de 8% à 11% au premier semestre de 2014. En ce qui concerne les établissements financiers, les taux de base ont évolué entre 10% et 17,50% au cours du premier semestre de 2014 (MEF, 2015) (voir figure 5).

À la lumière des documents de politiques, des évaluations ponctuelles faites et aussi au regard des situations résiduelles, les appréciations sur les performances des initiatives stratégiques et politiques prises peuvent être données à travers le tableau 2.

**Figure 5: Situation des taux d'intérêt Burkina Faso et Zone UEMOA (mars 2010-mars 2015)**



Source: BCEAO in MEF (2015, p16)

**Tableau 2: Synthèse des politiques économiques et effets constatés**

(Impératif) Type de politique	Problématique traitée/niveau de traitement		
	Faible	Moyen	Bon
(Équilibre budgétaire) 1960-1980 Austérité, équilibre budgétaire	Pauvreté Développement industriel Gestion durable des ressources naturelles Transition démographique Productivité agricole Diversification de l'économie Infrastructures	Croissance du PIB Accroissement de la valeur ajoutée de l'économie Santé	Équilibres macroéconomiques
(Assainissement des finances publiques) 1980-2000 Planification centrale	Croissance Pauvreté Développement industriel Gestion durable des ressources naturelles Productivité agricole Diversification de l'économie Infrastructures Éducation Santé	Croissance du PIB Transition démographique	Équilibres macroéconomiques
(Assainissement des finances publiques) 1980-2000 PAS, Libéralisation de l'économie, Désengagement de l'État des secteurs productifs	Croissance Pauvreté Développement industriel Gestion durable des ressources naturelles Productivité agricole Diversification de l'économie Infrastructures Éducation Santé	Croissance du PIB Transition démographique	Équilibres macroéconomiques
(Réduction de la pauvreté) 2000-2010 CSLP, SCADD	Pauvreté Gestion durable des ressources naturelles Productivité agricole Croissance forte	Transition démographique Développement industriel Diversification de l'économie Infrastructures Santé Éducation	Croissance du PIB
(Réduction de la pauvreté, adaptation au changement climatique) 2000-2015 CSLP, SCADD, PNDD	Pauvreté Gestion durable des ressources naturelles Productivité agricole Croissance forte et verte	Transition démographique Développement industriel Diversification de l'économie Infrastructures Santé Education	Croissance du PIB

**Source:** Auteurs sur la base d'une compilation et analyse des résultats des évaluations existantes

Au total, même si la croissance économique est solide, sa qualité reste faible, se traduisant par une faible création d'emplois. Le taux de pauvreté est supérieur à 40 % sur la décennie 2000-2010 (UNICEF, 2010). Aujourd'hui encore, 44 % de la

population vivent en dessous du seuil national de pauvreté estimé à 108 454 FCFA par an (INSD, 2009). Une analyse de cette pauvreté selon le milieu de résidence révèle que la pauvreté a un visage essentiellement rural. En effet, le taux de

pauvreté en milieu rural est de 50,7 % contre seulement 19,9 % en milieu urbain. Cette situation laisse apparaître les conditions de vie difficiles que connaissent les populations rurales qui vivent essentiellement d'une agriculture caractérisée par sa forte vulnérabilité face aux aléas climatiques et aux chocs exogènes.

### **Au plan environnemental**

L'économie burkinabè reste dépendante des ressources naturelles et de l'environnement alors que ces derniers subissent de fortes pressions. Les résultats de l'évaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles (2011) révèlent que près de 44,61 % du PIB provient des activités et secteurs liés aux ressources naturelles. À cet effet, le PNDD a été jugé utile.

Compte tenu des pratiques actuelles, l'environnement subit une dégradation accélérée. Par exemple, de l'ordre de 22,84% en 2000, la superficie forestière (en pourcentage du territoire) est estimée à 20,65% en 2010 (Base de données Banque mondiale). Selon les études et analyses menées sur le sujet (SP/CONAGESE, 2002 ; PNUD, 2012), cette tendance est essentiellement liée aux activités anthropiques et aux effets des changements climatiques. Le rapport sur la prospective du secteur forestier en Afrique (Ouédraogo, 2001) montre qu'au Burkina Faso, la déforestation générale annuelle est de 40 000 à 60 000 ha. La dégradation due essentiellement à la coupe abusive de bois est estimée à plus 105 000 ha par an. Dans le contexte économique actuel, le pays est fortement dépendant du bois comme énergie (82% du bilan énergétique primaire) avec un bouquet électrique dominé à plus de 70% par l'énergie thermique. Selon l'EDS (INSD, 2010), le bois est utilisé par 88% des ménages contre seulement 4,3 % et 5,3 % respectivement pour le charbon de bois et le gaz.

Selon le schéma national d'aménagement du territoire, l'érosion et la dégradation du couvert végétal entraînent une véritable usure du territoire. Le second rapport sur l'état de l'environnement révèle que 34% du territoire, soit 9 234 500 ha des terres de production sont déjà dégradées.

Pour les ressources en eau, selon l'annuaire statistique de l'environnement 2010, le Burkina Faso dispose d'eau de surface et eaux souterraines relativement importantes. Le total des ressources en eau renouvelables internes est estimé à 12,5km<sup>3</sup>/an et celles de surface sont évaluées à 8km<sup>3</sup>/an. Compte tenu des capacités limitées en matière de maîtrise d'eau, ce potentiel tombe à 4,3km<sup>3</sup>/an. Quant aux ressources en eau souterraine renouvelables, le volume total est estimé à 9,5km<sup>3</sup>/an. Malgré ces chiffres qui semblent intéressants, d'après l'état des lieux des ressources en eau préparé par le ministère de l'environnement et de l'eau (2001), le Burkina Faso est en situation de pénurie au sens de la gestion durable des ressources en eau au regard des ressources renouvelables disponibles et de la situation déficitaire des aquifères au cours de ces dernières décennies.

Au niveau de la biodiversité, selon le forum national sur la diversité biologique de 2011, malgré le contexte écologique, le Burkina Faso dispose d'une biodiversité appréciable (UICN, 2011). Du côté de la foresterie, 14% du territoire est couvert d'aires classées avec plus 3,815 millions d'hectares et près de 48 % de la superficie du pays est recouverte par les formations végétales, soit environ 13,3 millions d'hectares et un volume de bois sur pied de 255 millions. Quant à la faune sauvage, elle est constituée de plus de 700 espèces réparties entre les mammifères, les oiseaux et les reptiles représentant respectivement 18,2 %, 67,9 % et 13,9 %. Malheureusement, aujourd'hui, cette biodiversité connaît une dégradation accélérée compromettant dangereusement tous les efforts de conservation.

Les résultats de l'analyse économique de l'environnement faite en 2011 par le SP/CONEDD montrent que les comportements et pratiques actuels en matière d'exploitation des ressources naturelles coûtent à l'économie burkinabè 780 387 503 564 francs CFA soit 21,2 % du PIB. Ce coût se décompose en différentes catégories de coûts résumées dans le tableau suivant.

**Tableau 3: Coûts des dommages et inefficiences selon les domaines environnementaux et catégories économiques**

Domaines environnementaux	%PIB	Valeurs	
		dollars des États-Unis	CFA
Eau	4,6	381 770 491	170 956 826 028
Air	3,2	265 545 927	118 911 466 043
Bruit	0,05	3 817 284	1 709 379 689
Sols et forêts	4,7	390 324 497	174 787 309 950
Déchets	1,5	119 975 836	53 725 179 193
Énergies et matières	7,1	581 280 354	260 297 342 661
<b>Total I</b>	<b>21,2</b>	<b>1 742 714 389</b>	<b>780 387 503 564</b>
Environnement global	0,37	30 262 100	13 551 368 180
Env. global (avec séquestration)	-0,004	-329 571	-147 582 025
<b>Total II</b>	<b>21,5</b>	<b>1 772 976 489</b>	<b>793 938 871 744</b>
<b>Total II (avec séquestration)</b>	<b>21,1</b>	<b>1 742 384 818</b>	<b>780 239 921 538</b>
Catégories économiques	%PIB	Valeurs	
		USD	CFA
Santé   Qualité de vie	9,0	741 903 946	332 24 587 092
Capital naturel	4,3	357 691 898	160 174 432 052
Inefficiences dans les ressources	7,8	643 118 545	287 988 484 420
<b>Total I</b>	<b>21,2</b>	<b>1 742 714 389</b>	<b>780 387 503 564</b>

Source: SP/CONEDD, 2011

En définitive, les données démontrent que malgré leur justesse, les initiatives actuelles restent insuffisantes face aux impératifs de développement durable dans le domaine environnemental. La bonne gestion de l'environnement et des ressources naturelles reste une question entière.

### Au plan social

Le Burkina Faso demeure pour l'heure l'un des pays les plus pauvres au monde avec un taux de pauvreté supérieur à 40% au cours de la décennie 2000-2010 (UNICEF, 2010). Pour la même période, l'Indice de développement humain (IDH) moyen est resté faible de l'ordre de 0,320<sup>11</sup>. En 2014, avec un IDH estimé à 0,388, le pays est classé 181e sur 187 pays dans le rapport sur le développement humain (PNUD, 2014). Aujourd'hui encore, 44 % de la population vivent en dessous du seuil national de pauvreté estimé à 108 454 FCFA par an (INSD, 2009). Une analyse de cette pauvreté selon

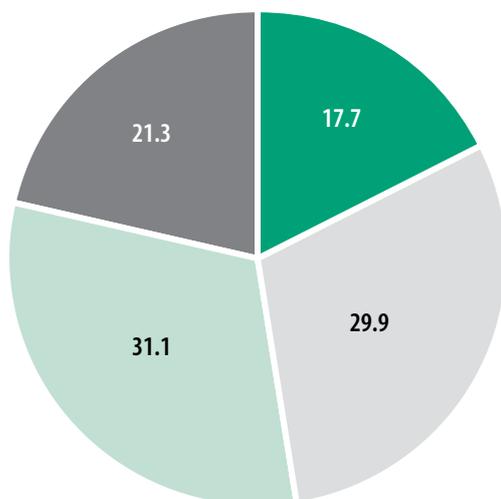
le milieu de résidence révèle que la pauvreté a un visage essentiellement rural. En effet, le taux de pauvreté en milieu rural est de 50,7% contre seulement 19,9% en milieu urbain. Le taux de chômage est de 6,6% au premier trimestre de 2014. 29,9% des personnes occupées travaillent dans l'agriculture, l'élevage et la pêche; 31,1% dans l'industrie. Le chômage reste un phénomène plus urbain (7,1%) que rural (6,4%). La population active occupée est plus importante dans le secteur industriel (Figure 6).

L'espérance de vie a augmenté s'établissant aujourd'hui à 54,43 ans<sup>12</sup>. Seulement, cette variation quantitative ne s'est pas, autant, accompagnée d'un changement qualitatif de vie. En effet, l'analyse des données de l'Enquête intégrée des conditions de vie des ménages 2009 (INSD, 2009) montre que l'accès à l'électricité reste globalement faible au Burkina Faso (13,9%), avec des disparités importantes entre le milieu urbain (46%) et le milieu rural

<sup>11</sup> Calcul de l'auteur sur la base des rapports sur le développement humain du PNUD

<sup>12</sup> [http://www.statistiques-mondiales.com/burkina\\_faso.htm](http://www.statistiques-mondiales.com/burkina_faso.htm)

**Figure 6: Répartition des personnes occupées par branche d'activité (pourcentages)**



Source: INSD (2015, p.17)

(2%). Le coût de l'électricité reste élevé. L'état du logement est caractérisé par la prédominance des habitats précaires. 70,1% de la population vit dans des habitats construits à base de matériaux non définitifs comme le banco et la paille. En matière d'accès à l'eau potable, sur la base d'une norme de moins de 30 minutes pour atteindre une source d'eau potable, 81,2% des ménages y ont physiquement accès en 2009. Ce niveau relativement élevé, dissimule cependant des disparités entre régions et milieux de résidence.

Sur le plan sanitaire, La proportion des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes connaît une certaine amélioration, 45,5% en 2009 (INSD, 2009). Cette amélioration constatée s'explique par l'accroissement annuel du nombre d'infrastructures sanitaires et l'amélioration dans l'accessibilité géographique des populations aux formations sanitaires de base dans l'ensemble des régions. L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans s'est également amélioré au cours de cette dernière décennie. Selon les données de l'enquête démographique et de santé du Burkina Faso (EDSBF) de 2010, la proportion d'enfants de moins de cinq ans atteints d'insuffisance pondérale est de 30% et celle des enfants atteints de retard de croissance est également de 30%

Sur le plan éducatif, malgré une nette amélioration du niveau d'instruction de la population, on constate que les femmes sont toujours moins instruites que les hommes. Seulement 23 % des femmes et 38 % des hommes sont considérés comme étant alphabétisés. En milieu urbain, 52 % des femmes et 67 % des hommes sont alphabétisés contre respectivement 11 % et 25 % en milieu rural (INSD, 2010). Au parlement, la proportion de sièges occupée par les femmes est loin de la parité mais elle a évolué positivement à 16% en 2012. Aussi, la proportion des femmes au sein du gouvernement a connu une hausse. Elle a été de 12,9% en 2012<sup>13</sup>.

La situation sociale au Burkina Faso reste marquée par des défis importants dans tous les domaines du développement humain durable. En particulier, les conditions de vie sont bien plus difficiles pour les populations rurales qui vivent essentiellement d'une agriculture caractérisée par sa forte vulnérabilité face aux aléas climatiques et aux chocs exogènes. Le secteur industriel qui reste peu développé est le principal bassin d'emplois pour la population active.

### **2.2.2. Intégration des trois dimensions du développement durable ainsi que des principes d'efficience, de justice et de gouvernance dans le cadre macroéconomique burkinabè**

Afin de mieux affirmer sa volonté de prendre en compte les trois dimensions de l'économie verte inclusive et de les intégrer dans le développement durable, le Burkina Faso élabore en 2013 sa politique nationale de développement durable (PNDD). Elle a pour but de définir le cadre global de la mise en œuvre du développement durable dans le pays (MEDD, 2013). La politique nationale de développement durable (PNDD) définit les orientations générales pour l'élaboration et l'encadrement des politiques sectorielles, des stratégies, plans et programmes de développement,

<sup>13</sup> INSD, Tableau de bord de la gouvernance 2013

ainsi que la planification et la budgétisation tant au niveau national que décentralisé. Elle fixe également les principes et responsabilités de l'intervention de l'administration publique centrale, des collectivités décentralisées, des organisations de la société civile, du privé et des autres acteurs du développement. Elle détermine les moyens nécessaires ainsi que le dispositif de suivi-évaluation et de contrôle indispensable pour la réalisation de ses objectifs de développement (MEDD, 2013).

**Le principe de justice entre génération et au sein d'une même génération, y compris en termes de participation reste une quête à poursuivre.**

Certes, la croissance économique du Burkina Faso est forte et soutenue, plus que la moyenne de l'Afrique subsaharienne et deux fois celle mondiale. Cependant, elle est encore à 4 points d'écart de l'objectif premier de la SCADD<sup>14</sup>. Malgré cette croissance, la population demeure pauvre avec un taux d'analphabétisme élevé, une prédominance des habitats précaires, une agriculture caractérisée par sa forte vulnérabilité face aux aléas climatiques et aux chocs exogènes, le coût élevé de l'électricité qui nuit au bien être de la population et qui pèse sur le développement industriel et commercial. Ces résultats montrent que le niveau de croissance économique réalisé et le mécanisme de redistribution de ses fruits n'ont pas été suffisants pour induire une réduction significative du taux de pauvreté (problématique de l'inclusion).

**Le pays s'efforce de promouvoir les principes de gouvernance et de d'obligation redditionnelle à travers notamment les différentes politiques sectorielles et la promotion de la participation démocratique.**

Rappelons que la SCADD est aujourd'hui la référence de la gouvernance économique au Burkina Faso (MEF, 2011). Elle a pour objet de réaliser une croissance économique soutenue, soucieuse du respect du principe de développement durable. Les différents secteurs du développement durable ont tous un

cadre légal pour la conduite et la mise en œuvre des politiques publiques de développement. À titre d'exemple, le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique agricole gravite autour du Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Tel que conçu, le mécanisme opérationnel de la politique agricole repose essentiellement sur une approche programme mis en œuvre par l'État et ses partenaires. Les pôles de croissance constituent un élément important de ce dispositif. Pour le secteur minier, le Burkina Faso est passé par différentes étapes et niveaux de réglementation. Aujourd'hui, le cadre institutionnel de mise en œuvre du code minier est organisé autour du Ministère des mines qui coordonne et contrôle l'ensemble des activités de nombreux acteurs dans le secteur. Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique de développement industriel est construit autour du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. C'est à lui que revient la charge de conduire le pays vers la vision définie dans la politique sectorielle et la SCADD. Il en est de même pour les autres secteurs comme la santé et l'éducation, etc. Depuis 1998, le pays renforce ses institutions démocratiques et organise régulièrement des élections aux niveaux national et local. Par exemple, en matière de mécanisme institutionnel pour la gestion de l'eau, les Comités locaux de l'eau (CLE) servent de structures de base de pour la gestion intégrée des ressources en eau. Des cadres locaux de concertation sont chargés de rechercher l'adhésion des acteurs locaux de l'eau aux objectifs de la gestion intégrée des ressources en eau, tout en prenant en compte les enjeux et les contextes locaux.

**Le principe d'efficience, qui soutient notamment les modes de production et de consommation durables est également au cœur de la gestion budgétaire et de l'énergie.**

En matière de gestion budgétaire, les mesures qui visent l'assainissement des finances publiques sont intégrées à des objectifs clairs de lutte contre la pauvreté, pour lesquels une part du budget est allouée aux secteurs sociaux (santé, éducation, eau et assainissement, etc.). Dans le domaine de l'énergie, afin de répondre au déficit énergétique

<sup>14</sup> Le premier objectif de la SCADD est de réaliser un taux de croissance moyen de 10% entre 2011-2015.

et aux défis environnementaux et climatiques, associés à cela, le Burkina Faso s'est doté d'une nouvelle politique sectorielle en matière d'énergie (2014-2025).

**Au total, le cadre macroéconomique du Burkina Faso n'a permis de promouvoir l'économie verte inclusive que de manière limitée.**

Les politiques jusque-là mises en œuvre ont surtout traité des questions d'équilibres macroéconomiques et de croissance économique. Même si des progrès significatifs sont enregistrés, les autres aspects du développement relatifs notamment à la santé, l'éducation, la pauvreté, aux inégalités, à la diversification de l'économie, à l'accroissement de la valeur ajoutée, à la crise énergétique, etc., sont moins bien traités. La preuve en est le coût élevé de l'énergie qui continue de peser lourdement sur le développement industriel du Burkina Faso. Il en est de même pour le taux de pauvreté qui demeure élevé, et enfin pour le secteur agricole qui demeure dominant mais peu productif. Un tel contexte peut constituer l'opportunité d'un engagement plus fort en matière de développement durable et d'économie verte inclusive surtout que l'horizon temporel retenu pour la SCADD et les OMD s'achève en 2015 et que le Burkina Faso se prépare pour les élections la même année. Pour ce faire, une bonne connaissance de la place et du rôle qui doivent être ceux de l'économie verte inclusive dans les politiques actuelles s'impose. Dans la mesure où la recherche d'une transformation structurelle soutenue obéissant aux principes de l'économie verte inclusive se pose aujourd'hui comme un impératif pour le Burkina Faso, il

convient alors d'orienter clairement les stratégies et les politiques de développement actuelles du pays dans ce sens. L'articulation entre l'économie verte inclusive et la transformation structurelle doit se faire de façon systématique dans un cadre intégré. Cela passe essentiellement par la définition d'une stratégie d'économie verte inclusive en totale cohérence avec la mise à niveau de la stratégie de croissance actuelle afin de permettre la réalisation d'objectifs clairs de transformation structurelle et de lutte contre la pauvreté. Le Burkina Faso aura besoin en particulier de consolider sa tradition de gestion macroéconomique saine tout en accroissant sa productivité dans les domaines agricole, industriel et énergétique. Pour parvenir à mettre en place une telle dynamique de développement, il est urgent qu'un partenariat durable entre tous les acteurs de l'économie s'enclenche avec un engagement des autorités au plus haut niveau de l'État. Une identification claire des défis et opportunités pour l'économie verte et la transformation structurelle permettrait alors de réussir les synergies efficaces pour un développement équilibré aux niveaux économique, environnemental et social. En particulier, l'attention devrait porter sur des domaines tels que les énergies renouvelables, la transformation du secteur agricole et les chaînes de valeur y relatif, la manufacture, l'artisanat, les infrastructures et le transport, la protection des sols et la sauvegarde des forêts, la maîtrise de l'eau, etc.

## 3. L'économie verte inclusive au Burkina Faso

Aujourd'hui, le Burkina Faso ne dispose pas encore de politique, stratégie ou programme d'économie verte inclusive si l'on se fonde sur la définition ici retenue. Toutefois, avec l'approche développement durable adoptée, une large part des politiques publiques burkinabè est marquée par des principes d'économie verte inclusive aussi bien au niveau macroéconomique qu'au niveau sectoriel.

### 3.1. Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et économie verte inclusive

Rappelons que la SCADD est aujourd'hui la référence de la gouvernance économique au Burkina Faso (MEF, 2011). Son objet est de réaliser une croissance économique soutenue et soucieuse du respect du principe de développement durable.

Elle part du principe que le taux moyen de 5,2% du PIB alors constaté était insuffisant pour entraîner une réduction significative de la pauvreté et qu'avec ce taux et un taux d'accroissement démographique de 3,1%, il fallait 35 ans pour doubler le revenu par tête. Dans ce contexte, une des solutions était donc l'accélération du rythme de croissance et l'intensification de la création d'emplois nécessaires pour une meilleure absorption des demandes additionnelles, une amélioration du niveau des revenus et des conditions de vie des populations et, par voie de conséquence, la réduction du chômage et de la pauvreté.

Pour ce faire, dans la SCADD, il est indiqué clairement dans son fondement la nécessité de mettre « en synergie les trois dimensions du développement durable que sont: i) l'efficacité économique qui vise les objectifs de croissance et d'efficacité de la gestion de l'économie, ii) la viabilité environ-

nementale qui vise à préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles et iii) l'équité sociale qui vise à satisfaire les besoins humains et à répondre à des objectifs d'équité et de cohésion sociales ». Elle précise par ailleurs que « d'une manière pratique, le développement durable implique des modes de consommation et de production durables ». Cette option est nécessaire, parce qu'elle « garantit une croissance pérenne et un environnement sain, apte à répondre aux aspirations des générations actuelles et futures ».

À la lumière de l'ensemble de ces éléments, il ressort clairement que la SCADD est construite sur des principes d'économie verte inclusive. Mais, si les principes et objectifs de cette stratégie sont cohérents avec une économie verte inclusive, la SCADD reste peu explicite sur les deux grands types de performance propres à une économie verte inclusive, à savoir i) les actions à caractère éco-innovants avec une meilleure éco-efficacité et ii) les actions pour assurer une pérennisation du patrimoine environnemental commun comme base de la production de valeur économique.

Par ailleurs, compte tenu des difficultés de coordination des actions des départements ministériels et de la faiblesse voire du manque de synergie, la SCADD ne devrait pas s'arrêter aux grands principes. Ainsi qu'il a été mentionné pour la transformation structurelle, il est nécessaire tant au niveau sectoriel qu'au niveau de la gouvernance globale, de veiller à ce que les dispositions légales, fiscales et économiques, ainsi que les investissements qui contribuent aux quatre objectifs d'une économie verte inclusive soient clairement définis. Pour cela, il semble important de traduire les grandes orientations normatives affichées dans la SCADD en termes plus opérationnels.

## 3.2. L'économie verte inclusive dans les politiques sectorielles: quelle place?

Compte tenu du nombre de politiques, stratégies, mesures, etc., existantes, il est quasiment impossible d'avoir une bonne lecture de la place de l'économie verte inclusive. Pour des analyses approfondies, nous avons opté pour une approche par domaine de défis majeurs du développement du Burkina Faso. Au regard des enjeux qu'ils soulèvent, ces domaines sont représentatifs des problématiques du développement du pays et une analyse des politiques, des stratégies et des mesures prises dans ces domaines permettent d'avoir une idée plus précise de la place de l'économie verte inclusive dans les politiques publiques.

### 3.2.1. Domaine économique

Dans le domaine économique, sept secteurs sont retenus: agriculture, mines, industries manufacturières, transports, tourisme, culture et commerce.

#### 3.2.1.1. L'agriculture

Malgré le boom minier de ces trois dernières années, le secteur agricole constitue toujours la base du développement socioéconomique au regard de son envergure en termes d'emploi de la population burkinabè (86% de la population active totale). Environ 30 à 45 % du PIB provient de l'agriculture et des activités connexes (agriculture, élevage, foresterie et pêche).

Le secteur agricole est de ce fait la principale source de revenus pour la majorité des burkinabè. Elle fournit au total 44,7 % des revenus des ménages dont 24,3 % pour l'agriculture (au sens production végétale) et 20,4 % pour l'élevage (FAO, 2013). À cela il faut ajouter les revenus tirés de la pêche/aquaculture, de l'artisanat, et de l'exploitation forestière. Aussi, la croissance économique du pays dépend fortement de l'évolution de cette activité, qui elle-même reste très dépendante de la variabilité des conditions clima-

tiques. Malgré cela, il est attendu de ce secteur une croissance moyenne de la valeur ajoutée de 10,7 % (MEF, 2011).

Pour atteindre ce résultat et au regard de l'importance de la contribution du secteur au développement socioéconomique du pays, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre une panoplie de politiques et stratégies visant à promouvoir le secteur et le rendre plus compétitif dans le sens d'une amélioration des conditions de vie des populations. Quelles sont ces politiques, stratégies et mesures? Sur quels mécanismes opérationnels reposent-ils? Comment les principes d'économie verte inclusive y sont pris en compte?

#### Cadre politique et légal de la politique agricole

En matière de changements au Burkina Faso, le secteur agricole a été au premier plan des réformes engagées au regard de la place qu'il occupe dans l'économie nationale.

Dans les années 1990, le gouvernement a mis en œuvre le Programme d'ajustement du secteur agricole (PASA). Ce programme a conduit à la libéralisation du commerce des produits agricoles, la privatisation d'entreprises agro-industrielles, la réorganisation et l'accompagnement des services de développement des affaires (SDA), la privatisation de toutes les entreprises publiques opérant dans le secteur de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ainsi que la suppression des subventions sur les intrants agricoles.

Suite au processus de libéralisation de l'économie dans le cadre du PASA et à l'adoption des conventions issues du sommet de Rio (1992), les départements ministériels chargés du développement rural ont élaboré des documents de politiques et stratégies sectorielles entre 1995 et 2003, dont les principaux sont les suivants:

- Document d'orientation stratégique pour une croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage;

- Plan stratégique opérationnel (PSO) pour une croissance durable du secteur de l'agriculture;
- Plan d'actions et programme d'investissement du secteur de l'élevage (PAPISE),
- Politique forestière nationale (PFN);
- Stratégie nationale de sécurité alimentaire;
- Politique nationale de l'eau (PNE);
- Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique;
- Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques;
- Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification.

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté en décembre 2002 une Lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDRD) qui a eu pour but de proposer un cadre fédérateur et d'harmoniser les méthodes et les approches des différents projets et programmes visant le développement des communautés rurales de base.

Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) produit en 2000 et révisé en 2003 mentionne que l'objectif du gouvernement est de stimuler la contribution du secteur agricole à la croissance en créant, d'une part, un climat économique plus favorable aux investissements privés (particulièrement dans les domaines de la production, du marketing et de la transformation industrielle) et au développement de petites et moyennes entreprises en milieu rural et dans les poches de pauvreté, et d'autre part, un environnement biophysique favorable à la croissance rapide.

Dans le but de traduire les objectifs du CSLP en activités concrètes, le gouvernement a adopté, en 2003, une stratégie de développement rural (SDR) qui vise la croissance durable du secteur agricole comme mécanisme de choix pour assurer une plus grande sécurité alimentaire et promouvoir un véritable développement rural.

Dans la même dynamique, la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD 2011-2015) a été adoptée en décembre

2010, en lieu et place du CSLP. Son but est de permettre l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et de réduire la pauvreté à moins de 35% en 2015. La SCADD envisage un haut niveau de contribution du secteur rural à l'économie nationale avec un objectif chiffré de réalisation d'un taux de croissance moyen de 10,7% sur cinq ans (2011-2015). À cet effet, le Programme national du secteur rural (PNSR) a été élaboré en cohérence avec la SCADD et la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA).

### **Cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique agricole**

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique est construit autour du Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Telle que conçu actuellement, le mécanisme opérationnel de la politique agricole repose essentiellement sur une approche programme mis en œuvre par l'État et ses partenaires et sur l'approche des pôles de croissance.

Dans l'ensemble, une bonne lecture des politiques agricoles au Burkina Faso révèle que bon nombre de principes d'économie verte inclusive sont pris en compte comme le montre le tableau ci-dessous.

### **Bilan synthétique de l'état de mise en œuvre des politiques agricoles**

Malgré les nombreuses politiques et stratégies qui existent au Burkina Faso, la transformation espérée du secteur agricole et de ses produits se fait toujours attendre et de nombreuses analyses et évaluations faites dans le domaine le montrent. Aujourd'hui encore, le problème de l'insécurité alimentaire se pose toujours avec acuité.

Près de la moitié de population burkinabè vit en dessous du seuil de pauvreté et l'insécurité alimentaire touche environ la moitié des ménages à faibles revenus et, est en progression en zone urbaine. La situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans reste toujours préoccupante et parmi les facteurs explicatifs d'une telle situation,

**Tableau 4: Place de l'économie verte inclusive dans la politique agricole au Burkina Faso**

Situation actuelle	Actions allant dans le sens d'une économie verte inclusive	Défis et perspectives
Cadre politique, juridique et fiscal / incitatif : existence de dispositions spécifiques ' Economie verte inclusive '		
Existence d'une panoplie de mesures (CSLP*, SCADD*, SDR*, PNSR*, PASA*) comportant de nombreux principes d'économie verte inclusive	<p>Engagement sectoriel et positionnement plus clairs pour une gestion durable des ressources naturelles:</p> <p>gestion durable des terres</p> <p>gestion durable de l'eau</p> <p>sécurisation foncière</p> <p>amélioration de la productivité</p> <p>gouvernance environnementale et du développement durable</p> <p>un accent spécifique sur un meilleur partage de fruits de la croissance agricole</p> <p>Réorganisation institutionnelle des ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage</p>	<p>De nombreux défis: défis de la gestion de l'entrepreneuriat privé et de modernisation de l'agriculture familiale. Autres défis: vulnérabilité, faiblesse de la productivité, faiblesse de la valeur ajoutée, faiblesse de la transformation, non accès au marché, faiblesse de financement, conflits liés au foncier.</p> <p>Vulgariser les bonnes pratiques en matières de gestion des ressources naturelles (terres, eau, forêts...)</p> <p>Mettre en place des mécanismes plus opérationnels de suivi-évaluation des politiques</p> <p>Promouvoir des mécanismes de financement innovant pour le secteur</p> <p>Accompagner la réorganisation du secteur</p>
Outils opérationnels : existence et niveau de mise en œuvre		
<p>Priorité à l'entrepreneuriat agricole et l'agriculture familiale</p> <p>Absence de mécanismes adéquats pour le financement agricole</p>	<p>Programms opérationnels :</p> <p>PNDL*/PAPISE*,</p> <p>PISA*</p> <p>Journée nationale du paysan</p> <p>Chambres d'agriculture</p> <p>Organisation plus structurée des organisations paysannes</p>	<p>Accélérer et accompagner le transfert de compétence aux communes</p> <p>Approfondir la réflexion sur le foncier</p>
Consensus social: niveau de responsabilisation et d'engagement des parties prenantes – niveau de subsidiarité		
<p>Difficultés d'application de la législation, surtout la RAF</p> <p>Poids de traditions sur les nouvelles politiques</p>	<p>Nouveau processus (participatif) d'élaboration des politiques à travers le processus PDDAA*</p>	

**Source:** auteurs à partir des documents de politiques

**Note (\*)** Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP); Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD); Programme national du secteur rural (PNSR) ; Stratégie de développement rural (SDR); Programme d'ajustement dans le secteur agricole (PASA); Programme national de développement local (PNDL); Plan d'action et programme d'investissement pour le secteur de l'élevage (PAPISE); Programme d'investissement dans le secteur agricole (PISA); Programme décennal d'action de l'environnement et du cadre de vie (PDA/ECV) ; Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)

on note la faiblesse de la production agricole<sup>15</sup>. Ces constats imposent de sérieuses réflexions sur l'efficacité réelle des dispositifs élaborés et mis en œuvre dans ce secteur dans le sens de l'émergence d'une agriculture plus productive capable de nourrir la population burkinabè et de soutenir le développement du pays.

### 3.2.1.2. Les Mines

En dépit des nombreux gisements existants (zinc, manganèse, cuivre, bauxite, argent, nickel, aluminium, dolomie, marbre, tourbe, plomb), l'or est l'une des principales richesses du sous-sol burkinabè. Son exploitation représente près de 43% des exportations du pays en valeur et ont rapporté quelque 180 milliards de francs CFA à l'économie, faisant de l'or la première source de devises en 2009. En 2012, le secteur a rapporté environ 189 milliards de francs CFA au trésor public. C'est donc une source importante de revenus. Ces dernières années, le secteur a connu un accroissement relativement important des investissements privés qui ont atteint approximativement 700 millions de dollars des États-Unis entre 2006 et 2009. De manière générale, on relève deux types d'exploitation de l'or au Burkina Faso.

**Une exploitation industrielle encadrée** qui générerait 9 000 emplois directs et 27 000 emplois indirects, faisant vivre près de 300 000 personnes (selon le GPMB<sup>16</sup>). Ces effectifs ont été multipliés par 10 entre 2005 et 2010. Il faut cependant garder à l'esprit qu'il s'agit d'une source de devises et d'emplois limitée dans le temps et fortement dépendante des fluctuations des cours au niveau international. La conséquence est que sans autre mesure, cette source ne peut ni réduire la pauvreté, ni la vulnérabilité de l'économie par rapport aux chocs extérieurs. Cela est d'autant plus vrai que la production industrielle d'or est assurée quasi-exclusivement par des sociétés étrangères (*Cluff Gold, High River Gold, Wega Mining, IAMGOLD, ETRUSCAN Ressources*

et SEMAFO SA) qui répondent cependant à des normes internationales d'exploitation, y compris en termes environnementaux.

Au regard de la rareté des terres, l'exploitation minière crée des tensions avec les populations de manière générale pour l'habitat et de manière spécifique avec les populations agricoles pour les sols productifs, notamment autour des questions foncières. Les demandes en eau des unités industrielles sont nettement plus importantes que celles de l'orpaillage.

**Une exploitation artisanale** « à risque » très développée dans certaines régions du pays (Boucle du Mouhoun, Sud-Ouest, Cascades, Centre-Est, Sahel, etc.). Cette activité emploierait 700 000 personnes et plus de 500 000 habitants des zones riveraines des sites d'orpaillage bénéficieraient indirectement de l'activité.

Sur le plan environnemental, santé et droits humains, les mines artisanales plus ou moins contrôlées, constituent un risque important, notamment en termes de rejets de polluants et d'usage de l'eau. Les volumes d'eau requis pour le lavage du minerai sont limités mais peuvent créer une concurrence avec les autres usages locaux et être la cause de tensions autour des points d'eau existants, particulièrement en saison sèche comme précédemment observé. L'activité minière artisanale donne alors naissance à un véritable « marché » de l'eau à travers des revendeurs spécialisés dans un contexte où la gestion des effluents constitue un problème de taille.

Au total, sur le plan environnemental, l'exploitation minière provoque souvent des dégâts importants. Par exemple en 2008, les coûts des dommages environnementaux et des inefficiences de l'extraction de l'or sont estimés à environ 12,6% de la valeur ajoutée du secteur (environ 10,8 milliards de francs CFA/an) ou 0,28% du PIB (SP/CONEDD, 2011). Ce qui est énorme pour un pays à ressources limitées comme le Burkina Faso. Que fait donc l'État burkinabè en la matière? Quelles sont les mesures prises pour mieux

<sup>15</sup> Programme alimentaire mondiale, 2012. Rapport d'évaluation approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages en situation d'urgence dans 170 communes déclarées à risque d'insécurité alimentaire au Burkina Faso

<sup>16</sup> Groupement professionnel des miniers du Burkina

gérer le boom minier et ses conséquences dans le contexte actuel? Ces mesures sont-elles axées sur les principes d'économie verte inclusive? Lesquels et à quel niveau?

### **Cadre politique et légal de la gestion du secteur minier**

Afin de cadrer le secteur minier et ses activités, le Burkina Faso est passé par différentes étapes et niveaux de réglementation. Sur la période 1960-1965, le secteur minier est administré en application du décret n°54-1110 du 13 novembre 1954 portant réforme du régime des substances minérales dans les territoires d'Outre-Mer. Jusqu'en 1975, cette période est marquée par une forte implication de l'État dans les activités économiques notamment minières.

Avec l'adoption en 1991 du Programme d'ajustement structurel (PAS), le Burkina Faso s'engage dans une politique de réformes structurelles fondée sur la promotion de l'initiative privée comme moteur du développement économique du pays. Au plan minier, la Loi 14/93/ADP portant code des investissements miniers est adoptée en mai 1993. Elle vise à promouvoir les investissements dans le secteur minier au Burkina Faso. Avec un nouveau code en 1997, L'État passe de principal acteur, contrôlant le secteur à travers les sociétés d'État, à simple régulateur, confiant l'essentiel de l'activité au secteur privé. Cette situation a eu pour conséquence la réduction substantielle des recettes fiscales générées par l'activité minière qui ont enregistré une baisse d'environ 61,5% en 4 ans, passant de 520 millions de francs CFA en 1998, à moins de 200 millions de francs CFA en 2002. Par ailleurs, on a assisté au départ massif des investisseurs.

En vue de la relance de l'activité minière, le Gouvernement va relire le code de 1997 pour aboutir à l'adoption de la loi n° 031-2003/AN du 8 mai 2003, portant Code minier au Burkina Faso. Cette nouvelle loi, se veut plus attractive et prévoit de nombreux avantages fiscaux et douaniers pour les investisseurs, aussi bien dans la phase d'exploration que dans la phase d'exploitation. Elle

favorise également l'exploitation à petite échelle d'un grand nombre de petits gisements identifiés à travers le pays.

Aujourd'hui, l'exploitation minière est encadrée par ce code minier et ses différents décrets d'application et la stratégie du gouvernement repose sur la promotion de pôles de croissance autour des zones minières en: i) développant les activités connexes à la production minière, ii) développant la transformation, iii) réinvestissant des recettes minières dans la diversification de la production et dans le développement des secteurs sociaux au profit du pays et plus spécifiquement, des zones de production.

### **Cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique minière**

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du code minier est organisé autour du Ministère des mines qui coordonne et contrôle l'ensemble des activités de nombreux acteurs dans le secteur.

Les mécanismes opérationnels de la politique minière reposent sur différents éléments: une commission nationale des mines qui permet d'impliquer les autres acteurs dans la décision politique, un fonds pour la restauration de l'environnement, un programme d'appui au développement du secteur minier et les principes de pollueur-payeur et de préleveur-payeur applicables aux ressources en eau qui relèvent tous des principes d'économie verte inclusive. Malheureusement, ces principes ne s'appliquent pratiquement pas aux sols. En fin d'exploitation ils sont généralement dégradés et inutilisables. Un fonds pour la restauration de l'environnement après l'exploitation minière a été mis en place par l'État, mais il n'est pas vraiment fonctionnel. Aujourd'hui, ce fonds devrait être logiquement remplacé par le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) lancé en septembre 2013.

### **Bilan synthétique de l'état de mise en œuvre de la politique minière**

En termes de bilan, on retiendra que l'effectivité des principes préleveur-payeur a produit des résultats intéressants. Il faut noter que le code

minier prévoit que les terres exploitées à des fins minières soient rendues telles qu'elles étaient. Ainsi, après exploitation, une société minière comme IAMGOLD à Essakane qui devrait planter 100 000 arbres en a planté 216 000 avec 169 000 arbres vivants.

Le principal problème actuel, dans le secteur minier réside dans l'application des textes. La réglementation environnementale a du mal à être appliquée dans la plupart des cas. Une réflexion globale sur la mise en place de mécanismes et outils financiers notamment sur une fiscalisa-

tion équilibrée des activités de production, de transformation et de commerce des produits de l'activité minière serait à conduire si ce n'est pas encore fait.

### 3.2.1.3. L'industrie manufacturière

Le Burkina Faso a engagé depuis 1991, un vaste programme de réformes économiques soutenu par les institutions de Breton Woods (Fonds monétaire international et Banque mondiale). Il a mis en œuvre trois programmes triennaux successifs soutenus par des accords au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcé du FMI et des

**Tableau 5: Place de l'économie verte inclusive dans la politique minière au Burkina Faso**

Situation actuelle	Actions allant dans le sens d'une économie verte inclusive (EVI)	Défis et perspectives
<b>Cadre politique, juridique et fiscal / incitatif : existence de dispositions spécifiques « économie verte inclusive »</b>		
Le secteur des mines est encadré par le Code minier d'octobre 2003 et ses différents décrets d'application	Engagement sectoriel important axé sur la protection de l'environnement.	Faible application des textes, faiblesse du système de suivi-évaluation
Les Décret n° 2007-853/PRES/PM/MCE/MECV/MATD du 26 décembre 2007 et Décret n°2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 traitent de la question de protection de l'environnement	L'existence d'une commission nationale des mines permet d'impliquer les acteurs à la décision politique.	Travailler à l'application des textes existants
<b>Outils opérationnels : existence et niveau de mise en œuvre</b>		
Outils de protection de l'environnement	- Fonds pour la restauration de l'environnement	Accompagner l'État dans une réflexion sur les stratégies et outils innovants à mettre en œuvre en vue d'assurer une politique d'économie verte inclusive dans le secteur
Fonds pour la restauration de l'environnement	- Application de la CFE*	
Fonds de développement local	- Projet d'appui au développement du secteur minier (PAD-SEM)	
	- Principe du pollueur-payeur ou et du préleveur-payeur	(Sous-financement du secteur hydraulique et GIRE*)
	- Chambres des mines	Accompagner la concertation autour de la mise en place de la CFE dans le secteur minier
<b>Consensus: niveau de responsabilisation et d'engagement des parties prenantes – niveau de subsidiarité</b>		
Principe de préleveur-payeur et pollueur-payeur appliqué partiellement, pour l'eau	Application du cadre GIRE pour la question de l'eau	
Pas de subsidiarité / gestion locale		

**Source:** auteurs à partir des documents de politiques

**Note(\*):** Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE); Contribution financière en matière d'eau (CFE)

crédits d'ajustement structurels (CAS I, CAS II, CAS III) et sectoriels (CASEC-T) de la Banque mondiale, avec pour objectifs, de poser les bases d'une économie libérale fonctionnant sur les principes de marché et où le secteur privé serait le principal moteur de la croissance.

Afin d'atteindre ces objectifs, d'importantes mesures et réformes sont adoptées et mises en œuvre. Les principales sont les suivantes:

- La réforme des entreprises publiques et parapubliques par l'adoption de neuf (9) textes ayant force de loi qui ont autorisé le désengagement partiel ou total de l'État dans quarante-cinq (45) entreprises publiques de taille et de secteur d'activités diverses. Sur les quarante-cinq (45) entreprises à privatiser, vingt-six (26) ont été effectivement transférées partiellement ou totalement au privé, treize (13) sont liquidées et les autres ont connu des traitements différents;
- La réforme des institutions d'appui au secteur privé que sont l'Office national du commerce extérieur (ONAC), le Conseil burkinabè des chargeurs (CBC) et la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF). Le secteur privé est désormais fortement représenté dans les conseils d'administration des deux premières;
- La réforme du secteur minier par la suppression du monopole en matière de recherche et de commercialisation des produits miniers;
- La promotion du secteur privé à travers la libéralisation de l'économie, l'ouverture de nouveaux secteurs d'activités (télécommunication, énergie, transport aérien, secteur minier), l'amélioration du cadre réglementaire, juridique et fiscal des affaires (simplification des formalités administratives et mise en conformité avec l'OHADA<sup>17</sup>), l'adoption d'une stratégie de développement industriel, l'adoption d'une stratégie de développement de l'artisanat;

- Dans le domaine de la fiscalité des entreprises, il est fait des réaménagements visant à alléger le fardeau fiscal du secteur formel.

Dans l'ensemble, ces réformes ont conduit à de meilleurs résultats au plan macroéconomique, surtout après la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994. En dépit de ces progrès, l'économie burkinabè présente un grand nombre de faiblesses qui nuisent à la compétitivité globale et constituent des freins à l'accélération de la croissance et la réduction rapide de la pauvreté. Les principales faiblesses sont:

- La faiblesse des capacités opérationnelles des entreprises qui, par manque de professionnalisme, n'arrivent pas à produire des biens et services de qualité pour améliorer leur degré de participation au commerce extérieur;
- Le faible degré de participation privée au secteur formel, deux tiers du secteur moderne relevant du secteur informel;
- Le coût élevé des facteurs de production et une faible « compétitivité prix » qui limitent les capacités opérationnelles du secteur privé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;
- La faible productivité globale des facteurs de production.

Au regard de toutes ces insuffisances, la promotion du secteur privé passe nécessairement par l'adoption d'une stratégie globale et cohérente.

### **Cadre politique et légal de la politique industrielle**

Le gouvernement du Burkina Faso, dans la quête d'un développement socioéconomique harmonieux, s'est doté d'une vision nationale à l'horizon 2025, à savoir, faire du Burkina Faso «une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale». Afin d'opérationnaliser cette vision, plusieurs référentiels de développement ont été élaborés. Il s'agit entre autres du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), de la SCADD.

<sup>17</sup> Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires

Pour atteindre les objectifs visés, le gouvernement s'est engagé à élaborer pour chaque département concerné, une politique sectorielle. C'est dans ce cadre que s'inscrit la politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (PO-SICA). La vision globale retenue à travers cette politique sectorielle est que: « le Burkina Faso dispose d'un secteur privé dynamique, compétitif, créateur d'emplois et de richesses pour une économie émergente d'ici à 2020 ». Cette vision s'inscrit dans le premier axe stratégique de la SCADD à savoir le « développement des piliers de la croissance accélérée »

### Cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique industrizelle

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique de développement industriel est construit autour du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. C'est à elle que revient la charge de conduire le pays vers la vision définie dans la politique sectorielle et la SCADD.

### Bilan synthétique du domaine de l'industrie manufacturière

Aujourd'hui, de l'analyse des données du secteur manufacturier, il ressort que ce secteur contribue de moins en moins à l'amélioration des indica-

**Tableau 6: Place de l'économie verte inclusive dans la politique industrielle au Burkina Faso**

Situation actuelle	Actions allant dans le sens d'une économie verte inclusive	Défis et perspectives
Cadre politique, juridique et fiscal / incitatif: existence de dispositions spécifiques économie verte inclusive		
<p>Cadre faible en matière d'économie verte inclusive.</p> <p>En réalité, la POSICA* n'aborde pas les questions liées aux principes d'économie verte inclusive</p> <p>La question de la pollution industrielle semble absente</p>	<p>Positionnement par aux principes d'économie verte inclusive à préciser</p>	<p>De nombreux défis: faible compétitivité, faible valeur ajoutée, mortalité élevé des industries, problème de financement. Secteur affaibli par les coûts élevés des facteurs de production (énergie), le manque ou la mauvaise qualité des infrastructures de transport, la faiblesse de la qualité des ressources humaines.</p> <p>Mettre en place des infrastructures de soutien au développement du secteur</p>
Outils opérationnels : existence et niveau de mise en œuvre		
<p>Priorité au secteur privé et l'amélioration de l'environnement des affaires</p>	<p>Approche programme: Cinq programmes définis (industrie, commerce, artisanat, secteur privé, pilotage et soutien aux services du MICA</p> <p>Plan du MICA 2012,</p> <p>ONAC, CCI-BF, ME</p> <p>Comité de pilotage, secrétariat technique, les groupes thématiques</p>	<p>Réduire le coût élevé des facteurs de production qui plombe la compétitivité du secteur</p> <p>Promouvoir les mécanismes propres de production</p> <p>Accélérer et accompagner le transfert de compétence aux communes</p> <p>Approfondir la réflexion sur le développement industriel en lien avec les politiques de l'énergie et de l'eau etc.</p>
Consensus: niveau de responsabilisation et d'engagement des parties prenantes – niveau de subsidiarité		
<p>Comité de pilotage élargi au secteur privé</p>		

Source: auteurs à partir des documents de politiques

Note: (\*) Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA)

teurs de l'économie du pays et par conséquent à son développement économique. En effet, par exemple, dans la décennie passée (1990-2000), la valeur ajoutée de la manufacture représentait en moyenne 14% du PIB, ses exportations constituant environ 17% des marchandises exportés. Au cours de la dernière décennie, ces moyennes sont tombées à environ 10%, soit des chutes importantes de 4 et 8 points en termes de pourcentage. Dans la zone UEMOA, où elle est la plus faible, la part du secteur manufacturier burkinabè dans les exportations est passée de 0,5% en 2000 à 0,075% en 2011 (CNUCED, 2015).

En un mot, dans le contexte actuel, le secteur manufacturier est en train de perdre du terrain en termes de marché au niveau international et sous-régional. Comme dans le cas du secteur agricole, ces constats suggèrent la recherche d'autres voies (stratégies, politiques) pour le développement industriel au Burkina Faso. Au regard de ses principes et aussi des caractéristiques agro-écologiques du pays, l'économie verte inclusive et la transformation structurelle pourraient constituer une de ces voies.

### 3.2.1.4. Le transport

Au regard du contexte qui est le sien, le Burkina Faso s'est toujours préoccupé de la diversification de ses corridors de desserte afin, non seulement d'assurer son commerce extérieur de façon optimum, mais aussi de se mettre à l'abri des aléas politiques pouvant subvenir dans un des pays de transit. Selon les données du Ministère des transports, le pays compte ainsi cinq (5) grands corridors de desserte (4 terrestres et un ferroviaire) qui le relie aux ports maritimes des pays côtiers limitrophes que sont la Côte d'Ivoire, le Togo, le Ghana et le Bénin. Ces corridors sont utilisés tant par le Burkina Faso que par d'autres pays enclavés que sont le Mali et le Niger, faisant du Burkina Faso un pays de transit par excellence dans la sous-région.

Le secteur des transports joue donc un rôle primordial dans l'économie tant nationale que régionale, dans la mesure où il soutient le développement de quatre courants de trafics à savoir:

- Les échanges commerciaux intérieurs;
- Les échanges commerciaux avec l'outre-mer;
- Les échanges commerciaux avec les pays voisins;
- Le trafic de transit et le trafic régional de voisinage entre les pays limitrophes.

Ce rôle est d'autant plus important que dans le cadre de la mondialisation, l'amélioration de la compétitivité de l'économie du Burkina Faso passe obligatoirement par une réduction des coûts des différents maillons des chaînes de transports nationaux et internationaux tout en maintenant les services rendus à des niveaux acceptables de délais, de coûts de qualité et de sécurité.

### Cadre politique et légal de la gestion du secteur des transports

Dans le souci de consolider les acquis du Programme d'ajustement du secteur des transports (PASEC-T 1993-2000), le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré et adopté<sup>18</sup> le document de stratégie présentant le 2<sup>ème</sup> Programme sectoriel des transports (PST-2) 2000-2007. Ce programme s'inscrit très clairement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

### Cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique des transports

La mise en œuvre de la politique de transport est confiée au Ministère des transports et du désenclavement au Burkina Faso. Comme dans la plupart des politiques sectorielles, cette mise en œuvre est fondée sur une approche projet et programme et contient de nombreux principes d'économie verte inclusive comme le montre le tableau suivant.

### Bilan synthétique du domaine des transports

Les différentes politiques et programmes mis en œuvre par le gouvernement burkinabè ont permis au secteur des transports de connaître des changements qualitatifs notables. Avec les exonérations faites sur l'importation des véhicules neufs, le parc automobile s'est nettement renouvelé.

<sup>18</sup> Par Décret n°2000-235/PRES/PM/MIHU/MTT du 02 juin 2000.

**Tableau 7: Place de l'économie verte inclusive dans la politique des transports au Burkina Faso**

Situation actuelle	Actions allant dans le sens d'une économie verte inclusive (EVI)	Défis et perspectives
Cadre politique, juridique et fiscal/incitatif: existence de dispositions spécifiques à l'économie verte inclusive»		
<p>Le secteur des transports est encadré par le Programme sectoriel des transports (PST) qui a remplacé le PST-2 après le PASEC-T* et ses décrets d'application -Décret n°2003-138/PRES/PM/MITH/MAHRS/MATD/MFB/MCPEA du 14 mars 2003 portant adoption de la stratégie nationale du transport</p> <p>Le PST traite des questions d'impacts négatifs des aménagements et constructions sur la santé et l'environnement</p> <p>Il n'aborde pas la question de la pollution de l'air et d'énergie</p>	<p>Exigence de réalisation préalable d'études d'impact socioéconomique et sur l'environnement de la construction des infrastructures routières sur l'environnement</p>	<p>Sous financement du secteur au regard des besoins (les infrastructures demandent des moyens importants), coordination entre ministères, ressources humaines</p>
Outils opérationnels: existence et niveau de mise en œuvre		
<p>Niveau de mise en œuvre satisfaisant pour les études d'impact</p> <p>Des retards considérables pris dans 90% des cas dans l'exécution de 95% des projets</p>	<p>EÉvaluation d'impact socioéconomique et environnemental</p> <p>Approches projets et programmes d'investissement</p> <p>Secrétariat permanent du PST</p>	
Consensus: niveau de responsabilisation et d'engagement des parties prenantes – niveau de subsidiarité		
<p>Implication de tous les bénéficiaires à la réalisation et à la gestion des infrastructures en milieu rural, implication des riverains des infrastructures</p>	<p>Contribution financière ou en nature des bénéficiaires des infrastructures en milieu rural</p>	

Source : auteurs à partir des documents de politiques

Note : (\*) : Programme sectoriel des transports (PST) ; Programme d'ajustement du secteur des transports (PASEC-T)

Cependant, comme le montrent de nombreuses analyses aujourd'hui, les véhicules restent, pour l'ensemble, âgés et polluent considérablement l'atmosphère surtout dans les grandes villes causant ainsi de nombreuses maladies liées à la pollution de l'air. D'un autre côté, le coût de transport demeure l'un des plus élevés et cette situation plombe considérablement le développement du secteur de l'industrie, du commerce et du tourisme.

### 3.2.1.5. Tourisme et culture

Selon le service des statistiques de la Direction des infrastructures touristiques, de l'hôtellerie et de l'art culinaire (DITHAC), les retombées financières du tourisme burkinabè sont chaque année en progression. En 2002, les recettes du tourisme étaient de plus de 26 milliards de francs CFA. En 2003, elles sont passées à plus de 27 milliards de francs CFA et en 2004, elles ont atteint 30 milliards de francs CFA.

D'un autre côté, le Burkina Faso a une faune riche avec vingt-deux (22) concessionnaires pour 500 emplois et des retombées financières sur le budget de l'État à hauteur de 1 milliard de francs CFA par an. Les potentialités touristiques sont donc importantes et variées. Elles peuvent être regroupées en deux (2) catégories:

- Une culture riche constituée d'une soixantaine d'ethnies dont la légendaire hospitalité est reconnue;
- Des sites naturels (site de zones boisées, dunes de sables, réserves de faunes...)

À l'échelle nationale, le choix du tourisme dans le dispositif de développement économique trouve sa justification dans les atouts et potentialités ci-dessus cités. Il faut souligner que ces potentialités sont d'abord constituées de nombreux sites touristiques disséminés sur l'ensemble du territoire national en particulier en zone rurale, zone par excellence où sévit la pauvreté. L'inventaire des sites et attractions touristiques réalisé par le ministère du tourisme en 2004, a permis de recenser plus de trois cent (300) sites culturels et naturels à vocation touristique.

Par ailleurs, le Burkina Faso abrite des manifestations d'envergure internationale telles que le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), la Semaine nationale de la culture (SNC), le Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou (SITHO) etc. Toutes ces manifestations drainent périodiquement des milliers de touristes.

Pour accompagner le développement du secteur, le Gouvernement a créé en 1989 une structure publique dénommée Office national du tourisme burkinabè (ONTB). Il a par ailleurs pris de nombreuses initiatives pour promouvoir et encadrer l'activité, notamment la création d'une filière de formation à l'École nationale d'administration et de magistrature (ENAM).

## **Cadre politique et légal de la gestion du secteur du tourisme et de la culture**

Le secteur du tourisme est régi par un ensemble de textes réglementaires et dans ces textes les principes d'économie verte inclusive occupent une place importante. Parmi les principaux textes, on peut retenir les suivants:

- Loi n°58-2003/AN relative aux établissements de tourisme et à la promotion touristique au Burkina Faso;
- Décret N°2004-348/PRES/PM/MCAT portant réglementation du classement et de l'exploitation des restaurants de tourisme;
- Décret N°2004-349/PRES/PM/MCAT portant réglementation de la construction, de la transformation, de l'aménagement, du classement et de l'exploitation des « Etablissements Touristiques d'Hébergement »;
- Décret N°2004-350/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD portant conditions de délivrance, de validité et de retrait des licences d'agences de voyages et de tourisme;
- Loi n° 017-2005/AN, portant loi d'orientation du tourisme au Burkina Faso.

## **Cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique du tourisme**

La mise en œuvre de la politique de développement touristique incombe essentiellement à l'État, aux collectivités territoriales, au secteur privé et aux structures associatives. L'État définit et met en œuvre la politique nationale en matière de tourisme. Il réglemente les activités touristiques et hôtelières et appuie les initiatives en matière de réalisation des infrastructures touristiques et hôtelières. Quant aux collectivités territoriales, elles définissent et mettent en œuvre une politique locale en matière de tourisme et d'hôtellerie, appuient les équipes techniques de contrôle de la réglementation en matière de tourisme et d'hôtellerie. Elles engagent toute initiative visant la valorisation des ressources touristiques locales, la réhabilitation, l'entretien, la protection des monuments et sites touristiques. Enfin, le secteur privé s'investit dans la construction et l'exploitation des réceptifs et

circuits touristiques. Il entreprend toute activité commerciale tendant à agrémenter les séjours touristiques. L'État et les collectivités territoriales doivent garantir la contribution des ONG et associations dans la valorisation des sites touristiques et la mise en œuvre de la politique nationale du tourisme.

### Bilan synthétique du domaine du tourisme

Par rapport aux potentialités, le domaine du tourisme et de la culture est faiblement valorisé. Malgré les progrès faits ces dernières années, les possibilités d'accroissement de la valeur ajoutée du secteur restent entières. Jusqu'à aujourd'hui, les politiques et stratégies mises en œuvre n'ont pas permis de résorber le manque d'infrastructures

appropriées, le faible financement du secteur et le problème de la faible qualification des principaux acteurs du domaine.

Dans le pays, les réflexions se poursuivent et au regard des résultats atteints par les approches existantes, elles devraient explorer les possibilités offertes par l'économie verte inclusive.

### 3.2.1.6. Commerce

Bien qu'étant l'un des pays de l'Afrique de l'Ouest qui enregistrent les meilleurs résultats macroéconomiques, l'intégration de l'économie du Burkina Faso dans le commerce mondial est parmi les plus faibles. En effet, dans sa politique, le Burkina Faso a constamment mené une gestion macroéco-

**Tableau 8: Place de l'économie verte inclusive dans la politique du tourisme et de la culture au Burkina Faso**

Situation actuelle	Actions allant dans le sens d'une économie verte inclusive	Défis et perspectives
Cadre politique, juridique et fiscal / incitatif : existence de dispositions spécifiques « économie verte inclusive »		Difficultés d'application des textes, faiblesse dans le suivi-évaluation des mesures, difficultés de coordination des actions, sous financement du secteur  Mécanisme de redistribution des revenus faible (les populations ne bénéficient pas des retombées des activités liées à l'exploitation de leurs milieux, surtout pour la chasse)
Le secteur du tourisme est encadré par la loi d'orientation du tourisme et ses différents décrets d'application.  La question de l'économie verte n'est pas abordée explicitement, mais les principes d'EVI sont présents	Définition claire du concept d'éco-tourisme  Engagement clair pour la gestion rationnelle des ressources naturelles (Article 7)	
Outils opérationnels : existence et niveau de mise en œuvre		Sous financement du secteur, faible qualification des acteurs doublée d'une faible capacité financière  Manque d'infrastructures appropriées
Fonds de développement touristique (Loi n° 058-2003/AN du 22 octobre 2003 relative aux établissements de tourisme et à la promotion touristique au Burkina Faso)	Principe d'"utilisateur-payeur"  Observatoire National du Tourisme, Baromètre du tourisme burkinabè, ONTB*	
Consensus sociétal : niveau de responsabilisation et d'engagement des parties prenantes – niveau de subsidiarité		Une politique de recettes, manque d'esprit d'entreprise à l'échelle nationale, décentralisée et locale
Principe d'"utilisateur-payeur" appliqué partiellement,	Implication de tous les acteurs au processus politique, à l'investissement et à la gestion des actifs,  Comité villageois, cadre de concertation et de dialogue	

Source: auteurs à partir des documents de politiques

Note (\*): Office national du tourisme burkinabè (ONTB)

nomique rigoureuse et maintenu son inflation à un bas niveau comme il a été souligné plus haut. Pourtant, son ratio exportations/PIB et ses flux d'investissement direct étranger (IDE) sont restés très en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne pour diverses raisons difficiles à cerner précisément.

En effet, dans le contexte actuel, il est difficile d'avoir une vue assez claire du fonctionnement du marché burkinabè. La Direction générale du commerce intérieur (DGCI) ne dispose pas de service de statistiques. En conséquence, elle n'est pas en mesure de fournir des données fiables concernant l'activité commerciale. Toutefois, une analyse de l'existant permet d'établir les faits suivants:

- La demande globale est relativement limitée;
- La production locale comprend principalement des produits primaires et est destinée principalement à l'auto consommation;
- Les capacités de transformations sont très faibles, ce qui limite énormément les possibilités de création d'une valeur ajoutée conséquente;
- Sur le marché international, le commerce burkinabè est marqué par une faible compétitivité pour diverses raisons;
- En raison notamment de l'importance relative de la demande en produits importés, la balance commerciale est chroniquement déficitaire;
- L'importance des maux comme la concurrence déloyale et la fraude qui minent le domaine commercial.

Pour contourner ces contraintes et tirer pleinement profit de commerce des produits locaux, le pays met en œuvre de nombreuses politiques et stratégies dont la dernière est la politique sectorielle de l'industrie du commerce et de l'artisanat (POSICA).

### **Cadre politique de la promotion et de la gestion du commerce**

Aujourd'hui, le cadre politique de promotion du commerce est fondé sur la POSICA dans laquelle les principes d'économie verte inclusive occupent une certaine place. En effet, dans les conditions d'efficacité de la POSICA, le point 4 souligne la nécessité d'« une agriculture et d'un élevage doublement verts ». Par ailleurs, dans le programme 2 (page 46), la promotion du commerce est conçue comme une action visant la croissance et le développement durables.

### **Cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique du commerce**

La mise en œuvre de la politique de développement du commerce incombe principalement au Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (MICA). Dans ses attributions, le MICA est responsable d'une partie des composantes du secteur privé et de la totalité de la composante commerciale. Ses missions sont définies par le décret N°2011-479/PRES/PM/MICA du 26 juin 2011, portant organisation du Ministère de l'industrie du commerce et de l'artisanat. Aux termes de ce décret, le MICA est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'industrie, de commerce et d'artisanat en collaboration avec le secteur privé.

### **Bilan synthétique de l'état de mise en œuvre de la politique du commerce**

Après quatre années d'application, il nous semble relativement tôt pour dresser de manière satisfaisante le bilan de la politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA). On peut cependant noter quelques progrès notamment en matière de procédures de création d'entreprises. En effet, pour cette variable, le nombre de procédures est de 3 au Burkina Faso contre 7,8 pour l'Afrique au Sud du Sahara et 4,8 pour les pays de l'OCDE. Ce qui a permis à de nombreux burkinabè de démarrer rapidement leurs affaires commerciales. Malgré la dynamique entamée, le Burkina Faso reste marginal dans les échanges internationaux avec des exportations basé es-

**Tableau 9: Place de l'économie verte inclusive dans la politique commerciale au Burkina Faso**

Situation actuelle	Actions allant dans le sens d'une économie verte inclusive (EVI)	Défis et perspectives
Cadre politique, juridique et fiscal/incitatif: existence de dispositions spécifiques « économie verte inclusive »		Difficultés d'application des textes, faiblesse dans le suivi-évaluation des mesures
Cadre existant: la POSICA* qui inclut des principes d'EVI .  La question de l'économie verte est abordée explicitement pour l'élevage et l'agriculture	Choix clairs pour une agriculture et un élevage doublement verts	Accroissement de la compétitivité des produits locaux sur le marché international
Outils opérationnels: existence et niveau de mise en œuvre		Développement des capacités de transformation
Consensus: Niveau de responsabilisation et d'engagement des parties prenantes – niveau de subsidiarité		Lutte contre la fraude et la concurrence déloyale
Rencontre annuelle gouvernement et secteur privé à Bobo Dioulasso	Implication du secteur privé dans les principaux processus de décision	

Source: auteurs à partir des documents de politiques

Note: (\*): Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA); économie verte inclusive

sentiellement sur la vente de matières premières. Il présente toujours une balance commerciale structurellement déficitaire.

Au regard de possibilités de transformations des matières premières et biens existants, cette situation ne peut se comprendre que par la faiblesse du secteur industriel censé être le principal canal de la transformation agroalimentaire et de la création de valeur ajoutée. Dans ce sens, comme dans les autres cas, ce contexte suggère que soient revues les stratégies et politiques actuellement mises en œuvre.

### 3.2.2. Domaine social

Depuis la socialisation des PAS et les objectifs de lutte contre la pauvreté, les secteurs sociaux font l'objet d'une attention particulière. Dans les politiques, il est souvent fixé des proportions de budget qui doivent être nécessairement allouées aux secteurs comme l'éducation, la santé etc.

Au niveau éducatif, le Burkina Faso a réalisé d'importants progrès vers la réalisation d'une éducation de base de qualité pour tous. L'offre éducative s'est accrue avec l'ouverture et la construction de 653 écoles ainsi que le recrutement de 3 000 enseignants en moyenne par an. La couverture éducative s'est améliorée, notamment dans les zones rurales et particulièrement pour les filles. Au primaire, le taux brut d'admission (TBA) est passé de 40,33% en 2001 à 78% en 2008 et le taux brut de scolarisation de 43,43% à 72,4% sur la même période. Le taux d'achèvement a gagné en points depuis 2002 et se situe à 41,7% en 2008.

Sur la période 2007-2011, la part du budget de l'éducation dans le budget national a été en moyenne de 17,7%, dont 11,2% pour le sous-secteur de l'éducation de base et 6,7% pour le sous-secteur de l'enseignement secondaire et supérieur. En dépit des efforts soutenus du gouvernement et des partenaires techniques et financiers (PTF) dans la fourniture de services éducatifs et le soutien financier au secteur, l'école burkinabè concentre depuis plusieurs années trois maux qui ont une grande influence sur les ambitions de

développement du pays. Il s'agit de la faiblesse du taux de scolarisation, de la faiblesse des rendements internes et externes, de l'insuffisance des capacités de gestion, d'administration et de planification du système éducatif.

Sur le plan sanitaire, les indicateurs sont relativement bas. Les taux de morbidité (15,8%) et de mortalité générale (15,2%) demeurent élevés. Cette morbidité et cette mortalité étant imputables aux infections bactériennes, parasitaires, mais également à l'infection par le VIH.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, la problématique de l'accès à une alimentation saine et en quantité suffisante pour les populations se pose toujours avec acuité au Burkina Faso (Bhutta ZA, Ahmad T, Black RE, et al, 2008). En effet, de par son climat et la nature de ses sols, le Burkina Faso est un pays aride et mal arrosé. Près de la moitié (soit 46,7%) de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages fréquemment conduites dans le pays font apparaître qu'une grande proportion de la population, notamment rurale, est pauvre et souffre d'insécurité alimentaire chronique. En effet, selon le profil de pauvreté, 46,7% de la population burkinabè, soit environ 7,5 millions d'habitants, vivent en dessous du seuil minimum acceptable (INSD, 2012) et constituent de ce fait la frange la plus vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle même en cas de bonne campagne agricole. En plus, la récurrence des aléas climatiques (inondation et/ou sécheresse) conjuguée à la volatilité des prix des produits alimentaires accentuent la vulnérabilité de ces ménages pauvres.

De façon globale, la dernière enquête nationale sur la sécurité alimentaire (INSD, 2009) a révélé que l'insécurité alimentaire touche dans l'ensemble plus d'un ménage sur trois (35,4% des ménages). Elle est plus ressentie en milieu rural (37%) qu'en milieu urbain (31%).

### **Cadre politique et légal des secteurs sociaux**

Au niveau éducatif, plusieurs politiques et programmes ont été élaborés.

#### **Le plan de développement de l'éducation post-primaire.**

Il se décline en plusieurs programmes notamment le programme d'accroissement des capacités d'accueil, le programme de l'amélioration de la qualité de l'enseignement et les programmes d'amélioration des capacités d'administration et de gestion. Cependant, aucun programme ou sous-programme ne prend en compte les questions environnementales.

#### **La politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels du 23 juillet 2008.**

Cette politique prend en compte le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, la réforme du système éducatif, la politique nationale du développement du secteur privé, le programme quinquennal du gouvernement, la stratégie du développement rural, la stratégie de promotion de l'artisanat, la politique nationale du développement du secteur privé, la politique nationale d'emploi et la politique de décentralisation en cours.

#### **Une première loi d'orientation de l'éducation votée par le Parlement le 6 mai 1996.**

Cette loi stipule que l'éducation de base est une priorité nationale. Elle établit aussi que l'obligation scolaire couvre la période de 6 à 16 ans et que toute personne a droit à l'éducation sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race et la religion.

#### **La Loi d'orientation de 2007 ajoute à ces dispositions de base la gratuité et l'extension de l'éducation de base du primaire au premier cycle secondaire.**

Cette loi elle-même s'appuie sur la Lettre de politique en matière d'éducation du 2 mai 2001 (2001 - 179/PRES/PM/MEBA) par laquelle le Gouvernement burkinabè expose sa stratégie de développement du secteur de l'éducation, une stratégie consistant à « promouvoir une éducation accessible au plus grand nombre, pertinente par rapport aux besoins de la société

et des individus qui la composent, promotrice de progrès tout en préservant le patrimoine culturel national ».

**La Lettre de politique éducative publiée le 2 mai 2001 (2001-179/PRES/PM/MEBA).** Cette lettre rappelle les différentes conclusions de multiples études sur la situation éducative au Burkina Faso et celles des états généraux de l'éducation. Elle définit la stratégie du Gouvernement en matière de développement du secteur de l'éducation.

**La politique éducative pour ce qui concerne l'éducation de base, est mise en application à travers le Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB).** Le PDDEB a été approuvé par le Conseil des ministres le 23 juin 1999 et adopté par le Décret No 99-254/PRES/PM/MEBA du 20 juillet 1999. La mise en œuvre effective du PEDDB a débuté à la fin de l'année 2002. Il sert de cadre de référence à l'intervention des acteurs du système éducatif au Burkina Faso. Ce plan visait à accroître l'offre d'éducation de base, améliorer la qualité de l'enseignement et développer les capacités de pilotage du secteur éducatif. Il s'agit de renforcer le capital humain nécessaire au développement économique du Burkina Faso en éliminant les disparités existantes à tous les niveaux de l'enseignement.

**Le programme sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF 2012-2021).** Le Programme sectoriel vise à assurer le droit des citoyens à une éducation/formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel. Cet objectif global est décliné par niveau d'enseignement. Pour l'éducation de base formelle, le programme sectoriel vise à accroître l'accès à une éducation de base de qualité pour la majorité de la population du pays, par la recherche de solutions rentables et financièrement soutenables, capables de résoudre les problèmes qui ont jusqu'à présent ralenti le développement du sous-secteur et qui sont à la base de son inefficacité.

Au niveau sanitaire, le système s'est construit depuis les années 1960 à travers plusieurs réformes visant à le rendre plus performant. Suite à la conférence d'Alma Ata, le Burkina Faso a adopté en mars 1979 la stratégie des soins de santé primaire (SSP) en vue d'atteindre l'objectif de la « santé pour tous à l'horizon 2000 ». Cela constitue le point de départ de la première politique de santé. La santé est, selon la définition de l'OMS, un état de bien-être physique, mental et social. Elle n'est donc pas une simple absence de maladie ou d'infirmité. L'État burkinabé a adopté le Programme sanitaire nationale (PSN) dont la mise en œuvre a connu deux périodes. En effet, avant mars 1983, les services de santé étaient intégrés à l'effort de développement économique, culturel, social et éducatif. Plus tard, l'effort va porter sur le renforcement des services de santé de premières lignes, constitués des postes de santé primaire (PSP). En clair, la période de 1980 à 1990 s'est caractérisée essentiellement par la mise en œuvre de la programmation sanitaire nationale dont l'une des caractéristiques est le renforcement de la décentralisation des services de santé.

Depuis les états généraux de la santé, cinq programmes essentiels notamment le programme de lutte contre les endémo-épidémies, le programme de lutte contre les MST/VIH/SIDA, les programmes de santé en faveur de la famille et les programmes nutritionnels et alimentaires ont été conçus pour mettre en œuvre et harmoniser les différentes stratégies.

**La politique nationale sanitaire adoptée en 2000 et mise en œuvre à travers le plan national de développement sanitaire (PNDS 2001-2010).** Ce plan a permis d'obtenir des résultats significatifs en termes d'amélioration de la couverture, de la qualité et l'utilisation des services. Au terme de la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2001-2010, le Ministère de la santé à travers un processus participatif, a procédé à la révision de la PNS et à l'élaboration d'un PNDS pour la période 2011-2020. Ce plan s'inscrit dans une double perspective; relever les défis du PNDS 2001-2010 et atteindre

les objectifs du Millénaire pour le développement. Le PNDS 2011-2020 s'inscrit dans la stratégie de croissance accélérée et développement durable et constitue un document précieux pour le développement du capital humain.

Au niveau de la sécurité alimentaire, le Burkina Faso a inscrit sa démarche, ses initiatives et actions dans celles de la communauté internationale africaine et sous régionale avec laquelle il partage un certain nombre de valeurs. Dans ce sens, plusieurs politiques et stratégies sont mises en œuvre.

**La Lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDRD)<sup>19</sup>.** Elle présente les orientations nationales en matière de développement rural et les stratégies qui en découlent; sert de cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre, la coordination, et le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement rural décentralisé; et aide à harmoniser et coordonner les initiatives dans ce domaine, y compris le suivi et l'évaluation.

**La Stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon 2015.** L'élaboration du document Stratégie de développement rural (SDR) traduit la volonté du Gouvernement d'harmoniser les politiques et stratégies sectorielles avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, d'une part, et de les adapter à l'évolution du contexte international, régional et national, de l'autre. C'est un document de référence pour l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le développement du secteur rural productif (agriculture, élevage, environnement) au Burkina Faso. L'objectif global de la SDR est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable. Cette stratégie comporte 7 axes stratégiques dont la plupart concordent avec l'économie verte inclusive.

**La politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle.** Elle a pour cadre de référence la SCADD. Par le biais du Programme national du secteur rural (PNSR), la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle vise à accélérer la croissance et à poursuivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dont, entre autres, l'atténuation de l'extrême pauvreté et l'éradication de la faim. Elle prend en considération le développement des exploitations agricoles familiales. En outre, elle se fixe comme objectif global la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2025. Cette politique comporte cinq axes stratégiques dont l'axe1 consiste à augmenter les disponibilités alimentaires pour couvrir les besoins des populations de façon durable. Les objectifs spécifiques de cet axe sont concordants avec l'économie verte inclusive.

#### **Cadre institutionnel de mise en œuvre des politiques des secteurs sociaux**

La mise en œuvre des différentes politiques éducatives est assurée par quatre départements ministériels. D'abord, le ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation qui assure la tutelle de l'enseignement de base et de l'éducation non formelle. Ensuite le Ministère des enseignements secondaire et supérieur qui assure la tutelle de l'enseignement secondaire général et technique et l'enseignement supérieur. Le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, chargé de l'éducation de la prime enfance, l'éducation préscolaire et l'éducation non formelle de la petite enfance. Enfin le Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi qui s'occupe de la formation professionnelle et de l'apprentissage ainsi que de l'éducation de la jeunesse. L'ensemble de ces quatre ministères couvrent tous les niveaux de l'éducation, du préscolaire au supérieur ainsi que les formes d'éducation et de formations (formelle, non formelle et informelle).

Dans le domaine de la santé, le cadre institutionnel de mise en œuvre des politiques est organisé essentiellement autour du Ministère de la santé qui comprend trois niveaux dans sa structuration

<sup>19</sup> Décret-781 No2009/PRES/PM/MEF/MATD

administrative. D'abord, le niveau central composé des structures centrales et rattachées autour du cabinet du Ministre et du Secrétariat général, ensuite, le niveau intermédiaire comprend les 13 directions régionales de la santé, enfin, le niveau périphérique constitué des districts sanitaires qui sont les entités opérationnelles les plus décentralisées du système national de santé.

Au niveau de la sécurité alimentaire, à la faveur de l'élaboration et de l'adoption de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA 1999-2000), il a été créé le Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA). Il s'agit d'un nouveau dispositif global et cohérent, d'une structure de concertation, de suivi de la mise en œuvre des actions conjoncturelles et structurelles y relatives. Cette structure de concertation est accompagnée d'organes opérationnels pour l'aide alimentaire qui sont entre autres:

- i) La Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire (SONAGESS) créée en 1994 a pour objectif de permettre à l'État de faire face aux crises alimentaires imprévisibles. Sa mission consiste à participer, comme instrument de la politique céréalière, à la sécurisation alimentaire du Burkina Faso. Pour bien s'acquitter de cette mission, la SONAGESS gère le Stock national de sécurité (SNS) d'un niveau conventionnel de 35 000 tonnes physiques de céréales et un stock financier correspondant à la valeur de 25 000 tonnes de céréales.
- ii) Le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR). Créé en mars 1993, il est composé d'une quinzaine de départements ministériels et d'ONG. Son organisation interne est décentralisée jusqu'au niveau village. Son rôle est centré sur la gestion des catastrophes naturelles. Les principales missions qui lui sont assignées à sa création sont les suivantes: la mise œuvre du Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR) en cas de catastrophe, la coordination, le suivi et l'élaboration des pro-

grammes d'atténuation des effets des catastrophes sur le territoire national, la formation du personnel administratif provincial dans le domaine de la prévention et la gestion des catastrophes, l'éducation et la sensibilisation du public sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles.

- iii) Le Système d'information sur la sécurité alimentaire (SISA) et son Système d'alerte précoce (SAP) pilotés par la Direction des prévisions et des statistiques agricoles (DPSA) qui dépend désormais de la Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER).

### **Bilan synthétique de la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine social**

La dynamique engendrée par les programmes d'ajustement structurel, en termes de formulation de politiques, d'élaboration de stratégies, de plans d'actions, de programmes et projets ne semble pas avoir impulsé l'essor attendu des interventions en matière de sécurité alimentaire. Malgré la mobilisation des ressources et l'exploitation des potentialités, les efforts déployés et les réformes mises en œuvre n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Cela s'explique en partie, par la faible appropriation de ces projets et programmes par les acteurs à tous les niveaux, l'insuffisance des ressources allouées par le budget de l'État au secteur agricole, l'insuffisance en ressources humaines et l'instabilité organisationnelle aussi bien dans le secteur qu'à l'intérieur des sous-secteurs.

À l'instar donc des secteurs économiques, dans les politiques sociales, on retrouve bon nombre de principes d'économie verte inclusive (éducation environnementale, texte précis sur le traitement des déchets médicaux, la gestion durable des terres dans la recherche de la sécurité alimentaire, l'équité à travers le concept éducation pour tous (EPT), etc.). Qu'en est-il du domaine environnemental?

### 3.2.3. Domaine environnemental

Dans ce domaine, les analyses portent sur l'énergie, l'eau, l'eau et l'assainissement, les sols productifs, et les forêts.

#### 3.2.3.1. L'énergie

À l'instar de nombreux États sahéliens en Afrique, le Burkina Faso éprouve d'importantes difficultés à couvrir ses besoins énergétiques aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Son économie se caractérise actuellement par une lourde dépendance du bois de chauffe (82% du bilan énergétique primaire) et une demande en électricité qui croît de 13% par an<sup>20</sup>.

La Société nationale burkinabé d'électricité (SONABEL) qui est le principal fournisseur d'électricité rencontre d'énormes problèmes pour remplir sa mission. Pour rappel, le réseau interconnecté de cette société a aujourd'hui une capacité moyenne de 177MW pour l'ensemble de son réseau interconnecté (plus l'énergie importée) pour une demande moyenne de 197MW en temps normal et de 217MW en période de pointe (mars, avril et mai). Cette situation s'est traduite d'année en année par de fréquentes coupures d'électricité avec les conséquences que cela entraîne: pertes de bien-être, gaspillage alimentaire etc. (pour les populations), pertes financières, non respects d'engagements etc. (pour les entreprises).

En termes de sources et selon la Direction de la prospective et de l'intelligence économique (DPIE, 2010), la production de la SONABEL se présente comme suit: source thermique locale (67,2%), source hydroélectrique 15,66% et importations (17,12%). Cette structure de la production rend l'économie burkinabè très dépendante des importations d'hydrocarbures avec deux conséquences lourdes notamment pour l'industrie: la cherté du prix du kWh et la vulnérabilité aux chocs extérieurs.

Or, la promotion et le développement de ressources énergétiques durables et indépendantes est capitale notamment pour:

- a) Pérenniser les acquis en matière d'accès des populations à l'eau potable et à la santé, et réaliser l'objectif d'accès universel à l'eau potable et à l'électricité à l'horizon 2030;
- b) Assurer une croissance économique durable et territorialement inclusive, tout en réduisant la production de gaz à effet de serre;
- c) Accélérer le processus de décentralisation qui peut rééquilibrer l'accélération de l'urbanisation et les pressions qu'elle génère sur l'environnement, mais aussi en termes de tensions sociales.

Il est clair qu'aujourd'hui l'État burkinabè est conscient de l'ensemble de ces enjeux auxquels il doit faire face. À ce titre, quelles sont les politiques, stratégies et mesures mises en œuvre? Sur quels mécanismes opérationnels reposent-elles? Comment les principes d'économie verte inclusive sont pris en compte?

#### Cadre politique et légal de l'énergie

Après la sécheresse de 1973, l'analyse de l'état de l'environnement a poussé le Burkina Faso à s'engager dans la lutte contre la désertification. À ce stade, cette orientation stratégique prenait en compte l'énergie domestique quoiqu'il ne s'agisse pas véritablement de politique énergétique. La sécheresse combinée à la crise pétrolière imposait la mise en place de mesures visant une maîtrise de l'offre et de la demande en matière d'énergie domestique.

Dans ce sens, la première stratégie fut celle des plantations industrielles avec les plantations de Gonsé, Wayen et Maro. Cette stratégie va se révéler inopérante au début des années 80. Une réorientation stratégique est rapidement opérée avec des reboisements individuels et villageois à travers les projets dénommés « bois de village ». Les actions de soutien à cette stratégie de lutte contre la désertification ont été entre autres: les trois luttes (lutte contre les feux de brousse, lutte contre la

<sup>20</sup> <http://www.mines.gov.bf/>: Cf. Politique sectorielle de l'énergie

coupe abusive du bois, lutte contre la divagation des animaux), la vulgarisation des foyers améliorés et la promotion de la consommation du gaz butane. Après presque 40 ans, le bilan est resté mitigé, la maîtrise de la demande en bois énergie ou en énergie tout court, demeure une nébuleuse.

De manière générale, l'objectif poursuivi à travers la mise en œuvre de la politique burkinabè de l'énergie est de rendre cette énergie accessible à tous par la promotion de l'utilisation durable des ressources endogènes tout en tirant profit des opportunités de la coopération sous-régionale. Dans le document de politique, cet objectif se traduit par deux objectifs spécifiques: rendre l'énergie disponible et accessible à tous, renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du secteur.

### **Cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique de l'énergie**

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique énergétique est construit autour du Ministère en charge de l'énergie dont les missions sont définies par le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement. Conformément à ce décret, le Ministère de l'énergie assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'énergie.

Telle que conçu actuellement, le mécanisme opérationnel de la politique énergétique repose essentiellement sur deux programmes: le programme énergie, le programme pilotage et soutien aux services du Ministère de l'énergie et aux autres acteurs du secteur. Le secteur de l'énergie est divisé en trois sous-secteurs (énergie électrique, hydrocarbures, énergies renouvelables) pour une meilleure coordination des actions entre les acteurs dont:

- La SONABEL qui exerce toujours un monopole sur la distribution dans les localités raccordées au réseau interconnecté, les coopératives d'électricité<sup>21</sup>, et assure la maîtrise d'ouvrage du service d'électrification rurale;

- Le Fonds de développement de l'électricité (FDE) créé en 2013 qui a pour vocation d'appuyer les communes dans l'élaboration de leurs plans d'électrification et la gestion des investissements de l'État dans le secteur de l'électrification rurale;
- L'Autorité de régulation de secteur de l'électricité (ARSE, créée en 2008) qui dispose de peu de moyens, mais devrait jouer un rôle important dans la réorganisation du secteur, la mobilisation d'investissement privé et la protection des intérêts des usagers (équité dans la tarification);
- Les collectivités territoriales à qui l'État confère des prérogatives spécifiques (plan d'électrification, autorisations, etc.) dans le domaine de l'énergie.

Au-delà du décret N°2000-628/PRES /PM/MCE du 30 décembre 2000 portant adoption de la Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie, de nombreux textes législatifs et réglementaires régissent les activités du secteur au Burkina Faso.

### **Bilan synthétique de l'état de mise en œuvre de la politique énergétique**

Aujourd'hui, il est trop tôt pour faire un bilan de la politique énergétique actuelle. Cependant, l'application des différentes mesures de la Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie s'est traduite au niveau des différents sous-secteurs par d'importants acquis: le développement de lignes d'interconnexions nationales et la mise en place d'environ 275 MW de puissance thermique cumulée, l'octroi d'une licence de production et de 47 concessions et autorisations de services publics d'électrification rurale, la diffusion de 5 000 foyers améliorés, l'exonération sur cinq (5) ans du droit de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des équipements d'énergie solaire à partir de la Loi de finances 2013, réduction de 10% du montant des factures d'électricité de l'administration publique entre 2006 et 2010<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> COOPEL créées à l'initiative de la coopération danoise

<sup>22</sup> <http://www.mines.gov.bf/> : Cf. Politique sectorielle de l'énergie

**Tableau 10: Place de l'économie verte inclusive dans la politique de l'énergie au Burkina Faso**

Situation actuelle	Actions allant dans le sens d'une économie verte inclusive	Défis et perspectives
<b>Cadre politique, juridique et fiscal / incitatif : existence de dispositions spécifiques ' Economie verte inclusive</b>		
L'accès universel à l'électricité à moindre coût est cohérent avec l'économie verte inclusive	Engagement sectoriel fondé sur la protection de l'environnement depuis 1973	Défis liés à la réorganisation institutionnelle du secteur, au transfert de compétence aux communes et à la diversification des sources d'énergie et leur expansion aux énergies renouvelables et décentralisées, faiblesse du système de suivi-évaluation:  Accompagner la réorganisation du secteur: renforcer le rôle de l'ARSE dans la distribution équitable des subventions de l'État et dans l'économie d'énergie  Accélérer et accompagner le transfert de compétence aux communes  Encourager l'investissement en faveur de l'électrification rurale et dans les énergies renouvelables  Accompagner le développement d'outils fiscaux et financiers en faveur des biocarburants (régulation des prix, fiscalité propre à la filière) et la mise en œuvre de mécanismes de contrôle
La question de la durabilité de la production n'est pas abordée par la stratégie nationale et les projections sur la compétitivité de l'énergie solaire sont erronées	Réorganisation institutionnelle et nouvelle segmentation du marché sous l'égide de l'ARSE*: recentrage de la SONABEL*; conditions favorables à la mobilisation d'investissements privés; distribution par délégation de service par les communes à des opérateurs privés;	
Décrets de transferts de compétence aux communes et de délégation de gestion des services de l'eau	Diversification de la production et démonstration de la compétitivité potentielle de la filière photovoltaïque;	
Existence d'une politique récente de biocarburants	Politique plus claire en matière d'économie d'énergie et d'énergie renouvelables.	
<b>Outils opérationnels: existence et niveau de mise en œuvre</b>		
Système de tarification en défaveur de l'électrification rurale et de la production privée	Fonds de développement de l'électricité	Accélérer et accompagner la délégation de la gestion des services de l'électricité au secteur privé et approfondir la réflexion sur l'intégration des services de l'eau et de l'électricité en milieu rural
Priorité donnée à l'interconnexion	2Deux centrales solaires en projets et 1 chaîne d'assemblage photovoltaïque	
Le sous-secteur électrification rurale ne mobilise pas assez de financements	Organisation progressive de la filière Jatropa	
	Nouvelle segmentation du marché	Accompagner la révision des tarifs avec comme finalité la pérennité économique du secteur et le respect des principes de solidarité / équité
<b>Consensus sociétal: niveau de responsabilisation et d'engagement des parties prenantes – niveau de subsidiarité</b>		
Non application de la législation sur le transfert de compétence aux collectivités territoriales	Nouvelle segmentation du marché	

Source: auteurs à partir des documents de politiques

Note (\*): Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité(ARSE); Société national d'électricité du Burkina (SONABEL)

### 3.2.3.2. Secteur de l'eau

Situé en zone sahélienne et enclavé, le Burkina Faso étant est l'une des régions les plus arides au monde. Dans ce contexte, l'eau a toujours été un des enjeux les plus importants pour les popula-

tions et les activités qui en sont tributaires. Cet enjeu est donc à la fois social et économique. En effet, l'économie burkinabè est basée sur l'agriculture et l'élevage. L'eau devient donc un combat quotidien en raison du climat sec et de la faiblesse

des précipitations (les précipitations moyennes n'atteignent guère plus 748 millimètres et beaucoup moins dans les régions du Nord) et la mauvaise répartition de la pluviométrie. Seul 0,1% du territoire du pays est recouvert d'eau.

Aujourd'hui, avec la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, le Burkina Faso fait face à des facteurs de vulnérabilité croissante. Cette situation constitue un risque d'aggravation du stress hydrique dans un climat soudano-sahélien caractérisé par son irrégularité et qui du reste, menace l'économie agricole (et la sécurité alimentaire du pays) et limite les potentialités d'amélioration de sa productivité.

D'un autre côté, les facteurs à l'origine d'une pollution croissante des ressources en eau (agricole, domestique et/ou urbaine) apparaissent comme une source d'aggravation du déficit. À terme, l'ensemble de ces facteurs remettent en cause l'atteinte des objectifs de développement notamment ceux fixés dans la SCADD et les objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans un tel contexte, la croissance continue de la demande en eau en quantité et en qualité va inévitablement déboucher sur des compétitions, voire des conflits aigus qui existent déjà en ce qui concerne les usages de l'eau. Les enjeux liés à cette ressource et à son usage sont donc majeurs dans la mesure où ils touchent presque tous les niveaux de la problématique du développement: sanitaire, alimentaire, social, économique, financier, environnemental, politique et géopolitique.

Face à cette situation, quelles sont les initiatives prises? Existente-t-il des mécanismes opérationnels de mise en œuvre? Les initiatives prises sont-elles axées par des principes d'économie verte inclusive? Lesquels et à quel niveau?

### **Cadre politique et légal de la gestion des ressources en eau**

Au milieu des années 1990, le Burkina Faso s'est engagé pour une politique volontariste de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Dans

cette dynamique, un document de politique et stratégies en matière d'eau a été élaboré et adopté en 1998. Ce document de politique a été complété par une loi d'orientation en matière d'eau en 2001, et d'un Plan d'action pour la Gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) en 2003. Ce dernier est à sa deuxième phase.

Dans le document de politique et stratégie en matière d'eau de 1998, neuf (9) principes de base sont retenus: i) équité, ii) subsidiarité, iii) développement régional harmonieux, iv) gestion par bassin hydrographique, v) gestion équilibrée des ressources en eau, vi) protection des usagers et de la nature, vii) principe préleveur-payeur, viii) principe pollueur-payeur, ix) participation. Au-delà des principes, il s'agit de conduire avec l'ensemble des acteurs la réforme du secteur de l'eau avec pour objectif principal d'assurer le partage et l'équilibre des ressources en eau du pays de façon concertée à l'aide d'outils législatifs/réglementaires, institutionnels, techniques et financiers.

Quant au Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (2003), il définit l'ensemble des actions à mener pour que la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) devienne une réalité au Burkina Faso. Il est mis en œuvre sous l'égide du Secrétariat permanent/ Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (SP/PAGIRE) et couvre la période 2003-2015. Deux phases sont prévues pour se dérouler respectivement en 2003-2009 et en 2010-2015. Cette deuxième phase du PAGIRE (2010-2015) doit conduire principalement à la mise en place effective des agences de l'eau pour une gestion concertée des ressources en eau sur l'ensemble du territoire, à l'application progressive de la réglementation sur le terrain et à l'opérationnalisation du Système national d'information sur l'eau (SNIEau).

### **Cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique de l'eau**

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique de l'eau privilégie un cadre de concertation composé de grands acteurs: les structures représentant l'État, les collectivités territoriales

et les usagers. Par ailleurs, il s'articule autour d'un système d'agences de l'eau dont l'opérationnalisation est en cours sur les 5 bassins hydrographiques du pays. Ils ont pour mission de coordonner les actions de connaissance, de planification et de gestion des ressources en eau à l'échelle du bassin et d'assurer le fonctionnement du principe de concertation dans le sens de la mise en œuvre des orientations choisies dans la politique nationale de l'eau.

Le mécanisme institutionnel en place se complète par des comités locaux de l'eau (CLE) qui sont les structures de base de la gestion intégrée des ressources en eau et qui font partie intégrante des agences de bassin. Les cadres locaux de concertation non dotés de personnalité morale sont chargés de rechercher l'adhésion des acteurs locaux de l'eau aux objectifs de la gestion intégrée des ressources en eau. Dans leurs missions, ils peuvent initier ou appuyer les actions de gestion des ressources en eau et de préservation des écosystèmes et apporter leur contribution à la gestion des conflits locaux. Les CLE doivent être en mesure de favoriser et d'adapter les mesures législatives aux réalités locales et aux pratiques coutumières « pour autant qu'elles ne soient pas contraires à la loi ». Dans la pratique, ces comités sont progressivement mis en place en fonction du contexte local et prioritairement dans les zones de conflits avérés et/ou potentiel en matière d'usage de l'eau.

### **Contribution financière en matière d'eau (CFE)**

La reconnaissance et la prise en compte du caractère onéreux de l'eau constitue sans doute l'une des innovations majeures de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau. Ce principe est d'une importance capitale pour toute stratégie d'économie verte inclusive. Pour que le principe fonctionne, les différents acteurs du développement (public, privé, etc.), doivent intégrer leur contribution dans l'entretien de la ressource en eau, patrimoine commun à pérenniser.

Depuis mars 2012, les textes d'application relatifs à la CFE ont été adoptés. Mais, comme pour la plupart des textes et mesures, leur application pose problème en raison de la divergence des intérêts et des visions contradictoires des différentes parties prenantes, notamment dans le secteur minier. Par ailleurs, elle n'est pas encore mise en œuvre pour les prélèvements d'eau pour l'agriculture notamment dans les périmètres irrigués. Pour une meilleure compréhension du problème et une application réussie de ce principe, des études relatives à la modification du régime des cours d'eau et de la pollution de l'eau sont en cours. Plusieurs cas d'expérience (par exemple: Comoé, lac Bam, etc.) permettent d'affirmer que la société burkinabè a la capacité de s'organiser autour de la question pour une gestion concertée plus efficace.

### **Bilan synthétique de l'état de mise en œuvre de la GIRE**

Initiée à la fin des années 90, le processus GIRE a connu au Burkina Faso des avancées remarquables au plan institutionnel et juridique, et un début d'application sur le terrain durant sa phase initiale (Programme GIRE) et durant la 1<sup>ère</sup> phase du PAGIRE. Avec la 2<sup>e</sup> phase du PAGIRE, le processus GIRE est entré dans sa phase d'opérationnalisation concrète dans les cinq bassins hydrographiques du pays. Cette avancée devrait permettre d'obtenir des résultats plus concrets sur le terrain.

Toutefois, la complexité de l'approche, le grand nombre d'acteurs concernés, les contraintes inhérentes à l'application de la réglementation, les besoins en renforcement des ressources humaines, la nécessité d'accentuer le suivi des ressources en eau (en particulier de la qualité de l'eau) et des usages, la nécessité d'améliorer la gestion des données, les contraintes de financement et les difficultés de mise en œuvre des mécanismes de financement à travers la CFE, etc., sont autant de défis à surmonter afin de donner une pleine visibilité à la GIRE.

**Tableau 11: Politique de l'eau et économie verte inclusive au Burkina Faso**

Situation actuelle	Initiatives allant dans le sens d'une économie verte inclusive	Défis et perspectives
<b>Cadre politique, juridique et fiscal/incitatif: existence de dispositions spécifiques à l'économie verte inclusive</b>		
Politique de gestion intégrée d'actifs et services environnementaux depuis 1998: loi sur l'eau et décrets d'application; cadre institutionnel et dispositif de pilotage en place	Engagement sectoriel constaté depuis 1998 Recentrage des acteurs: usagers (y compris au sein des structures de l'État ou des collectivités) et garants des principes GIRE* Dispositif de pilotage institutionnel spécifique Cadre de concertation multi-acteur CFE*: fiscalité incitative Coopération interrégionale/BV transfrontaliers	Défis liés à la complexité de l'approche, au nombre d'acteurs concernés, à la capacité d'appliquer la réglementation et la CFE, et enfin à la gestion de stratégies potentiellement contradictoires avec les secteurs productifs, faiblesse du système de suivi-évaluation : Accompagnement au niveau politique pour une intégration des principes GIRE au niveau de la SCADD* révisée et des outils de pilotage macro Assurer le lien entre SDAGE/SAGE* et schémas d'aménagements ' locaux ' du territoire (SRAT*, PDR* et PCD*)
<b>Outils opérationnels: existence et niveau de mise en œuvre</b>		
Opérationnalisation concrète dans les 5 bassins hydrographiques engagée depuis 2010 sur la base du PAGIRE* Cadre de concertation à l'échelle bassin : Etat, collectivités territoriales et usagers Agences de bassin : connaissance, planification et gestion de la ressource	Outils de planification / gestion : élaboration de SDAGE ; quelques CLE** ' actifs ' Appui aux CLE pour l'élaboration des SAGE (non mis en œuvre) Action remontante de gestion des ressources en eau Dispositif de suivi des eaux	Mise en pratique des règles GIRE dans les politiques sectorielles, notamment irrigation, secteur minier etc. et internaliser le coût d'entretien des actifs environnementaux dans les projections économiques Accompagnement de l'application de la CFE : élargissement à d'autres groupes d'usagers dans un cadre concerté et sur des bases réalistes d'un point de vue économique Amélioration du suivi des ressources (de leur usage) et de leur qualité – améliorer la gestion des données – coordonner les mécanismes de suivi avec le MEDD*
<b>Consensus: niveau de responsabilisation et d'engagement des parties prenantes – niveau de subsidiarité</b>		
Mise en avant des principes de subsidiarité, de préleveur-payeur et de pollueur-payeur Processus participatif d'élaboration des SDAGE* Engagement des organisations de la société civile (OSC)* et des organisations professionnelles	Recentrage du positionnement des parties prenantes: usagers (y compris au sein des structures de l'État ou des collectivités) et garants des principes GIRE Cadre de concertation à l'échelle bassin: État, collectivités territoriales et usagers Agence de bassins : connaissance, planification et gestion de la ressource / Action de gestion des ressources en eau partant des populations vers les agences Application du principe de subsidiarité : relais territorial via agence de bassin et CLE	Accompagnement local (agences, CLE) vers une responsabilisation: élaboration / mise en œuvre de SDAGE; actions de médiation et de défense des intérêts multi-acteurs Poursuite du transfert de compétence aux communes et renforcement de leurs capacités, notamment dans le domaine des aménagements hydro-agricoles Renforcement du rôle de l'État/police de l'eau et respect de l'accès à l'eau Amélioration de l'offre de biens et services aux acteurs des filières agricoles pour la valorisation de l'eau et l'usage d'intrants agricoles

**Source:** auteurs à partir des documents de politiques

**Note (\*):** Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE); Stratégie régionale d'aménagement du terroir (SRAT); Plan communal de développement (PCD); Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD); Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD); Programme de développement rural (PDR); Comités locaux de l'eau (CLE); Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) ; Contribution financière en matière d'eau (CFE); Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE); Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (DAGE); Organisation de la société civile (OSC); Bassin versant (BV)

### 3.2.3.3. Secteur eau et assainissement

Le potentiel en matière de ressources en eau du Burkina Faso connaît une régression croissante sous les effets conjugués des atteintes portées à la quantité d'eau disponible et à la qualité des ressources en eau. Depuis une quarantaine d'années, la tendance de la pluviosité est à la baisse, avec des périodes de sécheresse accrue, particulièrement dans les années 80, et une période d'amélioration entre 1985 et 1995.

La quasi-totalité des ressources en eau provient des eaux de pluie drainées en surface par les 4 bassins hydrographiques ou s'infiltrent dans les aquifères du socle cristallin et du sédimentaire. En année moyenne, les écoulements représentent 3,6% des précipitations et les infiltrations 15,6 %.

Selon les estimations faites en 2001 dans le document « États de lieux des ressources en eaux et leur cadre de gestion » élaboré par le Ministère de l'environnement et de l'eau, le volume moyen des précipitations est estimé à 206 milliards de m<sup>3</sup> dont: 8,79 milliards de m<sup>3</sup> d'écoulement, 32,4 milliards de m<sup>3</sup> d'infiltration et 165,9 milliards de m<sup>3</sup> d'évaporation. Les réserves totales en eau souterraine sont estimées à 402 milliards de m<sup>3</sup> pouvant varier entre 268 milliards de m<sup>3</sup> en hypothèse basse (sécheresse sévère) à 534 milliards de m<sup>3</sup> en hypothèse haute (année humide). L'eau utile renouvelable annuellement est estimée à 40,19 milliards de m<sup>3</sup>.

Toujours, selon l'« État des lieux des ressources en eau de 2001 », les fluctuations observées au niveau des aquifères depuis 20 ans permettent de conclure qu'il n'existe pratiquement pas de ressources en eau souterraine renouvelables.

En faisant l'analyse en fonction du milieu, on note qu'en milieu rural les ouvrages d'approvisionnement en eau potable réalisés depuis le démarrage de l'hydraulique rurale au Burkina-Faso a permis à 52% de la population rurale de disposer effectivement en 2005 d'un accès qualifié de « raisonnable » à l'eau potable, au sens défini par les normes, critères et indicateurs en la matière. Ce résultat est significatif, mais renferme des insuffisances:

- Le taux d'accès présente de grandes disparités spatiales entre les régions et entre les villages dont certains sont suréquipés en point d'eau modernes (PEM) tandis que d'autres sont sous-équipés;
- Les consommations spécifiques restent éloignées de l'objectif de 20 l par jour et par personne en raison des distances à parcourir dans les zones à faible densité de PEM et de la concurrence des sources d'eau non potable qui restent d'usage très fréquent.

Face à cette situation couplée avec une évolution croissante de demande d'eau potable, quelles sont les mesures prises par l'État pour juguler cette crise dans le contexte actuel? Ces mesures sont-elles axées sur les principes d'économie verte inclusive? Lesquels et à quel niveau?

#### Cadre politique et légal de la gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement

La structuration du secteur de l'eau, avec le développement d'un service public de qualité depuis le milieu des années 1990 et la mise en place d'une approche programmatique à partir de janvier 2007, fait du Burkina Faso un pays presque « modèle » dans la sous-région ouest-africaine.

#### Au plan institutionnel

Les principaux faits marquants ci-après peuvent être mentionnés:

- 1977: Formulation pour la première fois d'une politique de l'eau avec pour préoccupation centrale la satisfaction urgente des besoins en eau par le renforcement des capacités d'intervention des services de l'État, avec en appui l'intervention des ONG;
- 1982: Relecture à la faveur de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA, 1980-90) avec une innovation dans l'approche qui a consisté à mettre l'accent sur l'assainissement, l'éducation pour la santé et l'hygiène, et l'appropriation des ouvrages par les bénéficiaires;

- 1992: Deuxième relecture à l'avènement du PAS, avec la rédaction de la lettre de politique sectorielle dans une approche qui consacrait le retrait de l'État des actions de production et la responsabilisation accrue des bénéficiaires.

Le cadre institutionnel du secteur de l'eau potable et de l'assainissement est actuellement encadré au Burkina Faso par deux documents de politique et stratégies:

- le Document de politique et stratégies en matière d'eau adopté en juillet 1998 et révisé en 2011 définit les principes, les priorités d'usage et les orientations stratégiques de mise en œuvre. Par ce document, le Burkina Faso entend mettre en œuvre une politique nationale volontariste et fortement structurée qui s'articule autour d'un objectif général, quatre objectifs spécifiques, huit principes (qui s'inspirent des principes de gestion de l'eau développés au niveau international, et auxquels le Burkina Faso a souscrit), deux approches et quatre priorités;
- le Document de politique et stratégies nationales d'assainissement adopté en juillet 2007, qui définit les sous-secteurs de l'assainissement: i) déchets liquides, ii) eaux pluviales, iii) déchets solides et iv) déchets gazeux. Le Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (MAH) est chargé de l'assainissement des eaux usées et excréta, des sous-secteurs déchets liquides et déchets solides, en concertation avec les ministères chargés de l'environnement, de la santé, de l'habitat, de l'urbanisme et de l'éducation.

Ces politiques et stratégies sont opérationnalisées à travers des plans d'actions du secteur eau et assainissement:

- Le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) adopté en mars 2003 pour la période 2003-2015 définit les stratégies opérationnelles, les actions spécifiques et le plan de travail permettant de rénover le

cadre institutionnel, technique et financier de la gestion des ressources en eau du pays;

- le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) à l'horizon 2015 adopté en décembre 2006 et qui concrétise l'approche programme pour l'atteinte des OMD dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées et excréta se fonde sur la stratégie nationale de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

### Au plan législatif et réglementaire

Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement est assujéti aux textes suivants:

- La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau adoptée en février 2001 et ses textes d'application. Cette loi répond au besoin d'un nouveau cadre de gestion des ressources en eau, fondé sur les grands principes consignés dans le document
- « Politique et stratégies en matière d'eau ». Elle transpose dans le droit national les engagements internationaux souscrits par le pays, contribue à la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, visant d'abord à préserver la quantité et la qualité des eaux, à garantir un bon fonctionnement des écosystèmes. Elle favorise ensuite la possibilité d'exercer durablement et de développer des usages diversifiés de la ressource notamment par la réduction des pollutions.
- D'autres textes législatifs complètent le dispositif: il s'agit du code de la santé publique, du code de l'environnement, du code général des collectivités territoriales et du code de l'hygiène publique.

### Bilan synthétique de l'état de mise des politiques d'eau et assainissement

Malgré les progrès enregistrés, la situation de l'accès à l'assainissement en milieu rural est relativement complexe. D'après les résultats des enquêtes démographiques et de santé réalisées en 1998 et 2003, le taux d'accès est estimé à 1% en 2005 si l'on ne tient compte que des ouvrages de technolo-

**Tableau 12: L'économie verte inclusive dans la politique burkinabè de l'eau et assainissement**

Situation actuelle	Actions allant dans le sens d'une économie verte inclusive	Défis et perspectives
Cadre politique, juridique et fiscal/incitatif: existence de dispositions spécifiques à l'économie verte inclusive		(Sous financement du secteur de l'hydraulique rurale, faiblesse du système de suivi-évaluation)
Objectif d'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement cohérent avec l'économie verte inclusive	Existence d'un programme national cohérent, fédérateur et performant: les OMD seront atteints en 2015 pour l'eau potable en milieu urbain	Défis liés à la pérennité économique du secteur compte tenu des enjeux de l'urbanisation et des enjeux énergétiques:
Un secteur encore dominé par une gestion étatique	Dispositions tarifaires solidaires et incitatives	Accélérer le transfert de maîtrise d'ouvrage aux communes et Renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage communale pour l'eau potable et pour l'assainissement
Décrets de transferts de compétences aux communes et de délégation de gestion des services de l'eau	Le transfert de compétences aux communes et la délégation des services de l'eau au secteur privé est engagé	Accélérer la délégation de la gestion des services de l'eau au secteur privé
Outils opérationnels : existence et niveau de mise en œuvre		
Système de tarification solidaire et incitatif mais inégal et non viable économiquement	Expérience positive de tarifications solidaires et incitatives en milieu périurbain : promotion de l'économie de l'eau	Accompagner une réflexion sur une tarification nationale équitable du service de l'eau et le financement de stratégies d'assainissement et de promotion de l'hygiène pilotées par les communes
Existence d'une taxe d'assainissement	Application de la taxe d'assainissement depuis 2004, mais sans visibilité	
Consensus: niveau de responsabilisation et d'engagement des parties prenantes – niveau de subsidiarité		Approfondir la réflexion sur l'intégration des services de l'eau et de l'électricité en milieu rural dans la perspective gestion et investissement par le secteur privé
Mise en avant des principes de subsidiarité et de préleveur-payeur	Cinq opérateurs privés et une association exploitent environ 200 points d'eau (AEP*)	Réviser les stratégies et priorités du secteur assainissement et mettre en œuvre des mécanismes de financement innovants
		Mise en place d'un système de suivi des investissements

Source : auteurs à partir des documents de politiques

Note (\*): Accès à l'eau potable (AEP)

gie améliorée pris en compte pour les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La situation est d'autant plus alarmante que la récente enquête nationale sur l'assainissement familial (ENAF) montre que le taux d'accès n'a pas évolué avec moins de 1% des ménages ruraux qui ont accès à l'assainissement familial en 2010.

En 2011, en milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable est évalué à 80% (Rapport bilan annuel 2011 du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement-PN/AEPA). Toutefois, ce taux d'accès cache des disparités relativement importantes entre les villes.

Dans le contexte actuel, des progrès sont nécessaires pour améliorer i) le taux d'accès qui est en général faible dans les centres auxiliaires et ii) la consommation spécifique moyenne qui reste modeste en raison de la prédominance de l'accès par borne fontaine.

### 3.2.3.4. Domaine des sols productifs

Pays sahélien à climat essentiellement semi-aride, le Burkina Faso est confronté à des conditions agroécologiques relativement difficiles en raison de la péjoration climatique et la pression anthropique croissante. Près de la moitié (46%) du territoire est soumise au phénomène de la dégradation des terres (disparition du couvert végétal, fragilisation appauvrissement des sols, érosion et la baisse des nappes phréatiques, etc.) (FAOSTAT<sup>23</sup>, 2007). La pluviométrie est dans son ensemble faible (environ 1200 mm dans le Sud-ouest et 300 mm dans le Sahel par an), irrégulière et mal répartie.

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, malgré le boom minier de ces trois dernières années, le secteur agricole constitue toujours la base du développement socioéconomique au regard son envergure en termes d'emploi au profit de la population burkinabè (86% de la population active totale). Entre 30 à 45 % de contribution au PIB provient de l'agriculture et des activités connexes (élevage, foresterie et pêche). Le secteur agricole est de ce fait la principale source de revenus pour la majorité des Burkinabè. Il fournit au total 44,7 % des revenus des ménages dont 24,3 % pour l'agriculture (au sens production végétale) et 20,4 % pour l'élevage (FAO, 2013).

Les terres à vocation agricole sont estimées à environ 9 millions d'hectares, soit le tiers du territoire national. Quelques 3,5 millions d'hectares (soit 39%) sont emblavés annuellement, mais compte tenu des cultures dites secondaires (contre-saison et doubles cultures) environ 4,1 millions d'hectares sont cultivés annuellement. La superficie totale des zones pastorales actives ou fonctionnelles est estimée à 772 377 hectares en 2009 soit

2,83% de la superficie nationale (FAOSTAT, 2012<sup>24</sup>). La part des superficies agricoles dans les superficies totales est passée de 8% en 1984 à plus de 17% en 2011. Cette agriculture se caractérise par une prédominance de la production de subsistance fondée sur les céréales vivrières (mil, sorgho et maïs) qui occupent plus de 88% des superficies emblavées et de petites exploitations familiales de 3 à 6 hectares.

Selon la FAO (2013), la superficie totale exploitée sous irrigation (cultures maraîchères, riz et maïs irrigués) en 2008 est estimée à 58 122 hectares, soit environ 25% du potentiel irrigable. Mais, entre 2004 et 2008, les superficies irriguées ont connu une hausse globale de 127% liée notamment aux efforts progressifs de l'État en matière d'aménagement ces dernières années. Dans le cadre du Programme national du secteur rural, notamment, il est prévu des aménagements de plus de 60 000 hectares.

### Cadre institutionnel de la mise en œuvre des politiques

Le cadre institutionnel de mise en œuvre des différents programmes et stratégie est organisé autour des Ministères de l'agriculture et de de la sécurité alimentaire, de l'environnement et du développement durable, des ressources animales, et celui de l'eau, aménagements hydrauliques et assainissement.

L'action de ces Ministères est soutenue par les départements chargés de la recherche agricole, des finances, du commerce et de l'industrie, du transport et du désenclavement, de l'alphabétisation, de la santé et de la nutrition, de l'administration du territoire.

### Bilan synthétique de l'état de mise de la politique foncière

L'application des politiques et stratégies dans le domaine des sols a permis au Burkina Faso de freiner un tant soit peu le rythme de dégradation de ses terres dans l'ensemble du pays notamment

<sup>23</sup> <http://www.fao.org/countryprofiles/index/en/?iso3=BFA>.

<sup>24</sup> <http://www.fao.org/countryprofiles/index/en/?iso3=BFA>.

**Tableau 13: Place de l'économie verte inclusive dans la politique de gestion des sols productifs au Burkina Faso**

Situation actuelle	Actions allant dans le sens d'une économie verte inclusive	Défis et perspectives
Cadre politique, juridique et fiscal/incitatif: existence de dispositions spécifiques à l'économie verte inclusive		(Sous-financement du secteur agricole, faiblesse du système de suivi-évaluation)
Cadre légal cohérent avec l'économie verte inclusive	Un programme pilote dans 47 communes	
La question des mécanismes financiers garantissant la gestion patrimoniale des terres est approfondie	Un sous-programme, des actions ciblées et des indicateurs spécifiques dans le PNSR*	Inclure dans la réflexion sur les outils et mécanismes financiers de l'économie verte inclusive, la question de la gestion patrimoniale des terres comme contrepartie de la sécurisation des droits d'usage
Outils opérationnels: existence et niveau de mise en œuvre		
Pas d'outils opérationnels hormis un projet pilote	Un programme pilote dans 47 communes	Prioriser les appuis à la mise en œuvre de la PNSFMR via le PNSR
Textes juridiques d'opérationnalisation de la PNSFMR à élaborer		Intégrer la société civile dans les débats et la mise en œuvre
Consensus: niveau de responsabilisation et d'engagement des parties prenantes – niveau de subsidiarité		Appuyer les communes dans l'application de la PNSFMR dans les zones d'intervention du PCESA
Principe de subsidiarité jusqu'au niveau village, sans application en dehors du projet pilote	Un programme pilote dans 47 communes	
Dynamique foncière préoccupante dans certaines zones		

Source: auteurs à partir des documents de politiques

Note (\*): Programme national du secteur rural (PNSR); Programme de croissance économique pour le secteur agricole (PCESA); Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR)

grâce à techniques comme les cordons pierreux, les haies vives, le zaï, etc. Grâce à ces approches, des études montrent qu'entre 1989 et 2004, une surface de 200 000 à 300 000 ha de terres a été réhabilitée. Cela a permis d'avoir chaque année une production de 80 000 tonnes de cultures vivrières supplémentaires.

Cependant, au regard de l'ampleur du problème au départ, la question de la dégradation des terres se pose toujours avec acuité en raison des pratiques courantes en termes d'exploitation. Par exemple, en raison de l'usage non durable des produits chimiques, le Burkina Faso perd chaque année 15,1 milliards de francs CFA sous formes de dégradation des sols, de pollutions des eaux et de santé des animaux et des hommes. Selon les données de l'Observatoire national du déve-

loppement durable,<sup>25</sup> 34% des terres de production agro-sylvo-pastorales connaissent une sévère dégradation avec une tendance à l'accentuation d'année en année.

L'approche classique par projet tantôt sectorielle, tantôt productiviste, tantôt dirigiste ou non participative n'a pas permis au Gouvernement du Burkina Faso et ses partenaires de relever ces défis qui dépassent les possibilités d'intervention des administrations nationales. En plus, cette approche n'a pas permis d'atteindre le niveau de masse critique nécessaire pour inverser les phénomènes de dégradation qui requièrent des interventions sur le long terme. Cette situation suggère la pros-

<sup>25</sup> Rapport mensuel d'activités (juillet 2014)

pection de nouvelles stratégies et approches et dans ce sens, l'économie verte inclusive semble être une voie intéressante.

### 3.2.3.5. Domaine des forêts

Malgré les efforts de diversification en termes de ressources et/ou de matières premières devant servir à son système productif et à la consommation, les forêts restent un pilier central de l'économie burkinabè.

En 1992, selon les données du Programme d'investissement forestier (PIF), l'apport du secteur forestier au budget de l'État, sous forme redevance, taxes et permis d'exploitation de bois, et diverses recettes forestières était estimé déjà à environ 160 millions de francs CFA (contre 250 millions de FCFA en 1990). Selon les mêmes sources, ce chiffre pourrait atteindre 13 milliards de francs CFA cette année 2015 (MEDD, 2011). À ces contributions financières, il faut ajouter la contribution virtuelle non monétarisée du secteur forestier au développement de l'agriculture et l'élevage et au maintien des grands équilibres écologiques du pays. En plus de ces données, il faut également prendre en compte l'apport de la forêt dans le système énergétique du pays.

En effet, selon le bilan énergétique actuel, le bois-énergie (bois de chauffe et charbon de bois) constitue la principale source d'énergie au Burkina Faso. En 2001, le bilan énergétique final donnait les pourcentages suivants: bois de chauffe (84,8 %), charbon de bois (0,8 %), résidu agricoles (5,2 %), produits pétroliers (8,2 %), électricité (1,0 %). Aujourd'hui, la situation reste quasiment identique dans la mesure où le bois-énergie représente encore 82% du bilan énergétique primaire. Compte tenu de cette situation, les forêts sont dans l'ensemble surexploitées avec des conséquences énormes pour l'économie nationale.

Selon une étude réalisée par le PGNT 2 en 2004, entre 1992 et 2002, l'ensemble des formations forestières a subi une diminution moyenne annuelle de 110 500 hectares, soit 4,04% en moyenne par an. On estime qu'environ 50 000

hectares de forêts disparaissent chaque année pour la satisfaction des besoins énergétiques (MEE, 2001). Il faut noter que cette déforestation, qui s'accompagne de la perte de la biodiversité (végétale notamment mais aussi animale) et de la dégradation des capacités productives des sols, implique aussi la diminution de séquestration du carbone par la végétation mais aussi par les sols et engendre ainsi le rejet de grandes quantités de carbone dans l'atmosphère.

Face à cette situation, le gouvernement burkinabè a pris de nombreuses initiatives pour une meilleure gestion des ressources forestières. Ces initiatives partent de la prise en compte de la question dans la constitution de 1991 pour être précisées notamment dans les différents codes forestiers et les codes de l'environnement (1997), la création du Centre national des semences forestières (CNSF, 1984), le Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA, 2006), le Programme national du secteur rural (PNSR), la SCADD (2011-2015), etc.

### Cadre institutionnel de la mise en œuvre des politiques

Le cadre institutionnel de mise en œuvre des différents programmes et stratégie dans le domaine des forêts relève aujourd'hui des prérogatives des Ministères de l'environnement et des ressources halieutiques, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des ressources animales, et celui de l'eau des aménagements hydrauliques et assainissement.

L'action de ces Ministères est soutenue par les départements chargés de la recherche agricole et forestière (INERA, CNSF), les collectivités territoriales (les communes), les organisations de la société civile et de nombreux partenaires techniques et financiers.

### Bilan synthétique de l'état de mise de la politique forestière

À l'instar des autres domaines, les stratégies et politiques mises en œuvre dans le domaine forestier a permis d'enregistrer un certain nombre de progrès.

**Tableau 14: Place de l'économie verte inclusive dans la politique forestière**

Situation actuelle	Actions allant dans le sens d'une économie verte inclusive	Défis et perspectives
Cadre politique, juridique et fiscal/incitatif: existence de dispositions spécifiques à l'économie verte inclusive		(Grosse difficulté pour l'État d'appliquer ces politiques compte tenu du rôle central des ressources forestières dans l'économie et la vie des ménages, faiblesse du système de suivi-évaluation)
Cadre légal et politique cohérent avec l'économie verte inclusive	Un programme d'investissement forestier (PIF)	
La question des mécanismes financiers garantissant la gestion des ressources forestières est prise en compte	Un sous-programme, des actions ciblées et des indicateurs spécifiques dans le PNSR*	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Inclure dans la réflexion sur les outils et mécanismes financiers de l'économie verte inclusive, la question de la gestion des forêts comme contrepartie de la sécurisation des droits d'usage des ressources y relatives</li> </ul>
Outils opérationnels: existence et niveau de mise en œuvre		
Pour la mise en œuvre des politiques forestières, il existe de nombreux outils opérationnels (GGF, PIF)	Un programme d'investissement forestier (PIF)	
Consensus: niveau de responsabilisation et d'engagement des parties prenantes – niveau de subsidiarité		<ul style="list-style-type: none"> <li>› Intégrer davantage la société civile dans les débats et la mise en œuvre des politiques</li> <li>› Appuyer les communes dans l'application des politiques forestières</li> </ul>
Principe de subsidiarité existant jusqu'au niveau village (GGF*, CGF*)	Un programme d'investissement forestier (PIF)	
Dynamique forestière toujours pré-occupante dans l'ensemble du pays		

Source: auteurs à partir des documents de politiques

Note (\*): Programme national du secteur rural (PNSR) ; Groupement de gestion forestière (GGF); Comité de gestion des feux (CGF)

Aujourd'hui, une bonne partie des populations ont pris conscience de l'importance de cette ressource pour le pays. De son côté, l'État a pris de nombreuses dispositions pour protéger certaines forêts ou pour réglementer leur exploitation dans le sens d'une bonne gestion des ressources existantes.

Cependant, compte tenu notamment du rôle que joue actuellement les ressources forestières dans la vie socioéconomique des burkinabè, l'application des textes rencontre d'énormes résistances. Rappelons que c'est la première source d'énergie dans le pays. Dans ce contexte, la déforestation demeure importante et cause environ 105 000 hectares de régression de couvert végétal par an. Avec un besoin en charbon qui augmente d'environ 29% par an, le problème risque de se poser encore longtemps si des politiques, stratégies ou mesures plus globales et intégrées ne sont pas trouvées.

### 3.2.4. Bilan synthétique des politiques sectorielles et principes de l'économie verte inclusive

En définitive, même si le Burkina Faso ne dispose pas de politique d'économie verte inclusive en tant que telle, l'analyse des politiques aussi bien sur le plan macroéconomique que sur le plan sectoriel montre une bonne prise en compte des principes d'économie verte inclusive.

En effet, dans le domaine économique, les principes relatifs à six (6) secteurs clefs ont été diagnostiqués: agriculture, mines, industrie manufacturières, transport, tourisme et culture et commerce. Des constats faits, il ressort que dans l'ensemble, toutes ces politiques prennent en compte, peu ou prou, les principes de l'économie verte inclusive. Dans le domaine agricole par exemple, on note un engagement sectoriel et un positionnement

clair pour une gestion durable des ressources naturelles. Les politiques et stratégies définies dans le secteur prennent largement en compte les éléments suivants:

- La gestion durable des terres;
- La gestion durable de l'eau;
- La sécurisation foncière;
- L'amélioration de la productivité;
- La gouvernance environnementale et du développement durable;
- L'accent spécifique sur un meilleur partage de fruits de la croissance agricole, etc.

En ce qui concerne le secteur des mines, le même constat est fait. Les politiques qui y sont définies sont fondées sur des principes de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles. À ce titre, divers mécanismes sont mis en place:

- Le Fonds pour la restauration de l'environnement;
- L'application de la CFE\*;
- Le Projet d'appui au développement du secteur minier (PADSEM);
- Le principe du pollueur-payeur ou et du préleveur-payeur;
- Les chambres des mines.

Dans les autres secteurs du domaine économique, les mêmes constats peuvent être faits à l'exception de l'industrie manufacturière et du commerce pour lesquels nous estimons que les principes édictés ne sont pas suffisamment clairs et méritent d'être précisés.

Sur le plan social comme dans le cas du domaine économique, l'étude relève dans les politiques sociales divers principes fondés sur ceux de l'économie verte inclusive. En matière d'éducation, il ressort par exemple que les programmes prennent compte l'éducation environnementale depuis le préscolaire. À travers le concept éducation pour tous (EPT), la question d'équité et d'inclusion est largement abordée. Sur le plan alimentaire, la recherche de la sécurité est fondée sur le principe

de la gestion durable des terres. Dans le domaine de la santé, il existe des textes relativement précis sur le traitement des déchets produits par les services de santé.

Enfin, dans le domaine environnemental, les constats sont les mêmes. Dans le domaine de l'eau, les politiques comme la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) mise en œuvre à travers le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) sont basées sur des principes de l'économie verte inclusive. En matière d'énergie, on relève un intérêt particulier pour la question d'inclusion. En effet, l'accès à l'électricité à moindre coût pour tous est un principe clé de la politique énergétique actuelle pour laquelle l'étude note:

- Un engagement sectoriel fondé sur la protection de l'environnement depuis 1973;
- Une réorganisation institutionnelle et nouvelle segmentation du marché sous l'égide de l'ARSE\*: recentrage de la SONABEL\*; conditions favorables à la mobilisation d'investissements privés; distribution par délégation de service par les communes à des opérateurs privés;
- Une diversification de la production et démonstration de la compétitivité potentielle de la filière photovoltaïque;
- Une politique plus claire en matière d'économie d'énergie et d'énergie renouvelables, etc.

Dans le domaine des forêts comme pour les autres domaines, l'étude fait également état de l'existence de cadres relativement cohérents avec les principes d'économie verte inclusive. Pour les forêts par exemples, la mise en œuvre des politiques est participative. Elle implique les communautés à la base, à l'image des Groupements de gestion des forêts (GGF) comme dans le cas des politiques relatives à l'eau avec les Comités locaux de l'eau (CLE). On note également dans le domaine de l'eau et des forêts, l'existence et l'application dans une certaine mesure du principe du pollueur-payeur. Seulement, il faut noter que

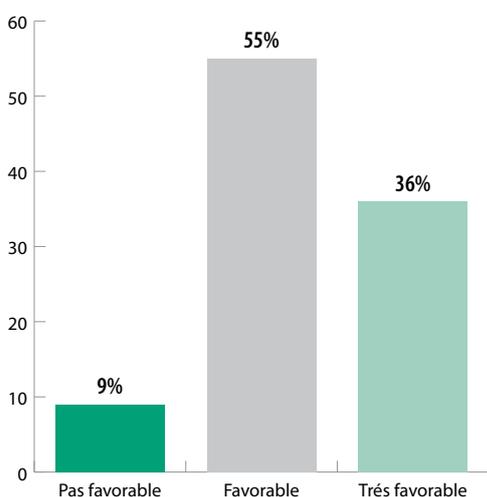
malgré cet état de fait et les progrès substantiels enregistrés, dans tous les secteurs ici analysés, les données actuelles appellent à la recherche de stratégies plus efficaces.

En définitive, de l'analyse du contexte actuel de politiques publiques, des données socioéconomiques et environnementales, on peut conclure à l'existence d'un cadre propice (comme le montre aussi le graphique suivant) pour la promotion d'une économie verte inclusive.

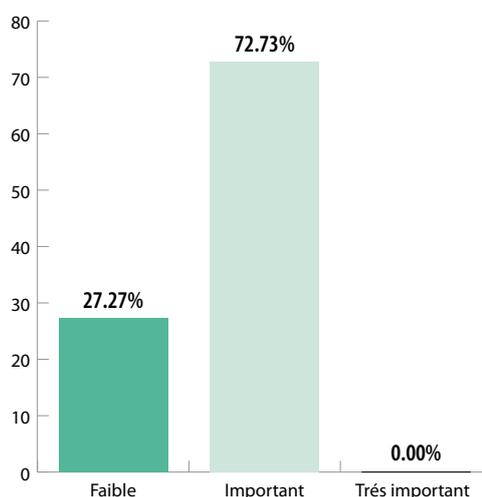
Bien que propice pour l'économie verte inclusive, cette situation est problématique. En effet, comme on peut le constater, les principes semblent éparpillés dans les différents secteurs sans véritables synergies. À la lecture des documents de politiques, on ne perçoit pas de mécanismes d'intégration de ces principes ni des mécanismes clairs de synergie. Dans ce contexte, la coordination des actions devient une véritable contrainte et une faiblesse majeure de gouvernance. Dans une telle situation, il est difficile d'arriver à un objectif commun sans la mise en place d'une stratégie fédératrice.

### Graphique 1: Appréciation de la réceptivité du contexte macroéconomique burkinabè aux principes d'économie verte inclusive et engagement de l'État

Appréciation de la réceptivité du contexte macroéconomique aux principes d'EVI



Engagement de l'Etat et de ses démembrements par rapport aux principes de l'EVI



Source: Auteurs, données de l'étude

## 4. La transformation structurelle au Burkina Faso

### 4.1. La SCADD: un programme de transformation structurelle?

Partant de la définition de la transformation structurelle retenue dans cette étude, l'on peut conclure sans risque de se tromper que le Burkina Faso n'a pas de programme spécifiquement élaboré dans ce sens. Cependant, sans que les éléments ne soient clairement définis et hiérarchisés dans le sens de Timmer (2012), la SCADD contient des dispositions relatives à la transformation structurelle.

En effet, dans la SCADD, les éléments d'une transformation structurelle sont présents. D'abord, de manière claire, elle pose les réformes structurelles comme une condition d'atteinte de l'objectif fixé. Par ailleurs, dans les quatre axes stratégiques retenus (développement des piliers de la croissance accélérée, consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale, le renforcement de la gouvernance, et la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement) différents impératifs de la transformation structurels sont visés:

Au niveau du secteur primaire, la SCADD traite clairement de l'amélioration des rendements et de la productivité agricole qui devra conduire à une croissance moyenne de la valeur ajoutée de 10,7%, sous l'effet de la bonne pluviométrie et surtout le renforcement des stratégies i) de maîtrise de l'eau, ii) de subvention des intrants agricoles, iii) d'encadrement technique des producteurs, iv) d'appui à la recherche agricole pour la création et l'introduction de variétés adaptées et v) d'accès des producteurs à la mécanisation agricole et au crédit.

Dans le sous-secteur de l'élevage, il est également question d'amélioration de la productivité nécessaire pour porter la croissance moyenne à 4%

entre 2011 et 2015. Cette progression sera imputable à l'amélioration génétique par insémination artificielle et le démarrage d'actions, telles que: i) la mise en activité de l'usine de fabrication d'aliments pour bétail, ii) la construction de deux laiteries de grande envergure à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso et iii) la création d'une société de production de « poussins d'un jour » pour améliorer la production d'œufs.

Au niveau du secteur secondaire, la SCADD prévoit ceci: « la bonne orientation des cours mondiaux des produits miniers comme l'or, le zinc, le cuivre et le manganèse, combinée à la production des industries, vont entraîner un accroissement de la valeur ajoutée de 11,8% en moyenne annuelle. Cette progression sera imputable à l'industrie extractive et au dynamisme du sous-secteur des travaux de construction ». La question de l'accroissement de la valeur ajoutée et du développement industriel y est donc abordée (dans les mines, l'artisanat, la manufacture, les industries culturelles et touristiques, les petites et moyennes industries, etc.).

En ce qui concerne le secteur tertiaire, la SCADD prévoit un taux de croissance annuel moyen de 12,5%. Cette évolution devra être soutenue par le dynamisme attendu des services marchands et sera principalement, tirée par le commerce, les services financiers et les Technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que le tourisme, la culture et les activités connexes soutenus par le renforcement de la notoriété de la destination touristique du Burkina Faso.

Pour appuyer le développement des différents secteurs, il est prévu les éléments et infrastructures de soutien suivants: infrastructures hydroagricoles et pastorales, transports et logistique, Technologies de l'information et de la communication (TIC), énergie, urbanisation, institutions de soutien etc.

Sur le plan social, le même constat peut se faire. Les questions de croissance démographique (renforcement des programmes de maîtrise de la croissance démographique), d'urbanisation maîtrisée sont posées ainsi que l'égalité dans l'accès aux services sociaux de base et la meilleure répartition des revenus.

La question environnementale est placée dans les questions transversales. Elle est posée en termes de gestion de l'environnement et d'utilisation optimales des ressources naturelles.

En somme, à l'instar de ce qui a été constaté au niveau des politiques sectorielles en ce qui concerne l'économie verte inclusive, il faut noter que la SCADD est conçue dans un esprit de transformation structurelle. Les sujets comme la productivité agricole, l'industrialisation, la réduction durable de la pauvreté et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles etc. y sont explicitement abordés. Une lecture approfondie de la stratégie montre clairement que la SCADD prend en compte les spécificités du Burkina Faso, dans le cadre d'une économie verte inclusive.

Il est cependant possible d'aller vers un cadre plus intégré pour une véritable transformation structurelle de l'économie. Cependant, d'importants défis restent à relever pour passer à une véritable politique/stratégie de l'économie verte inclusive.

## 4.2. Économie verte inclusive et transformation structurelle: quelques constats au Burkina Faso?

Cette section présente les grandes caractéristiques de l'économie burkinabè en termes de transformation structurelle. Elle est organisée autour de trois points: analyse de données sectorielles, analyse des liens entre l'économie verte inclusive et la transformation structurelle, enfin les principaux résultats de l'application des principes de l'économie verte inclusive au Burkina Faso.

### 4.2.1. Données de d'évolution des principaux secteurs de l'économie burkinabè

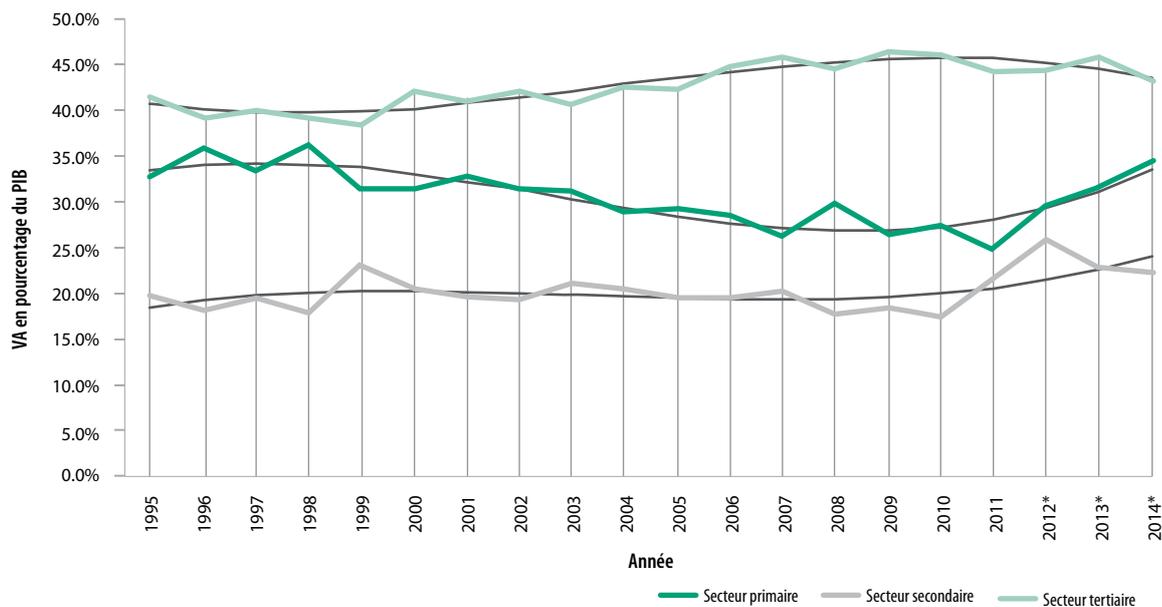
Aujourd'hui encore, presque toutes les études retiennent que le secteur primaire est le pilier de l'économie burkinabè. Aussi vrai que cela puisse être (en prenant en compte la population occupée, la distribution des revenus), avec les initiatives prises (politiques de développement, stratégies et autres mesures), l'analyse des séries longues sur la contribution des différents secteurs à l'économie nationale laissent apparaître quelques changements de structure comme le montre le graphique suivant.

D'ores et déjà, il faut noter que les changements ici analysés ne peuvent être considérés comme une transformation structurelle au regard de la définition ici retenue. La transformation structurelle est le résultat d'un changement relatif de poids sectoriel dans un ordre bien précis qui n'est pas constaté ici.

À partir du graphique 2, les observations majeures suivantes peuvent être formulées:

- i) La baisse régulière de la part du secteur primaire dans le PIB, passant de 32,8% en 1990 à 24,7% en 2011, soit une baisse de 8,1 points. Cette baisse semble liée essentiellement au recul relatif du poids du secteur agricole dans l'économie.
- ii) Pendant que la part des sous-secteurs tels que l'élevage, la sylviculture, la pêche et la chasse dans le PIB augmente, le poids de l'agriculture connaît une chute notable. De 17,1% en 1995, il est passé à 12,9% en 2011, soit une baisse de 4,2%. La même situation s'observe pour les sous-secteurs de l'agriculture vivrière et l'agriculture de rente, qui ont enregistré une baisse de leur poids dans le PIB respectivement de 2,4% et 2,2% entre 1999 et 2011. Ces tendances se justifient vraisemblablement par le boom minier et l'apparition des industries extractives au cours des années 2000.

Graphique 2: Évolution de la structure de l'économie burkinabè



Source: Auteurs, à partir des données du MEF-DGEP (2012) ; \*Estimation

- iii) Une croissance régulière de la part des secteurs secondaire et tertiaire depuis 1995, passant respectivement de 19,7% à 21,2% et de 41,4% à 44,3% avec des évolutions différentes au cours de l'ensemble de la période considérée.
- iv) De manière tendancielle, le secteur primaire semble laisser sa place aux secteurs secondaire et tertiaire.
- v) Si le poids du secteur secondaire semble se stabiliser autour de 20% à partir de 2000, il faut noter que la composition interne du secteur s'est un peu modifiée. Après une croissance notable en 1999, les industries manufacturières, textiles et les autres types d'industries manufacturières ont amorcé une baisse jusqu'en 2011 atteignant respectivement 8,6%, 0,6% et 8%, soit des baisses respectives de 6,8%, 2,4% et 4,4%.
- vi) En 2003, les contributions des secteurs primaire et tertiaire se sont accrues atteignant 13,1% et 12,3% et s'établissent en 2004 aux taux respectifs de 12,8% et de 12%. Ce sont les sous-secteurs de l'énergie, l'extraction et les BTP qui semblent prendre la relève. En effet de 1,4% en 1995, le poids de l'énergie dans l'économie est passé à 2% en 2011.
- vii) La hausse de la part du secteur tertiaire dans le PIB qui passe de 41,4% à 44,3% de 1995 à 2011, soit une croissance de 2,9%. Cette croissance est essentiellement due aux progrès réalisés par les sous-secteurs tels que les services marchands, les postes et télécommunication, le commerce, les banques et assurances, les services non marchands, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif (ISBL).
- viii) Dans le secteur tertiaire, les sous-secteurs ayant les parts les plus importantes dans le PIB sont essentiellement les services marchands et le commerce. En effet, de 1995 à 2011, leurs parts moyennes dans le PIB ont été respectivement de 21,4% et 10,7%. Cependant, en termes de croissance, on note une relative stabilité des deux grandeurs, surtout à partir des années 2000. On note par ailleurs que cette stabilité concerne principalement le commerce dont les parts dans le PIB ont essentiellement tournées autour de 10 et 11% entre 2000 et 2008.
- ix) Le changement de structure constaté au Burkina Faso se caractérise également par l'évolution des secteurs secondaire et tertiaire qui voient leurs contributions au PIB atteindre 21,2% et 44,3% en 2011.

- x) L'extraction, l'énergie, les BTP, les services marchands, les postes et télécommunications et le commerce constituent les secteurs qui ont connu les progrès les plus importants ces 15 dernières années. Outre ces secteurs, la contribution des banques et assurances, des administrations publiques et des ISBL au PIB n'a pas été non plus négligeable.
- xi) Bien qu'ayant une évolution positive intéressante, le secteur secondaire semble peiner à décoller véritablement excepté pour le secteur extractif, en particulier les mines. Cette situation peut s'expliquer par divers facteurs dont les plus importants sont le coût des facteurs de production (électricité, eau, etc.) et le problème d'accès à des financements adéquats.
- xii) Le maintien de l'accroissement de la population malgré les politiques de planification familiale menées depuis les années 1980.

Les données de tous ces constats sont synthétisées dans le tableau suivant qui retrace, plus en détail, les évolutions constatées dans les secteurs et sous-secteurs de l'économie burkinabè.

Au regard des données du tableau n°13 et des constats qui peuvent en être tirés (Cf. point 3.1.), l'économie burkinabè connaît donc une certaine modification de structure depuis 1995. Quelles sont les grandes caractéristiques de cette transformation? Quelles sont les politiques, stratégies, mesures etc. qui déterminent ce changement de structure? Les principes de l'économie verte inclusive y ont-ils joué un rôle?

#### **4.2.2. Politique de promotion d'économie verte inclusive et transformation structurelle**

Ainsi qu'il a été souligné plus haut, le Burkina Faso n'a pas défini en tant que tel un programme de transformation structurelle. Dans la pratique, il n'a pas non plus connu de transformation structurelle comme le montre l'analyse des données sectorielles (Cf. point 4.2.1.). Par ailleurs, il ne dispose pas

de programme d'économie verte inclusive. On ne peut donc pas parler de synchronie entre les deux dans notre contexte. Toutefois, certaines données macroéconomiques semblent donner quelques indications intéressantes sur les liens entre les principes de l'économie verte inclusive et la transformation structurelle dans le contexte burkinabè.

En effet, de la lecture croisée des données des changements constatés et de la dynamique des politiques publiques au Burkina Faso depuis 1995 telle que présentée dans le graphique 2, quatre principaux constats peuvent être faits.

- Les premiers éléments de changement de structure dans l'économie burkinabè sont apparus dans les années 2000-2001 pour s'étendre jusqu'en 2010. En effet, c'est au cours de cette période que le premier changement régulier de structure peut être observé.
- Tous les trois secteurs sont concernés par les progrès même si c'est à des degrés différents.
- Le premier processus de modification sectorielle se produit entre le secteur primaire et le secteur tertiaire. Au moment où le secteur tertiaire enregistre une hausse de 1,7%, le secteur primaire reculait de 1%. Elle semble être la plus importante au regard des données.
- La seconde modification de structure est relativement faible. Elle a lieu entre le secteur primaire et le secteur secondaire. Dans l'ensemble, la part du secteur primaire a baissé de 1% contre une hausse de 1,7% pour le secteur secondaire.

En définitive, ces observations amènent à conclure qu'au Burkina Faso, l'évolution de la structure de l'économie est surtout caractérisée par les dynamiques des secteurs primaire et tertiaire. Malgré l'impulsion donnée par le boom minier avec l'industrie extractive, le secteur secondaire peine à démarrer. Ce constat se confirme par les données du graphique n°3 qui montre que, dans le meilleur des cas, la dynamique économique des sous-secteurs concernés est constante et en dégradation.

**Tableau 15: Structure de la valeur ajoutée par secteur d'activité (au prix constants de 1999)-Burkina Faso (1995-2014)**

Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
<b>Secteur primaire (%)</b>	<b>32,8</b>	<b>35,9</b>	<b>33,4</b>	<b>36,3</b>	<b>31,2</b>	<b>31,4</b>	<b>32,7</b>	<b>31,4</b>	<b>31,2</b>	<b>28,8</b>	<b>29,2</b>	<b>28,4</b>	<b>26,3</b>	<b>29,9</b>	<b>26,4</b>	<b>27,4</b>	<b>24,7</b>	<b>29,6</b>	<b>31,5</b>	<b>34,6</b>
Agriculture	17,1	20,7	18,0	21,3	17,6	16,7	19,4	18,5	17,9	15,2	16,0	15,7	13,1	16,9	13,6	15,0	12,9			
-Agriculture vivrière					12,8	13,2	15,5	13,5	13,9	11,7	11,7	11,4	10,4	13,0	10,7	12,1	10,4			
-Agriculture rente					4,7	3,4	3,9	5,1	3,9	3,6	4,2	4,3	2,7	4,0	2,9	3,0	2,5			
Élevage	10,9	10,5	10,7	10,5	9,7	10,9	9,4	9,3	10,2	10,5	10,3	9,8	10,1	9,7	9,5	9,2	8,7			
Sylviculture, pêche et chasse	4,8	4,6	4,7	4,5	4,0	3,8	3,8	3,6	3,1	3,0	2,9	2,9	3,1	3,3	3,2	3,1	3,0			
<b>Secteur secondaire (%)</b>	<b>19,7</b>	<b>18,2</b>	<b>19,5</b>	<b>17,7</b>	<b>23,2</b>	<b>20,5</b>	<b>19,7</b>	<b>19,3</b>	<b>21,1</b>	<b>20,6</b>	<b>19,4</b>	<b>19,4</b>	<b>20,2</b>	<b>17,7</b>	<b>18,5</b>	<b>17,4</b>	<b>21,2</b>	<b>26,0</b>	<b>22,8</b>	<b>22,1</b>
Extraction	0,7	0,7	0,7	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,6	1,6	2,6	3,2			
Industrie manufacturière	7,1	6,9	7,0	6,7	15,4	12,2	11,1	11,2	13,1	12,8	12,1	11,6	12,2	9,7	9,2	7,7	8,6			
-Industries textiles	3,8	3,0	3,8	3,7	3,0	1,3	1,0	0,5	0,8	0,8	0,7	0,7	0,4	0,6	0,5	0,4	0,6			
-Autres industries manufacturières					12,4	10,9	10,1	10,7	12,3	12,0	11,4	11,0	11,7	9,2	8,6	7,2	8,0			
Énergie	1,4	1,2	1,2	1,1	1,4	1,4	1,4	1,3	1,6	1,7	1,5	1,5	1,4	1,9	2,0	1,4	2,0			
BTP	5,0	4,4	4,6	3,6	5,9	6,5	6,9	6,4	5,8	5,6	5,4	5,9	6,1	5,5	5,7	5,8	7,4			
<b>Secteur tertiaire (%)</b>	<b>41,4</b>	<b>39,1</b>	<b>39,9</b>	<b>39,3</b>	<b>38,5</b>	<b>42,2</b>	<b>41,0</b>	<b>42,3</b>	<b>40,7</b>	<b>42,7</b>	<b>42,4</b>	<b>44,8</b>	<b>45,9</b>	<b>44,6</b>	<b>46,4</b>	<b>46,1</b>	<b>44,3</b>	<b>44,4</b>	<b>45,8</b>	<b>43,3</b>
Services marchands	14,5	14,2	14,9	15,1	20,4	22,0	19,9	21,1	21,0	22,7	22,8	24,2	25,3	25,2	27,1	28,0	26,3			
Transports	3,7	4,0	4,3	4,0	2,9	2,7	2,1	2,2	1,8	1,3	0,8	0,9	1,3	1,5	1,3	1,1	1,0			
Postes et télécommunications					1,5	1,6	1,5	2,1	2,1	3,3	3,6	3,7	4,4	4,2	3,8	5,1	5,5			

Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
Commerce					8,1	10,0	9,1	9,4	9,6	10,2	10,5	10,5	11,1	11,6	13,2	14,0	11,7			
Banques et assurances	1,8	1,4	1,5	1,3	1,5	1,3	1,5	1,9	1,8	1,7	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1	2,0	2,3			
Autres services marchands					6,3	6,4	5,6	5,4	5,8	6,1	5,7	6,8	6,3	5,6	6,6	5,9	5,8			
Services non marchands	11,2	10,8	10,4	9,7	18,9	21,1	22,2	22,4	20,8	21,1	21,0	22,1	22,1	21,1	20,8	19,3	19,5			
Administrations publiques et ISBL					15,9	18,2	19,4	19,7	18,2	18,5	18,5	19,7	19,7	18,8	18,5	17,1	17,3			
<b>Indicateurs sociaux</b>																				
Taux de mortalité (%0)		14,8				17,04	17,05	17,07	18,76	18,79	18,86	15,6	15,31	13,59	13,3	13,02	12,74	12,47		
Taux de natalité (%0)		46,1		45,1		45,26	44,79	44,34	44,78	44,46	44,17	45,62	45,28	47,68	44,33	43,98	43,59	43,2		
Taux de croissance naturel (%)		3,13			2,40	2,71	2,68	2,64	2,6	2,57	2,53	3,00	3,00	3,11	3,1	3,1	3,09	3,07		
Espérance de vie à la naissance (ans)		53		46		46	46	46	44	44	48	48	49	52	52	53	53	54		

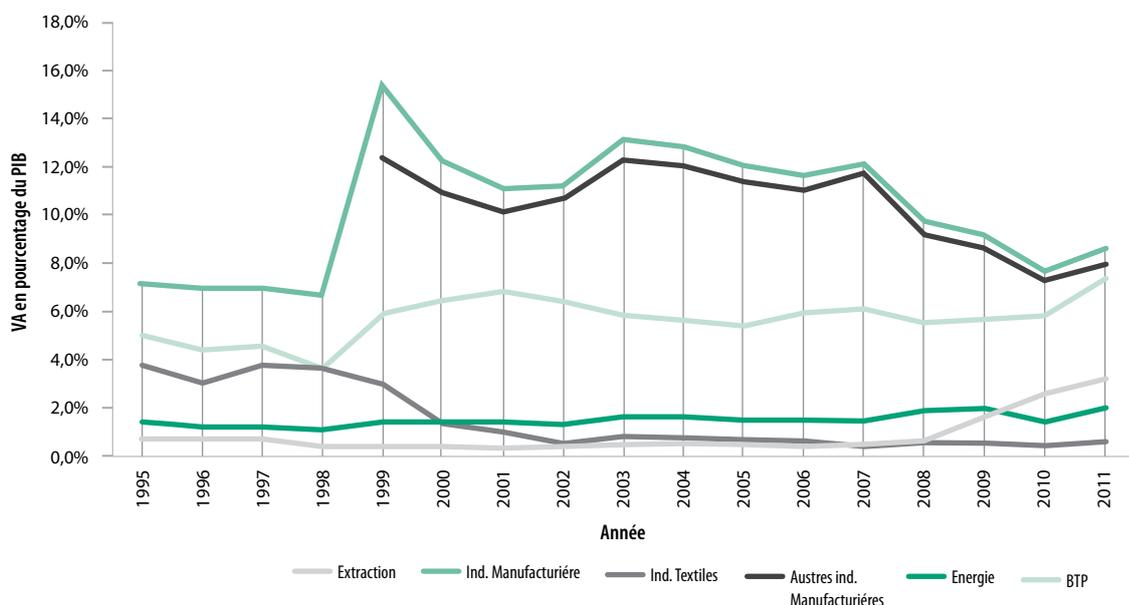
Source: Auteurs, à partir des données du MEF-DGEP, 2012

Toutefois, ce type de changement ne peut être considéré comme une transformation structurelle. Il reste beaucoup plus un changement simple de poids entre secteurs. Comme le montre le Schéma n°2, une bonne transformation structurelle, notamment dans le contexte burkinabè doit refléter des changements biens structurés. Par exemple, le recul du poids du secteur agricole doit se faire dans un contexte d'accroissement de la productivité agricole. La main-d'œuvre excédentaire est alors transférée dans l'industrie qui se développe notamment avec un accroissement de la capacité de transformation des produits agricoles. Ce qui n'est pas le constat ici.

2000 (CSLP I et II), puis de la SCADD à partir de 2011. S'il est impossible d'établir des liens directs, on peut toutefois faire les constats suivants.

Selon les données du tableau ci-dessus, les changements constatés dans la structure de l'économie burkinabè semblent être le résultat de ce qu'on a appelé le renouveau politique qui est en fait un virage des politiques publiques vers la prise en compte du développement durable, par le biais des principes de l'économie verte inclusive. En effet, sur cinq (5) déterminants, trois (3) relèvent des principes de l'économie verte inclusive:

### Graphique 3: Évolution de la structure des sous-secteurs du secteur secondaire



Source: Auteurs, à partir des données du MEF-DGEP (2012); \*Estimation

En analysant de près l'ensemble de ces constats, il semble que les premiers processus de modification de structure notable dans l'économie burkinabè depuis 1960 font suite à la mise en œuvre des directives de la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LPDHD)<sup>26</sup> élaborée en 1995 et qui est restée le cadre conceptuel des stratégies et des politiques de lutte contre la pauvreté à partir des années

- **La gestion et le suivi-évaluation participatif de l'économie:** Ce sont des processus dont la finalité est de mieux prendre en compte les besoins de l'ensemble des acteurs. C'est donc en définitive, un principe d'inclusion;
- **La croissance responsable:** Cette vision est clairement établie dans le CSLP dans lequel on peut lire au point 1.2. « [...] Nécessité d'une croissance de **qualité** fondée sur **l'équité**». L'analyse du document laisse com-

<sup>26</sup> Par rapport à la LPDHD dans le CSLP, il est dit on parle de renouveau de politique économique et sociale (CSLP, Page 26, point 3.1)

**Tableau 16: Analyse comparative des politiques avec et sans la LPDHD**

Caractéristiques des politiques	Sans la LPDHD	Avec la LPDHD*
Principales caractéristiques des politiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1960-1983, âge de la planification</li> <li>- 1983-1990, période des plans par objectifs,</li> <li>- 1991-2000, période des PAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1991-1995, période de la socialisation des politiques après les programmes d'ajustement structurel (PAS),</li> <li>- Entre 1995-2010, la guerre de la pauvreté</li> </ul>
Options stratégiques de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion planifiée de l'économie</li> <li>- Gestion de court terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion participative de l'économie</li> <li>- Valorisation de la fonction prospective</li> </ul>
Objectifs et principes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Croissance économique</li> <li>- Protection de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Croissance responsable</li> <li>- Croissance économique</li> <li>- Équité</li> <li>- Principes GRN**</li> </ul>
Mécanisme opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans et programmes de 5 à 10 ans,</li> <li>- Plans et programmes de 3 ans avec les PAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques sectorielles, projets et programmes</li> <li>- Suivi-évaluation participatif</li> <li>- Fiscalité environnementale</li> </ul>

**Source:** Auteurs à partir des données du MEF-DGEP (2012)

\* Lettre de politique de développement humain durable

\*\* Gestion des ressources naturelles (GRN)

prendre que la qualité fait référence à une croissance respectueuse de l'environnement et l'équité au principe d'inclusion.

- **La fiscalité environnementale:** elle est tout simplement l'appellation politique ou fiscale des principes de pollueurs-payeurs et de préleveurs-payeurs qui prévalent toujours, notamment dans les stratégies de gestion intégrée de l'eau.

Ces remarques montrent que l'adoption de quelques principes de l'économie verte inclusive a permis au Burkina Faso d'impulser à son éco-

nomie des dynamiques structurels importants même s'ils ne peuvent pas être considérés comme une transformation structurelle.

Un tel contexte devrait être une incitation à la promotion de l'économie verte inclusive dont on parle déjà depuis 2010 au Burkina Faso. Cela est même une nécessité au regard des spécificités du Burkina Faso.

# 5. Vers une définition et une meilleure articulation entre économie verte inclusive et transformation structurelle

## 5.1. Économie verte inclusive et transformation structurelle: quel intérêt pour le Burkina Faso?

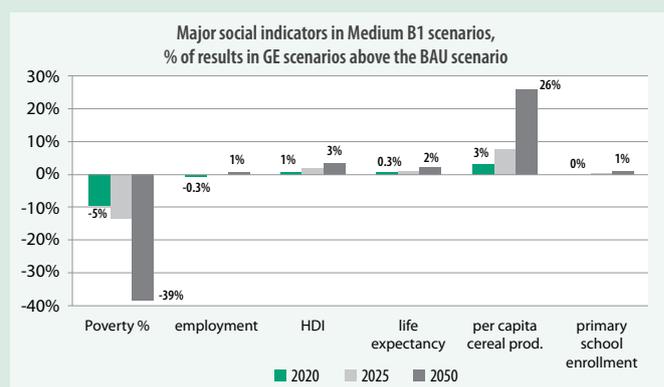
Ainsi que le montrent les développements antérieurs, le Burkina Faso est passé par différents types de politiques et de stratégies. Au cours de ce processus, certains problèmes ont pu être traités entièrement ou partiellement, d'autres restent presqu'entiers. Aussi, on est en droit de s'interroger sur l'intérêt que l'économie verte inclusive présente pour le Burkina Faso. En quoi elle peut faire la différence en termes de défis de développement dans le contexte du pays? C'est à ces questions que tente de répondre la section suivante. Cette dernière prend en compte deux éléments: la vision et les objectifs de développement, les grands défis et les impératifs de développement.

### 5.1.1. La vision et les objectifs de développement

Dans la SCADD et en termes de développement, de nombreux impératifs apparaissent. Ces derniers peuvent être classés en trois catégories: économique, social et environnemental. Au niveau économique, l'impératif se résume à la recherche d'une croissance économique de qualité susceptible de réduire significativement la vulnérabilité de l'économie et des populations. Sur le plan social, la pauvreté, l'accès aux services sociaux de base, l'éducation et la protection sociale sont des enjeux majeurs. Enfin, au niveau environnemental, le défi demeure la gestion des forêts et des terres fertiles qui se raréfient, la maîtrise de la pol-

### Effets sociaux d'une économie verte inclusive au Burkina Faso à l'horizon 2030 et 2050

Avec la mise en œuvre de stratégies d'économie verte inclusive, la proportion de la population en dessous du seuil de la pauvreté devrait passer en dessous de 20% vers 2030. Elles devront permettre de créer également 0,16 million d'emploi, un peu plus que la routine. Enfin, le choix de l'économie verte inclusive devrait se traduire par un accroissement de l'IDH d'environ 3% en 2050.



Source: Zhuohua et al. 2014

lution de l'air etc. Tous ces impératifs sont censés être traités avec la prise en compte des questions transversales comme l'équité, l'égalité, etc. En analysant ses principes (Cf. 1.3. a), ces questions peuvent être mieux traitées dans le cadre d'une économie verte inclusive.

### 5.1.2. Les grands défis et les impératifs de développement

Malgré toutes les politiques, stratégies et autres initiatives prises, le Burkina Faso connaît une situation pour laquelle l'économie verte inclusive semble être une sérieuse alternative pour lever les principales contraintes de développement qui persistent depuis les indépendances. C'est d'ailleurs ce que pense la majorité (90%) des personnes interrogées dans cette étude (Graphique n°1). Cela dit, seulement 27% des enquêtés estiment que le cadre actuel est pertinent pour répondre aux besoins prioritaires du pays. Cela suggère donc un changement de politique/stratégie.

### 5.1.3. La lutte contre la pauvreté

Ainsi qu'il est apparu dans différentes analyses, malgré les performances macroéconomiques de l'économie burkinabè en termes de croissance, près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté estimé 108 454 francs CFA par an (INSD, 2009 ; INSD, 2010). Au-delà des autres problèmes qui pourraient expliquer cet état de fait, il s'agit d'une question de répartition

des revenus et donc d'un problème de répartition des fruits de la croissance. Or, parvenir à une croissance plus inclusive et rendre la croissance économique propauvre et atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté figurent parmi les préoccupations prioritaires auxquelles une économie verte inclusive doit répondre.

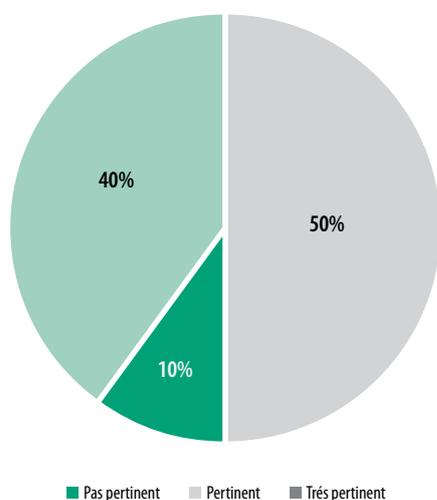
### 5.1.4. La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est un autre des impératifs à traiter au Burkina Faso. En effet, aujourd'hui encore 46,4% de la population burkinabè souffre de la faim et de la malnutrition. Le problème est plus grave en milieu rural. Au fil des années, les sols fertiles se réduisent et la productivité des sols diminuent essentiellement en raison de la mauvaise gestion de terres déjà pauvres et des ressources en eau, une utilisation hasardeuse des engrais, l'abandon progressif de l'utilisation de la jachère et la réduction de sa durée, etc. ainsi que les pressions démographiques.

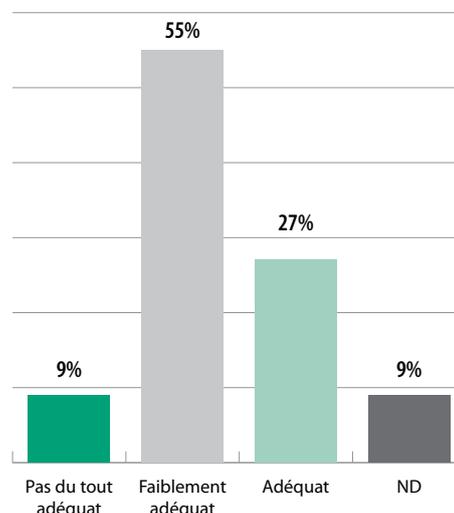
Dans le contexte du Burkina Faso comme ailleurs, tous ces facteurs ont des effets exacerbés par le changement climatique. Pour inverser les tendances, le renforcement des capacités, l'éduca-

## Graphique 4: Appréciation de la pertinence de l'économie verte inclusive et du cadre actuel de politiques publiques

Pertinence de l'EVI par rapport aux défis de développement du Burkina Faso



Pertinence du cadre politique général actuel par rapport aux besoins prioritaires du Burkina Faso



Source: Auteurs, données de l'étude

tion et le transfert des connaissances s'imposent en vue de l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable. Dans ce sens, l'économie verte inclusive a un rôle à jouer. Par exemple, à travers elle, les agriculteurs peuvent adopter des méthodes d'agriculture durable, qui vont contrer la dégradation de l'environnement et augmenter la production et, partant, la sécurité alimentaire à long terme.

### 5.1.5. Créations d'emplois

L'agriculture et l'élevage constituent les principaux secteurs d'activité pour la population au Burkina Faso. En la matière, ils ont été rejoints par le secteur minier qui occupe une place de plus en plus importante dans l'économie burkinabè. En plus de ces secteurs, il y a le tourisme et la culture qui, au-delà du milieu urbain, créent des emplois en milieu rural jusqu'au niveau village avec notamment les guides touristiques, les gardiens de sites, etc. Or, comme le constatent les analyses économiques de 2011 réalisées par le SP/CONEDD, ces secteurs dépendent presque entièrement de l'environnement et des ressources naturelles (Lankoandé et Maradan, 2013).

Dans ce contexte, le maintien et le renforcement du capital naturel deviennent un enjeu majeur de création d'emplois et de revenus pour la plus grande partie de la population (80%). Dans ce sens, l'économie verte inclusive peut jouer un rôle de premier plan.

## 5.2. Économie verte inclusive et transformation structurelle: contraintes, défis et opportunités

Le Burkina Faso ne dispose pas encore de politique d'économie verte inclusive à proprement parlé. Le cadre macroéconomique actuel est marqué surtout par l'adoption de la démarche développement durable. Bien que cette démarche fasse référence à des principes y relatifs il n'est pas logique de parler de résultats en termes de politique d'économie verte inclusive. Toutefois, le

déploiement de certains principes à l'intérieur de la démarche développement durable permet de relever les contraintes et défis qui sont ou seront celles de la promotion d'une économie verte inclusive au Burkina Faso au regard de ses spécificités.

### 5.2.1. Contraintes et défis

Les principales contraintes et les défis pour la promotion d'une économie verte inclusive sont:

- **Au niveau du gouvernement central**
  - La faiblesse voire le refus de l'adhésion des acteurs du secteur privé: Pour le gouvernement, la transition vers une économie verte implique la réorientation des priorités d'investissements dans des domaines qui favorisent la conversion écologique des secteurs économiques. Ce qui va nécessiter le changement dans les modes de production et de consommation et engendrer probablement des coûts de conversion ou d'adaptation qui pourront être plus ou moins importants pour le secteur privé.
  - Les ressources financières, matérielles et humaines: La transition vers une économie verte inclusive nécessitera des fonds importants et au regard des moyens actuels et des priorités, cela peut être un obstacle à sa mise en œuvre par le gouvernement burkinabè.
- **Au niveau des acteurs étatiques**
  - Les ressources humaines: Au Burkina Faso, le concept d'économie verte inclusive est relativement nouveau. Pour promouvoir cette option politique, un programme de renforcement des capacités s'impose.
  - La coordination des politiques: La question de l'économie verte inclusive touche l'ensemble des départements de l'État. Diverses activités visant le même

but doivent être opérées à différents niveaux. L'expérience du développement durable a montré que dans ce genre de situation, le leadership devient rapidement un problème qui doit être maîtrisé.

• **Au niveau des acteurs non étatiques**

- Les ressources humaines: Comme pour les autres acteurs, le concept d'économie verte inclusive est relativement nouveau. Pour promouvoir cette option de développement, un programme de renforcement des capacités s'impose.
- L'absence de technologie appropriée: Par exemple, certaines entreprises ont la volonté d'utiliser des énergies renouvelables comme le solaire, seulement, la technologie appropriée fait défaut.
- Le coût des énergies propres (appropriées): Dans certains cas, si l'énergie existe, c'est son coût qui le rend inaccessible.

Au niveau institutionnel, l'appréciation des contraintes est donnée par le graphique suivant.

### 5.2.2. Opportunités

Plusieurs éléments font du contexte burkinabè un cadre favorable à la promotion d'une économie verte inclusive. On peut retenir les principaux éléments suivants:

- **L'existence d'un grand potentiel de développement dans des secteurs porteurs comme ceux développés dans le point 5.3.2:** l'agriculture, les mines, l'industrie, l'eau, le tourisme, l'artisanat, le transport et commerce, etc.
- **La volonté et l'engagement politique: cette opportunité est démontrée dans la partie (2)** avec toutes les initiatives politiques prises et les mécanismes mis en œuvre dans le sens du développement durable.
- **L'existence de la SCADD:** ainsi qu'il a été déjà noté plus haut, la SCADD est une stratégie développement fondée dans une large mesure sur des principes de l'économie verte inclusive et de transformation structurelle. En ce sens, elle constitue une base de travail et réelle opportunité de transition vers une véritable économie verte inclusive au Burkina Faso. Mais, dans le cadre de cette SCADD, et parmi les spécificités du Burkina Faso à considérer pour une économie verte inclusive, il faut noter:

### Graphique 5: Contraintes institutionnelles et organisationnelles majeures pour une économie verte inclusive

Contraintes institutionnelles et organisationnelles majeures (%)



Source: Auteurs, données de l'étude

- i) L'importance de la dimension solidarité sociale (sécurité alimentaire, eau potable, santé, etc.). Au Burkina Faso, la pauvreté préoccupante. Aujourd'hui, environ 44% de la population burkinabè vit en dessous du seuil de pauvreté, l'incidence de la pauvreté et donc de la vulnérabilité étant plus aigüe en milieu rural.
- ii) Le rôle de l'agriculture au sens large (production végétale et animale, exploitation des ressources naturelles) comme base de croissance économique inclusive pour le pays: l'agriculture emploie plus de 80% de la population. Au-delà de la sécurité alimentaire, elle est une des composantes clés de l'économie. L'insérer donc dans une économie verte inclusive pour la transformation structurelle nécessite des politiques et stratégies bien ficelées.
- iii) La vulnérabilité des populations rurales aux aléas climatiques, surtout aux changements climatiques, notamment dans le Sahel. Cette vulnérabilité constitue un risque avéré en termes de sécurité alimentaire. Or, les principes de l'économie verte inclusive permettent de mieux maîtriser ces risques notamment par une meilleure gestion des ressources existantes et la création de nouveaux procédés plus adaptés en termes de résilience aux changements climatiques notamment. Cette situation offre donc un créneau à l'économie verte inclusive pour qu'elle fasse ses preuves.
- iv) Les enjeux stratégiques de la gestion de ressources en eau comme l'une des pierres angulaires d'une stratégie de croissance verte pour le Burkina Faso, mais également comme un facteur d'intensification agricole et de résilience des populations.
- v) Des opportunités économiques importantes et des risques réels (sur les plans sociaux, environnementaux et politiques) d'un secteur minier en plein essor (mines à l'échelle industrielle et orpaillage artisanal).
- vi) Un profil particulier en termes de ressources énergétiques: Pas de ressources pétrolières et des enjeux urgents d'électrification rurale et de services énergétiques décentralisés (dont un volet croissant des énergies renouvelables). Ainsi qu'il a été mentionné plus haut dans ce rapport, ce profil pèse énormément sur développement des activités économiques dans leur ensemble compte tenu du coût relativement élevé de l'énergie. Cette contrainte constitue pour l'économie verte inclusive une véritable opportunité notamment dans son volet énergies renouvelables, l'énergie solaire en particulier.
- vii) Un engagement stratégique en faveur de la décentralisation/déconcentration des structures de gouvernance vers ce que l'on peut appeler un principe de subsidiarité.
- viii) Une forte croissance démographique (qui pourrait conduire au doublement de la population burkinabè dans moins de 30 ans) et une tendance à l'urbanisation non maîtrisée, notamment dans la capitale Ouagadougou. L'économie verte inclusive permettrait de mieux profiter du dividende démographique et de promouvoir des villes, des infrastructures et des modes de vie durables.
- ix) une situation de « sous-développement » sur les plans des services financiers, institutionnels et technologiques, et aussi en termes de modes de consommation. Une telle situation pourrait paradoxalement constituer une opportunité de progrès vers de nouvelles solutions, notamment celles de l'économie verte inclusive.

- **La prise de conscience au niveau de la société civile:** Sous l'impulsion de la dynamique internationale, la société civile burkinabè a pris conscience de l'importance d'une bonne gestion des ressources naturelles. De plus en plus de voix s'élèvent pour interpellier le gouvernement burkinabè sur la question. Dans ce sens, le SPONG qui est le leader de ce mouvement a adopté la stratégie pays de la BAD en matière d'économie verte.
- **Le contexte socioéconomique et environnemental contraignant:** Dans bien des cas, les contraintes deviennent des opportunités. C'est probablement le cas dans le secteur énergétique dans notre pays. Le Burkina Faso se caractérise par une lourde dépendance du bois énergie (82% du bilan énergétique primaire), une dépendance quasi-totale des importations pour les énergies fossiles et un bouquet électrique dominé à plus de 70% par l'énergie thermique. Résultat, l'économie burkinabè est très dépendante des importations d'hydrocarbures avec deux conséquences lourdes pour l'industrie. La cherté du prix du KWh (de 75 francs CFA pour le social à 110-120 francs CFA ou plus) et la vulnérabilité aux chocs extérieurs.

Dans un tel contexte et contrairement à la politique de subvention, l'économie verte inclusive permet d'apporter des solutions adéquates au problème. Le potentiel existe. De manière syn-

thétique, l'importance que prend chaque élément d'opportunité est donnée par le graphique suivant.

### 5.3. Schéma d'articulation économie verte inclusive et transformation structurelle

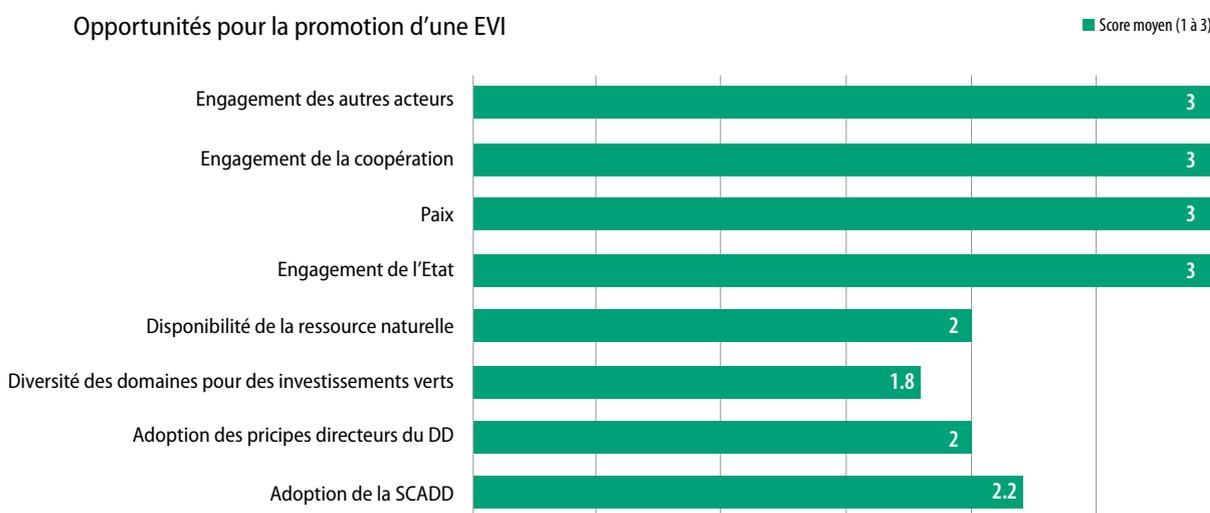
#### 5.3.1. Schéma général

Au regard de la persistance de certains impératifs (pauvreté, inégalité, etc.) de développement et en dépit des politiques et stratégies conçues et mises en œuvre depuis plus de 50 ans et de l'importance de l'économie verte inclusive, le Burkina Faso devrait aller au-delà des principes disséminés dans les politiques sectoriels, afin de promouvoir une véritable politique d'économie verte inclusive et de transformation structurelle. Dans ce sens, le gouvernement burkinabè pourrait emprunter le processus résumé dans le schéma suivant.

#### 5.3.2. Domaines d'intérêt pour l'économie verte inclusive et la Transformation structurelle au Burkina Faso

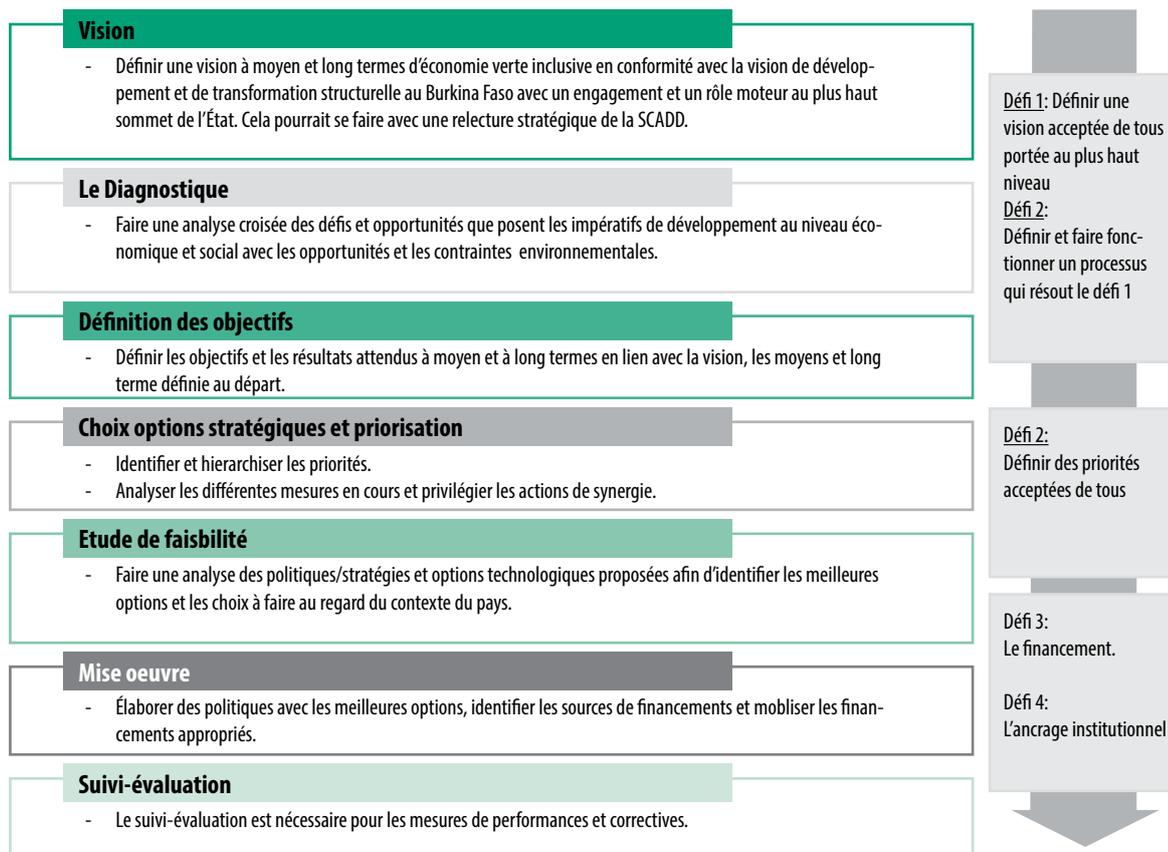
Selon le schéma général ci-dessus proposé, les objectifs et les priorités doivent être dressés avec la participation de l'ensemble des acteurs pour

**Graphique 6: Opportunités pour la promotion de l'économie verte inclusive au Burkina Faso**



Source: données de l'étude

## Schéma 4: Schéma d'élaboration d'une politique d'économie verte inclusive et de transformation structurelle au Burkina Faso



Source: Auteurs

éviter certains blocages. Mais d'ores et déjà, au regard des impératifs de développement notamment ceux décrits dans la SCADD et la PNDD, la promotion de l'économie verte inclusive peut partir d'abord des principaux domaines ou secteurs suivants compte tenu de leurs potentialités en termes de création d'emplois, de lutte contre la pauvreté mais aussi au regard de l'importance relative de leur empreinte écologique:

### 5.3.2.1. L'agriculture

Secteur clé du bien-être économique et social, l'agriculture, de par son poids dans le PIB et de par la taille de la population qui en dépend, est un secteur hautement stratégique dans la lutte contre la pauvreté. Comme le montre les études économiques réalisées par le SP/CONEDD en 2010 et 2011, l'agriculture est également un secteur à forte empreinte écologique. Dans ce contexte, une économie verte inclusive au service du développement durable et de l'élimination de

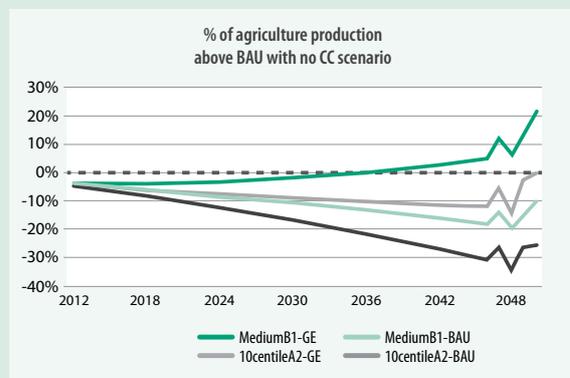
la pauvreté devrait permettre de faire face à certains des défis importants comme le changement climatique et la dégradation des écosystèmes. Dans le cas contraire, ces phénomènes auront une incidence négative sur l'agriculture et se traduiront notamment par une baisse de la productivité de l'agriculture de manière générale. Ce qui est contraire aux objectifs fixés par le pays.

Dans le contexte du Burkina Faso, la mise en œuvre de l'économie verte inclusive doit se faire par le biais de pratiques d'irrigation durables dans l'optique de préserver la qualité des sols, d'accroître la biodiversité et maximiser les niveaux de productivité plus élevés pour assurer des revenus et nourrir une population au sein de laquelle il y a une forte proportion de pauvres.

Dans le contexte de pauvreté qui est le nôtre, une économie verte inclusive sera d'autant plus efficace qu'elle s'oriente en particulier vers les petits

### Effets d'une EVI sur la production agricole

A l'horizon 2050, une stratégie d'EVI au Burkina Faso se traduirait par accroissement de 25% de la production de céréales par tête (Comparativement au BAU)



Source: Zhuohua et al. (2014)

exploitants. Cela aura pour avantage de réduire la pauvreté et permettre d'investir dans le capital naturel dont dépendent plus particulièrement ces personnes pauvres en veillant à la gestion durable des terres. Comme le souligne le rapport sur le développement durable au Burkina Faso, le verdissement de l'agriculture à petite échelle par le biais de la promotion et de la diffusion de technologies appropriées et durables pourrait constituer l'approche la plus efficace pour:

- Accroître la production alimentaire;
- Réduire davantage les émissions de carbone;
- Assurer l'accès aux marchés internationaux des produits écologiques pour lesquels la demande est croissante.

#### 5.3.2.2. Les mines

Comme l'agriculture, les mines constituent un secteur économique clé au Burkina Faso. L'or est le premier produit d'exportation et la principale source actuelle de devises. Cependant, l'exploitation de cette ressource peut devenir plus nocive que bénéfique si elle ne s'inscrit pas dans un cadre qui protège les sols, l'eau, les communautés environnantes, etc. Selon les études menées par le SP/CONEDD, en raison des pratiques actuelles en matière d'exploitation de l'or, le Burkina Faso perd chaque année l'équivalent de 11 milliards de francs

CFA. Dans une telle situation, la transition vers une économie verte inclusive doit s'accompagner de la mise en œuvre d'une fiscalité environnementale plus claire dans le domaine afin de réinvestir dans le capital humain, la conservation des sols, la protection ou la dépollution des eaux etc.

#### 5.3.2.3. L'industrie

Afin de relever de manière durable les grands défis tels la lutte contre pauvreté, l'atteinte de la sécurité alimentaire, etc. (Cf. point 5.1.2), la question du développement industriel doit se situer au cœur des politiques et stratégies du Burkina Faso. Dans le contexte actuel, l'économie burkinabè est faiblement développée, s'articulant autour de quelques secteurs dont l'agriculture. Une telle situation se traduit notamment par trois grandes conséquences négatives pour le développement et la transformation structurelle du pays:

- Une faible diversification de l'économie qui limite le potentiel de création d'emplois et de revenus;
- Une faible capacité de transformation qui est pourtant la principale source de création de valeur ajoutée au niveau national;
- Une faible insertion dans le marché mondial qui constitue un manque à gagner pour la croissance et en devises pour le pays.

Cependant, une des principales problématiques du développement industriel au Burkina Faso réside dans le coût élevé des facteurs de production notamment, l'énergie. Dans la sous-région, c'est le pays où l'eau, l'électricité et le gaz coûtent plus chers (Par exemple pour l'électricité, le prix du KWh est de 75 FCFA pour le social et 110-120 FCFA). En partie, cela est dû au fait que l'énergie produite est à 70% d'origine thermique.

L'économie verte inclusive permet de corriger les défaillances de l'offre énergétique avec notamment la promotion des énergies renouvelables et nouvelles dans un contexte d'industrialisation et de développement social. Le choix pour le développement d'énergies renouvelables comme le solaire pourrait permettre notamment de:

- Réduire le prix de l'électricité à moyen et long termes pour rendre le secteur industriel plus rentable, plus compétitif et donc plus attractif. Ce qui devrait normalement permettre d'attirer davantage d'investisseurs, de diversifier l'économie, de créer plus d'emplois et de valeur ajoutée;
- Renforcer la résilience du secteur et de toute l'économie à la volatilité des prix du pétrole;
- Réduire le niveau de pollution causée par les centrales thermiques;
- Protéger davantage l'environnement grâce à la baisse du prélèvement du bois (déforestation);
- Réduire les impacts sur la santé liés aux pollutions provenant de la combustion du bois-énergie et des énergies fossiles;
- Réduire l'incidence de la pauvreté en favorisant l'accès pour tous à des sources d'énergie fiables et bon marché.

Dans une étude conjointe (CEA et PNUE, 2012), il ressort que dans un pays comme le Sénégal, le remplacement à 100 % des lampes à incandescence par des lampes fluorescentes compactes (FCIL) conduirait à des économies annuelles d'énergie de l'ordre de 73 % (près de 30 millions de dollars des États-Unis par an). Ce qui permettrait de réaliser d'autres investissements importants.

#### 5.3.2.4. L'énergie et la valorisation énergétique des déchets

L'investissement dans le vaste potentiel que constituent les énergies renouvelables, offre d'importants tremplins à la promotion de l'énergie verte au Burkina Faso. On peut citer parmi les solutions rentables la biomasse et l'énergie solaire photovoltaïque en raison de leurs possibilités de déploiement flexible à petite échelle. Comme il a été mentionné plus haut, dans certains cas, cette option permet de réduire le coût de l'énergie de 73%. Ce qui serait un progrès énorme vers l'objectif de l'électricité pour tous et l'accroissement de la compétitivité dans beaucoup de secteurs et sous-secteurs.

Dans le cadre d'une économie verte inclusive, plusieurs instruments peuvent aussi servir à promouvoir des approvisionnements et des utilisations énergétiques plus verts, notamment le démantèlement des barrières tarifaires et non tarifaires, l'amélioration des normes de production et de traitement, la promotion de l'éco-étiquetage et de l'efficacité énergétique des appareils ménagers, la mise en place d'un ensemble de mesures incitatives et dissuasives (comme des tarifs d'amorçage pour encourager le développement des sources d'énergie renouvelables). L'initiative « énergie durable pour tous » du Secrétaire général des Nations Unies offre une opportunité au Burkina Faso pour réaliser des progrès remarquables dans le domaine de l'énergie.

S'agissant de la gestion des déchets, le Burkina Faso n'a pas une tradition de recyclage et de valorisation énergétique des déchets. Or, la gestion des déchets et le recyclage créent des emplois et des revenus, et contribue à l'assainissement de l'environnement et du cadre de vie.

Dans cette perspective et dans le cadre d'une économie verte inclusive, l'orientation politique doit porter d'abord sur les déchets de biomasse qui peuvent être compostés ou faire l'objet d'une valorisation énergétique. Ensuite, il s'agira d'élaborer et d'adopter une politique nationale sur les déchets solides.

#### 5.3.2.5. Les forêts

Les forêts fournissent, entre autres, d'importantes quantités de bois et d'autres produits non ligneux et contribuent au bien-être des communautés locales au Burkina Faso. Elles fournissent en outre d'importants services écosystémiques (régulation du climat, séquestration du carbone et protection des bassins versants, notamment). Or, les forêts se dégradent rapidement en raison d'une surexploitation et des pressions exercées par d'autres utilisations dont l'orpaillage, l'agriculture et l'élevage.

Aussi, la transition vers une économie verte inclusive au Burkina Faso doit s'accompagner d'une hausse des investissements dans la protection et

la restauration des ressources naturelles qui déterminent la vie des plus pauvres. Pour ce faire, le pays doit davantage mettre à profit les nouveaux types d'opportunités que peuvent offrir les forêts, par exemple celles liées à la séquestration du carbone, à la fourniture de moyens de subsistance et à la génération de recettes au niveau national et local.

Par exemple, un programme de gestion communautaire des forêts a l'avantage de créer localement des emplois, de générer des revenus et d'assurer une production durable de bois de chauffe et d'autres produits non ligneux. Un programme de subventions de foyers améliorés et de développement de biodigesteurs est un meilleur moyen pour assurer la transition de la foresterie vers l'économie verte inclusive. Dans ces conditions, il revient aux autorités de prendre des mesures juridiques, fiscales et de gouvernance afin de faire pencher la balance vers la foresterie durable. Des mesures visant à créer des zones à vocation d'exploitation forestière et à prévenir l'abattage illégal des arbres peuvent également contribuer à assurer la durabilité dans ce secteur.

### 5.3.2.6. L'Eau

Au Burkina Faso, les personnes n'ayant pas accès à l'eau consacrent une part importante de leur revenu à l'achat d'eau et de leur temps à la transporter (en particulier les femmes et les enfants). Avec l'accroissement de la population et des besoins économiques, l'augmentation de la demande en eau va entraîner des pressions supplémentaires sur cette ressource qui tend à se raréfier. De plus, avec le changement climatique, les problèmes liés à l'eau vont être exacerbés.

Renforcer l'investissement dans la ressource en eau constitue donc un préalable au progrès. Par ailleurs, le renforcement de l'investissement dans la ressource en eau fait partie intégrante de la transition vers une économie verte inclusive. Il est donc essentiel de bien gérer l'environnement pour assurer la sécurité hydrique des populations. À ce titre, des technologies appropriées à diverses échelles devront être adoptées et vul-

garisées (récolte de l'eau, barrages, eaux souterraines, conception des logements, recyclage des eaux usées).

### 5.3.2.7. Le tourisme

Le Burkina Faso regorge d'énormes potentialités touristiques comme cela a été mentionné plus haut. Ainsi, investir dans un tourisme soucieux de l'environnement peut davantage stimuler la croissance économique, réduire la pauvreté et créer des emplois tout en générant les ressources de façon plus rationnelle, en minimisant la dégradation de l'environnement et en maximisant les capacités de conservation du stock du capital naturel.

### 5.3.2.8. Le transport et le commerce

Le rôle du transport dans l'économie burkinabè est limité par le coût élevé du carburant et la volatilité de ses prix sur le marché international. Pour tenter de réduire ce coût, les transporteurs font recours à des énergies de mauvaises qualité avec pour conséquence une pollution importante de l'air. Cette situation freine énormément les échanges commerciaux du pays aussi bien à l'interne qu'aux niveaux régional et sous-régional, mais pose également une question de santé publique au regard des maladies respiratoires et des cancers qui deviennent de plus en plus fréquent (SP/CONEDD, 2011).

Dans un tel contexte, le choix de l'économie verte inclusive devrait permettre à la fois de soutenir les échanges commerciaux et de réduire les effets de la pollution en termes de dépenses de santé aussi bien pour les ménages que pour l'État.

En ce qui concerne spécifiquement le commerce, il faut rappeler que le Burkina Faso est très faiblement représenté sur le marché international. Comme de nombreux pays africains, son commerce se résume à la vente de matières premières et des produits agricoles de base du fait de la faible diversification de l'économie, la faiblesse de la capacité de transformation et de l'industrialisation du pays. En développant les énergies renouvelables à travers l'économie verte inclusive, le

Burkina Faso pourrait donc mieux se positionner sur le plan commercial à travers le développement de son industrie.

### 5.3.2.9. L'artisanat

Au Burkina Faso, l'artisanat qui était à l'origine une activité d'appoint pour satisfaire des besoins économiques (tissage, poterie, forge, etc.) ou culturels (sculpture de statuettes et masques), est aujourd'hui une source importante de création d'emploi donc de revenus pour les ménages. Dans le contexte actuel, ce secteur est un atout capital dans le processus de modernisation de l'économie burkinabè. On estime aujourd'hui que l'artisanat contribue pour environ 30 % du produit intérieur brut (PIB). Depuis 1994, avec la dévaluation du franc CFA, le secteur est en pleine croissance et est devenu un véritable moteur d'élargissement du marché national et international avec un impact positif sur la balance commerciale. De nombreuses manifestations nationales et internationales permettent aux artisans burkinabè de se positionner sur le marché international.

Seulement, l'artisanat au Burkina Faso est fortement lié à l'exploitation des ressources naturelles comme le bois d'œuvre, le bois-énergie, l'eau, etc.

En l'absence d'une politique de gestion durable de ces ressources, un grand pan de ce secteur disparaîtra inéluctablement avec les ressources naturelles qui constituent ses matières premières.

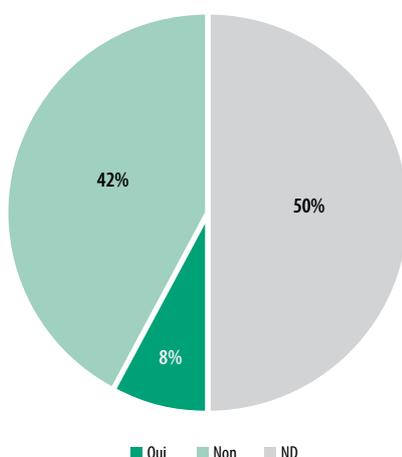
Travailler donc à l'émergence d'un secteur artisanal vert peut davantage permettre d'assurer la durabilité du secteur et de renforcer ainsi son potentiel d'amélioration de la balance des paiements avec la conquête de nouveaux marchés, de créer de nouveaux emplois et par là, de contribuer significativement à la réduction de la pauvreté. En un mot et à l'image des autres secteurs comme le transport, un tel choix pourrait permettre à l'économie burkinabè de mieux se positionner sur le marché international.

## 5.4. Principaux outils

En l'absence de la politique d'économie verte inclusive, on ne peut pas parler d'outils y relatifs. Le graphique ci-dessous illustre bien la situation. Dans l'ensemble, seulement 8% des acteurs ont défini une méthode d'évaluation claire relative aux principes d'économie verte inclusive.

**Graphique 7: Utilisations de méthodes d'évaluation**

Votre structure a-t-elle défini une méthode claire d'évaluation pour les stratégies allant dans le sens de l'économie verte inclusive?



Source: Auteurs, données de l'étude

Selon les données recueillies, pour les structures ayant défini une méthode d'évaluation, les principaux outils utilisés sont résumés dans le tableau suivant (Cf. Tableau n°15).

De manière générale, le constat fait est que la culture du suivi-évaluation et de mesure est peu développée, très souvent pour les raisons suivantes: manque de moyens humain, matériel et financier, inexistence des principes de suivi dès le départ des initiatives. Dans le cas d'une pro-

motion de l'économie verte inclusive au Burkina Faso, cette variable doit être véritablement prise en compte. Sur la base des études et analyses des organismes comme le PNUD et l'UNEP, les indicateurs suivants peuvent être une base de travail. Avec la transition vers l'économie verte inclusive, ces outils devront être adaptés aux spécificités du pays.

**Tableau 17: Quelques outils utilisés dans le cadre des principes de l'économie verte inclusive au Burkina Faso**

Outils	Description
Évaluation	Taux de réalisation, audit et impact environnemental
Évolution de la biodiversité	Suivi journalier de la DCIM (SP/CONEDD), reboisement
Efficacité énergétique	Aucune description fournie
Changement dans les modes de production et de consommation et de production durable	Enquêtes, visites terrain, utilisation de l'énergie solaire
Pollution de l'air	Mesures du CO <sub>2</sub> contenu dans l'air
Investissements verts	Bilan annuel
Gestion des terres	CCP-projet en cours, superficie récupérée
Progrès du développement durable	Grille d'analyse du développement durable de la francophonie (GADD)
Modélisation et statistique	Modèle T21
Analyse de gouvernance	MAEP- GADD

**Source:** Auteurs, données de l'étude

**Tableau 18: Typologie des outils et principales fonctions**

TYPOLOGIE DES OUTILS ET FONCTIONS PRINCIPALES						
	INCITER			CONCEPTION	FINANCE	SUIVI
	Outil de tarification de la pollution et de l'utilisation des ressources naturelles	Outils visant à compléter les politiques de tarification	Outils pour favoriser l'inclusion	Outils pour gérer l'incertitude	Outils de financement et d'investissement	Outils de suivi
Réformes et charges de la fiscalité environnementale	✓		✓			
Examen des dépenses publiques de l'environnement	✓	✓		✓		
Achats publics durables		✓	✓		✓	
Évaluation stratégique et environnementale		✓	✓			
Instruments de la Protection Sociale		✓	✓		✓	
Paiement des services environnementaux	✓		✓		✓	
Certification pour la production durable			✓		✓	✓
Outils pour définir les politiques environnementales: communication et pilotage		✓	✓			

TYPOLOGIE DES OUTILS ET FONCTIONS PRINCIPALES						
Innovation verte et politiques industrielles	✓				✓	
Prise de décision en situation d'incertitude		✓				
Projet d'évaluation du niveau d'impact		✓	✓			
Analyse des marchés du travail et les effets sur le revenu			✓	✓	✓	
Gestion durable des terres- cadre et lignes directrices sur la politique foncière				✓	✓	
Gestion des ressources intégrée en eau				✓	✓	
Comptabilité verte						✓

Source: BAD27, OCDE28, ONU29, Banque mondiale30, 2014

<sup>27</sup> Banque africaine de développement

<sup>28</sup> Organisation pour la coopération et le développement économique

<sup>29</sup> Organisation des Nations Unies

<sup>30</sup> Banque mondiale

**Réformes et charges de la fiscalité environnementale:** Le concept regroupe un éventail de mesures fiscales et de tarification qui peuvent potentiellement contribuer à l'accroissement des recettes fiscales, l'amélioration de l'efficacité et de l'équité sociale tout en favorisant les objectifs environnementaux. On y trouve 1) les mesures de tarification des ressources naturelles telles que les taxes sur les forêts et l'exploitation de la pêche; 2) une réforme des subventions sur les produits et les taxes; 3) le coût des mesures de relance, comme les frais d'utilisation de l'énergie et de l'eau, qui sont largement applicables, mais doivent être soigneusement mis en œuvre en complément d'autres mesures pour protéger les pauvres; 4) les redevances de pollution, qui sont particulièrement indiquées pour les pays où la pollution industrielle est un problème grave. Au regard de l'économie burkinabè, le MEF pourrait répertorier l'ensemble des ressources naturelles qui ferait l'objet d'une telle taxation. L'application de ce type de fiscalité permettra non seulement d'élargir l'assiette fiscale, mais de protéger en même temps les ressources naturelles.

**Examen des dépenses publiques de l'environnement:** Cet examen permet d'analyser l'état de l'allocation des ressources au sein et entre les secteurs, et/ou aux niveaux national et régional, et d'évaluer l'efficacité et l'efficience de ces allocations dans le cadre des priorités environnementales. Il permet ainsi de mettre en évidence le décalage entre la politique environnementale et les ressources qui leur sont consacrées (dépenses). L'examen des dépenses publiques de l'environnement donne également l'occasion d'identifier, quantifier et maximiser le potentiel de recettes publiques des ressources naturelles sous-évaluées, comme la foresterie, la pêche et la richesse du sous-sol.

**Achats publics durables:** Il est vu comme un processus par lequel une entité publique maximise la satisfaction de ses besoins (biens, services et travaux publics) en garantissant des avantages à la société et à l'économie toute entière compte tenu de son budget tout en minimisant les conséquences sur l'environnement.

**Évaluation environnementale et stratégique:** Elle fait référence à une série d'approches analytiques et participatives qui visent à intégrer les considérations environnementales dans les politiques publiques et à évaluer les interactions avec les considérations économiques, sociales et les changements climatiques. Présente dès les premières étapes de la prise de décision, elle vise à aider à formuler des politiques et évaluer l'efficacité de leur potentiel de développement et de durabilité. Elle se concentre sur l'identification des compromis entre l'environnement, les objectifs sociaux et économiques. Cela est utile pour déterminer si les politiques apparemment «vertes» sont susceptibles d'avoir des effets pervers.

**Instruments de protection sociale:** Ils visent à assurer la prestation de services au profit des personnes ayant besoin de protection minimale, pour leur éviter de tomber dans l'extrême pauvreté ou de les aider à s'en sortir. Dans ce sens, un socle de protection sociale défini en fonction du contexte spécifique du pays, devra viser à réaliser progressivement la couverture universelle et globale, avec une vision partagée à long terme, en s'appuyant sur l'existant (filets sociaux de sécurité qui sont temporaires, résiduels et limités à certains bénéficiaires et / ou zones géographiques et, souvent, reflètent seulement les besoins d'urgence telles que la nécessité de répondre aux crises alimentaires et financières). Ce type d'outils pourrait servir au MASSN qui travaille sur ces questions au Burkina Faso.

**Payements des services environnementaux:** Ils sont définis comme « un accord volontaire conditionnel entre au moins un vendeur et un acheteur sur un service environnemental bien défini - ou une utilisation des terres présumée pour produire ce service ». Prévoir une indemnisation au profit des gardiens d'un service de l'environnement peut renforcer les prestations de services des écosystèmes à différentes échelles, internationales, nationales, régionales et locales. Ce type d'outils est déjà utilisé pour l'eau notamment en ce qui concerne la GIRE. Il

peut être également développé pour d'autres ressources naturelles comme les produits forestiers non ligneux (PFNL).

**Certification pour la production durable:** La certification identifie les biens et services qui ont le potentiel de réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs. Différencier les produits verts peut augmenter leur valeur de marché. La certification contribue également à la croissance économique tout en améliorant les pratiques environnementales et en assurant la durabilité des ressources. Agissant comme des systèmes d'information pour les consommateurs, les systèmes de certification sont les suivants: 1) accord multilatéral sur ce qui constitue la meilleure pratique, acceptable dans un ensemble de normes; 2) processus d'audit pour évaluer la conformité; 3) le processus de suivi de source durable; 4) l'étiquette du produit. Cet outil pourrait être développé et utilisé par le MASA<sup>31</sup>, le MICA<sup>32</sup> et le MEDD<sup>33</sup> notamment pour positionner le Burkina Faso sur le marché international des produits bio en croissance.

**Outils pour définir les politiques environnementales: communication et pilotage-** Ces outils consistent en des stratégies de communication fondées sur des preuves, visant à stimuler et à soutenir les comportements respectueux de l'environnement dans la société.

**Innovations vertes et politiques industrielles:** Les politiques d'innovation vertes sont celles qui cherchent à déclencher l'innovation verte en encourageant l'innovation dans tous les domaines (politiques transversales) ou de soutenir une technologie spécifique (politiques sectorielles). Ce sont des politiques visant à verdir la structure productive de l'économie en ciblant les industries ou les entreprises. Elles comprennent les subventions spécifiques à la recherche et développement dans l'industrie, les subventions en capital, les allègements fiscaux, etc.

**Prise de décision en situation d'incertitude:** Plusieurs approches sont utilisées pour minimiser les risques de l'incertitude dans la définition des stratégies de croissance verte: analyse coûts-avantages ou coûts-bénéfices, l'approche options réelles et analyse de décision en connaissance de cause du climat.

**Analyse des marchés du travail et les effets sur le revenu:** Cet outil d'analyse permet d'identifier de manière relativement précise les changements, les opportunités et les défis du marché du travail, en particulier pour les jeunes (femmes et hommes). Il facilite l'identification de la création d'emplois et la perte d'emploi potentiel, secteur par secteur, ainsi que des changements dans le revenu selon le type de ménage. Au-delà de l'évaluation des impacts, l'outil fournit des informations sur le marché du travail et met en relief les possibilités de créer des emplois décents, au profit des jeunes par exemple. Il renseigne aussi sur l'élaboration des politiques. Celles-ci concernent, entre autres, les besoins de formalisation de l'emploi dans certains secteurs ou le soutien aux petites entreprises, notamment aux jeunes entrepreneurs ou encore les investissements dans les infrastructures. Les données générées par l'outil constituent une bonne base pour l'évaluation de la transformation et ses implications pour l'éducation, l'orientation professionnelle et des politiques de formation.

**La comptabilité verte:** La Comptabilité verte doit intégrer les comptes nationaux dans l'optique de la prise en compte des contributions, des dommages et de l'épuisement des ressources naturelles qui sous-tendent la production et le bien-être humain. Par exemple, l'épargne nette, ajustée (ENA) permet de mesurer l'accroissement net de la richesse totale (naturelle, humaine et matérielle), y compris par la prise en compte des actifs produits, de l'épuisement et de la dégradation de l'environnement. Elle donne ainsi une indication sur l'évolution du bien-être dans l'avenir. Avec la comptabilité verte, les indicateurs tels que les comptes de patrimoine peuvent être utilisés avec le PIB afin de mieux évaluer dans quelle

<sup>31</sup> Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

<sup>32</sup> Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

<sup>33</sup> Ministère de l'environnement et du développement durable

mesure un pays est sur un sentier de développement durable. Il fournit également des comptes détaillés de gestion du capital naturel. De nombreux pays ont adopté ce type de comptabilité au cours des 20 dernières années, surtout pour l'eau, l'énergie et la pollution. Au Burkina Faso,

cette comptabilité pourrait être développée par le MEF notamment avec l'INSD. Cela permettrait de mieux gérer les actifs naturels, le développement humain, l'investissement matériel, etc.

## 6. Conclusions et recommandations

### 6.1. Conclusions

Le cadre macroéconomique du Burkina Faso présente des résultats mitigés en termes de promotion de l'économie verte inclusive. Les politiques menées ont surtout permis d'améliorer la gestion et les performances macroéconomiques. En dépit des progrès significatifs enregistrés, plusieurs aspects du développement comme la santé, l'éducation, la pauvreté, les inégalités sociales, la diversification économique, l'accroissement de la valeur ajoutée, la production énergétique, etc., nécessitent encore une grande attention.

Le pays ne dispose pas d'une politique d'économie verte inclusive. Cependant, l'analyse de caractéristiques socioéconomiques et environnementales du Burkina Faso montre que pour un objectif de transformation structurelle durable, la voie de l'économie verte inclusive semble incontournable. Cela dit, en souscrivant notamment aux principes et aux recommandations du Sommet de Rio en 1992 et du Sommet mondial pour le développement durable en 2002 et du Sommet de Rio+20 (2012), le Burkina Faso reconnaît de fait que le passage à une économie verte inclusive pourrait offrir de nouvelles possibilités de réalisation des objectifs de développement durable. Le contexte des politiques publiques est aussi marqué par des principes d'économie verte inclusive. L'analyse des données socioéconomiques et environnementales présente l'économie verte inclusive comme une solution et un atout pour le développement durable et inclusif. Cette dernière offre l'opportunité de création d'emplois (dont le potentiel reste encore à explorer) dans un contexte de la transformation structurelle. Cela dit, depuis près de 30 ans, les nombreuses politiques, stratégies et mesures attestent de la volonté du Burkina Faso de verdir de son économie. Cette dynamique a lieu dans le contexte de la disponibilité de la société civile. Cette dernière reste convaincue du bien-fondé d'une économie qui respecte l'environnement, profite à tous et œuvre à sa promotion.

Une stratégie d'économie verte inclusive constitue une réponse à une demande forte et récurrente des populations rurales pour une meilleure répartition de l'offre de biens et services (eau, énergie, etc.) et pour la recherche, l'identification et la promotion d'opportunités de développement économique à l'échelle de leur territoire et dans le domaine agricole. Elle est également une solution à la transformation structurelle et au développement industriel qui peinent à démarrer surtout en raison de l'importance des coûts des facteurs de production, notamment l'énergie. Enfin, l'économie verte inclusive est une des voies menant à une plus grande indépendance du pays vis-à-vis des chocs extérieurs (notamment les variations du prix du pétrole) qui jouent considérablement sur les efforts faits dans le pays et les performances économiques enregistrées.

Malgré les contraintes et les défis qui découleront du changement des modes de vie et de production, le Burkina Faso devrait opter pour l'économie verte inclusive au regard des ses avantages. Pour cela, des opportunités réelles existent: volonté et engagement politique, expérience avec de nombreux principes de développement durable et d'économie verte inclusive, etc. À ce niveau, une relecture stratégique de la SCADD semble être une bonne base de travail pour une transformation structurelle.

La mise en œuvre d'une politique d'économie verte inclusive implique un engagement politique fort et une révision en profondeur du cadre macroéconomique, ainsi que celle des politiques sectorielles. La promotion des instruments de politique publique et des outils et méthodologies en vue de promouvoir réellement ce type d'économie reste aussi à renforcer. Dans le contexte actuel, pour que la dynamique d'une transition vers l'économie verte inclusive démarre réellement, un processus d'échanges basé sur les résultats établis par les études doit être engagé avec les responsables des politiques au Burkina Faso, et ce au plus haut niveau.

## 6.2. Recommandations

- Le Burkina Faso devrait définir une politique/stratégie globale et intégrée d'économie verte inclusive.** Dans ce sens, le schéma n°4 (Point 5.3.1., page 75) propose un cadre directeur pour y parvenir. Comme le suggère ce schéma, ce type de politique/stratégie exige un partenariat durable entre tous les acteurs de l'économie (État, secteur privé, société civile, partenaires internationaux, etc.). Dans cette perspective, il est important de définir dès le départ, une vision partagée et acceptée de tous. Cela nécessite un engagement des autorités au plus haut niveau et l'implication du secteur privé à tous les niveaux du processus. Il faudrait aussi veiller à ce que les mesures qui encouragent les modes de production durables soient prises en compte de façon progressive. Ce processus pourrait démarrer par une relecture concertée de la SCADD dans le sens d'une économie verte inclusive visant la transformation structurelle.
- La réussite d'une transition vers l'économie verte inclusive exige une analyse croisée des défis et opportunités actuels au regard des impératifs de développement, des opportunités et des contraintes environnementales et d'exploitation des ressources naturelles.** La maîtrise de ces éléments constitue les conditions de base pour une bonne gouvernance dans la mise en œuvre de la politique d'économie verte inclusive.
- Le Burkina Faso devrait dans une phase initiale axer sa stratégie d'économie verte inclusive sur le développement des énergies renouvelables et la transformation du secteur agricole pour plus de productivité.** Au regard des données de l'étude, ces questions sont au centre de l'émergence agricole, de la modernisation du secteur artisanal, de la relance industrielle, du développement du transport, de la sauvegarde et de la protection des forêts actuellement surexploitées pour les besoins énergétiques des ménages, etc.
- Les pouvoirs publics burkinabè doivent renforcer leurs capacités en vue de soutenir efficacement la mise en œuvre d'une économie verte inclusive.** À cet égard, ils doivent renforcer leurs capacités à analyser les défis, discerner les opportunités, hiérarchiser les interventions, mobiliser les ressources financières internes et externes, mettre en œuvre les politiques et évaluer les progrès réalisés.
- Pour une mise en œuvre efficace de la politique d'économie verte inclusive, il faut promouvoir des outils appropriés, notamment les outils et les méthodologies d'évaluation intégrée et la mise à niveau des données statistiques.** Dans ce sens, des programmes de renforcement des capacités, appuyés notamment par les partenaires techniques et financiers, sont nécessaires pour assurer la bonne conduite de la politique d'économie verte inclusive. À ce niveau, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pourrait jouer un rôle clé.
- Le Burkina Faso doit maintenir un environnement macroéconomique général et un climat des affaires qui facilitent le processus de transformation.** Le Burkina Faso devrait poursuivre et consolider sa tradition de bonne gestion macroéconomique en matière par exemple de gestion des finances publiques et de politique d'endettement. Il pourrait prendre plus de risques et être plus « agressif » dans la recherche d'une plus grande diversification de son économie et dans la conquête des marchés internationaux afin de renforcer son solde extérieur et mobiliser des devises. À cette fin, des actions doivent être entreprises pour notamment faciliter les initiatives privées, le financement des investissements, le transfert de technologies appropriées, la mise en place d'un secteur énergétique efficace, la formation aux métiers industriels, la formation des cadres et l'utilisation d'instruments de politique publique pour promouvoir l'économie verte inclusive, la transformation agricole, l'industrialisation et les exportations.

# Bibliographie

1. ABAD, OCDE, ONU et al., 2014. A Tool Kit of Policy Options to Support Inclusive Green Growth, Submission to the G20 Development Working Group by the AfDB, the OECD, the UN and Word Bank
2. BAD, 2012a. Document de stratégie pays 2012-2016, Burkina Faso, Département des opérations pays-région de l'Afrique de l'Ouest, 41p.
3. BAD, 2012b. Croissance verte: perspectives pour l'Afrique et la BAD au XXIe siècle, BAD, 2012
4. BAD, 2013. Projet: gestion participative des forêts classées pour la REDD+ (PGFC/REDD+). Pays: Burkina Faso: Rapport d'évaluation du projet. Département Osan, Banque africaine de développement, novembre 2013
5. BCEAO, 2013. Revue économique et monétaire, n°14 décembre 2013, BCEAO, décembre 2014
6. BCEAO, 2014a. Revue économique et monétaire n°1, 64p.
7. BCEAO, 2014b. Revue économique et monétaire n°15, 93p.
8. Bhutta, ZA, Ahmad T, Black RE, et al, 2008. For the Maternal and Child Undernutrition Study Group. What works? Interventions for Maternal and Child Undernutrition and Survival. Lancet 2008; published online Jan 17. DOI: 10.1016/S0140-6736(07)61693-6
9. CAPES, 2011. Croissance et pauvreté au Burkina Faso: une approche en équilibre général calculable. CAPES 2011
10. CEA, 2011. Rapport économique sur l'Afrique 2011. Gérer le développement: le rôle de l'État dans la transformation économique
11. CEA-PNUE, 2012. L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté: quelles sont les implications pour l'Afrique
12. FAO, 2013. Revue des politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso
13. INSD, 2006. RGPH-État et structure de la population, INSD/MEF, 2010
14. INSD, 2006. Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) 2006, résultats
15. INSD, 2009. Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) 2009, 13p.
16. INSD, 2010. Enquête démographique et de santé, MEF 2010
17. INSD, 2010. Annuaire statistique de l'environnement
18. INSD, 2012. Enquête démographique et à indicateurs multiples (EDSBF-MICS IV) 2010, 527p.
19. INSD, 2012. Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDSBF-MICS IV)
20. INSD, 2013. Tableau de bord de la gouvernance, 111p, résultats définitifs, 52p.
21. INSD, 2014. Les comptes économiques de la nation 1999 à 2011 : Comptes définitifs, 92p.
22. INSD, 2015. Enquête multisectorielle continue (EMC) – phase 1. Rapport thématique 5. Emploi et chômage janvier – mars 2014. Institut national de la statistique et de la démographie, Burkina Faso, février 2015.
23. FMI, 2014. Staff report for the 2014 Article IV consultation, first review under the three-year arrangement under the extended credit facility, and request for waiver and modification of performance criteria—staff report; press release; and statement by the executive director for Burkina Faso. IMF country report no. 14/215. International Monetary Fund, July 2014.
24. FMI, 2015. Second and third reviews under the extended credit facility arrangement, and request for augmentation of access and modification of performance criteria—Press release; Staff report; and Statement by the Executive director for Burkina Faso. IMF Country Report no. 15/202. International Monetary Fund, July 2015.
25. Lankoandé, G.D. et Maradan, D. 2013. Coût de l'inaction de la gestion des produits chimiques dans le secteur minier et agricole, Burkina Faso, 48p.
26. MEDD, 2011. Programme d'investissement forestier, MEDD, 2011

27. MEDD, 2013. Politique nationale de développement durable, MEDD, 2013
28. MEE, 2001. Plan d'action national de lutte contre la désertification, MEE, 2001
29. MEF, 2011. Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, MEF 2011
30. MEF, 2015. Tableau de bord de l'économie - 1er trimestre 2015. TBE n° 01/2015. Ministère de l'économie et des finances, Comité de prévision et de conjoncture, Burkina Faso
31. MEF-DGEP, 2012. Rapport pays de suivi des objectifs du millénaire pour le développement au Burkina Faso, Edition 2012, MEF 2012
32. MICA, 2012. Balance commercial et commerce extérieur du Burkina Faso 2010-2012, édition 2012,
33. Ministère de l'environnement et de l'eau, 2001. « État des lieux des ressources en eau au Burkina Faso et de leur cadre de gestion » version finale, Mai 2001.OCDE (2011), Towards Green Growth, Organization for Economic Cooperation and Development, Paris.
34. PNUD, 2012. Rapport sur le développement humain en Afrique, PNUD, 2012
35. PNUD, 2014. Rapport sur le développement humain 2014, Pérenniser le progrès humain: réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience, PNUD 2014
36. NUE, 2011. Vers une économie verte pour un développement durable et une éradication de la pauvreté, synthèse à l'intention des décideurs
37. POSICA, 2011. Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, MICA 2011
38. SP/CONEDD, 2011. Évaluation économique de l'environnement, MEDD 2011
39. SP/CONEDD, 2011. « Évaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso: analyses économique et environnementale au niveau national (phase 1) », MECV, rapport.
40. SP/SONAGESE, 2002. « Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso », 1er édition.
41. Ouédraogo Kimsé, 2001. « L'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA) : Burkina Faso », juillet 2001.
42. Sanwidi, M. et Barry, A. 2010. Rapport de l'étude sur l'état des lieux du droit à l'alimentation au Burkina-Faso, RAPDA 2010
43. Pearce, D.W., Markandya A. and Barbier, E.B. 1989. Blueprint for a Green Economy, Earthscan, London
44. Timmer, P. 2012. The Mathematics of Structural Transformation in IFPRI West and Central Africa Office' Thematic Research Note 2, April 2012, pp.1-2
45. UICN (2011). « Forum national sur la diversité biologique au Burkina Faso : synthèse des résultats ».
46. UNICEF, 2010. Analyse de la situation de la pauvreté et de la vulnérabilité de l'enfant et de la femme au Burkina Faso, UNICEF, décembre 2010
47. Banque mondiale, 2012. Inclusive Green Growth: The Pathway to Sustainable Development. World Bank
48. Zhuohua Tan, Dr.Matteo Pedercini, Dr. Birgit Kopainsky and MI modelling team, 2014. Integrated Assessment of the Impacts of Green Investment and Policy Reforms in Burkina Faso, Millennium Institute, Washington, DC 20006, USA

## Annexes: Liste des personnes/structures rencontrées

N°	Nom et prénoms/Titre	Institution
1	Urbain Belemsebgo/SG, Lassane Ouédraogo	Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)
2	Paul Sawadogo/DG, Mahamadou Tiendrebeogo	Direction générale de la protection de l'environnement et du développement durable (DGPEDD)
3	Rasmané Ouédraogo /SP	Conseil national pour l'environnement et le développement durable (CONEDD)
4	Abel Seglaro Somé, Ouédraogo Céline, Robert Ouédraogo, Fatou Bako, Philippe Dakouré, Boubou Sawadogo, Simon Boussim, Raissa Bila, Anatole Ouédraogo, Ismaël Traoré	Secrétariat technique national/Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (STN/SCADD))
5	Mathieu Bigoumbouré	Directeur générale des ressources en eau (DGRE)
6	Fidèle Bama M. Nyamba	Direction des prévisions et des analyses macroéconomique (DPAM)
7	DMoïse Ouédraogo, DGESS	Direction générale des mines et de l'énergie
8	Sirikatou Bello /Coordonnateur du PCESA	Maison de l'entreprise/Programme de croissance économique dans le secteur agricole (PCESA)
9	DFanta Compaoré, DGESS	Bureau nationale des évaluations environnementales (BNEE)
10	DG, Mariam Sawadogo	Office national de l'eau (ONEA)
11	Laarlé Naaba	Entreprise Belwett
12	Sylvestre Tiemtore	Secrétariat permanent des ONG
13	Remy Pale, SP	CPESA
14	Halidou Higna , SP	Conseil national de la décentralisation (CONAD)
15	Antoine Ouédraogo	Entreprise TAN-ALIZ
16	Bassiaka Dao	Confédération Paysanne du Faso (CPF)
17	Ousséni Ouédraogo	Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
18	Helene Traoré / Sanou	Société des fibres et textiles (SOFITEX)
19	DPascal Kaboré, DGESS	Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale
20	SG	Conseil économique et social
21	DG	Direction générale de la promotion de l'Emploi
22	Karim Traoré	Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB)

N°	Nom et prénoms/Titre	Institution
23	DG	Société Minière ESSAKANE
24	DG	Brasserie du Burkina (BRAKINA)
25	Nicole Thianhoun	Société de transport commun de Ouagadougou (SOTRACO)
26	DG	Société sucrière de la Comoé (SOSUCO)
27	M. Ouédraogo/ Président, Chargé des programmes	Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)
28	DG	Faso Coton

